

Rapport d'activité des services 2025



maregionsud.fr



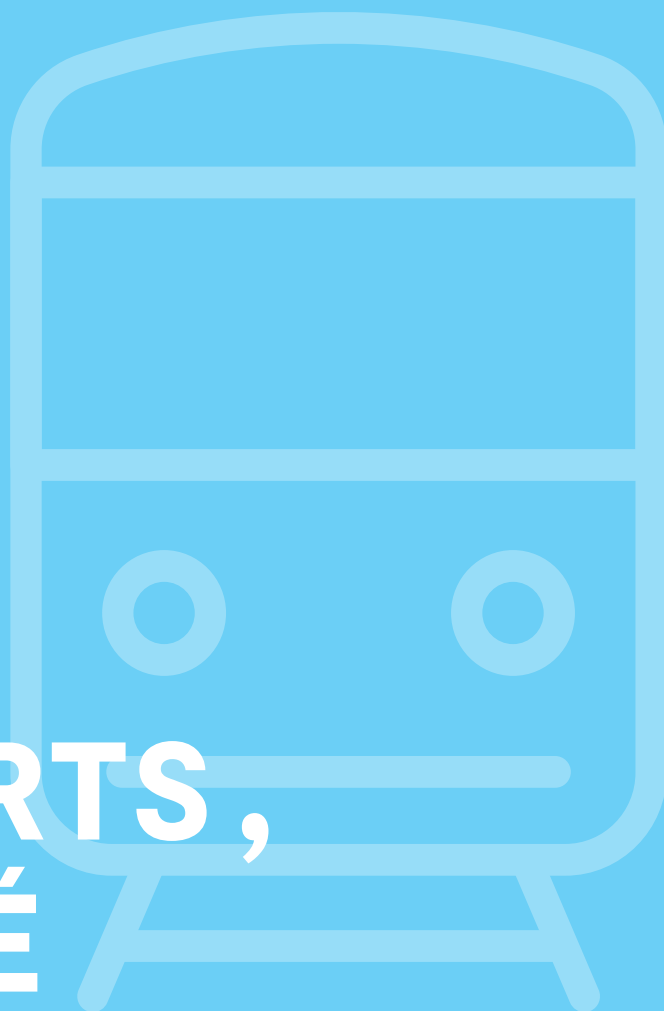
RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE

1. TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GRANDS ÉQUIPEMENTS	p. 4
2. ARCHITECTURE, CULTURE, ÉDUCATION, JEUNESSE, SPORT	p. 10
3. ÉCONOMIE, FORMATION, ET SANTÉ	p. 26
4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	p. 32
5. EUROPE ET COOPÉRATION MÉDITERRANÉENNE ET INTERNATIONALE	p. 42
6. CONNAISSANCE, PLANIFICATION, TRANSVERSALITÉ	p. 50
7. SÉCURITÉ	p. 54
8. MAISONS DE LA RÉGION	p. 58
9. PROTOCOLE, RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATION	p. 62
10. TRANSFORMATION, DE L'INNOVATION ET DES SERVICES AUX USAGERS	p. 66
11. RESSOURCES, ACHATS, COMMANDE PUBLIQUE, AFFAIRES JURIDIQUES	p. 68
12. INSPECTION GÉNÉRALE, AUDITS ET ÉVALUATIONS	p. 78
13. MÉDIATION	p. 83
14. DÉONTOLOGUE	p. 84

1. TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GRANDS ÉQUIPEMENTS



Des services de transport améliorés et une forte augmentation de la fréquentation

Avec 1,85 milliard de voyageurs.km, soit une augmentation de 11 % par rapport à l'année 2024 et 27 % par rapport à l'année 2023, la forte attractivité des trains régionaux s'est confirmée en 2025 avec un niveau record de fréquentation. Cette augmentation s'est également traduite par une augmentation des recettes qui atteignent 196,5 M€ en 2025, soit une hausse de 14 % par rapport à l'année 2024, permettant ainsi de soutenir les ambitions régionales en matière d'investissement et de développement de l'offre de service au cours des années à venir.

Le nombre d'abonnés a été quant à lui, en 2025, en augmentation de 3 %. S'agissant du trafic, occasionnel, avec des recettes en hausse de 16 %, représentant plus de 88% des recettes, celui-ci a confirmé l'importante attractivité touristique de la région, notamment sur le secteur azuréen. L'instauration du versement mobilité régional constitue de nouvelles recettes régionales dédiées aux mobilités, contribuant au financement du « choc d'offre » mis en place par la Région, tout en donnant les conditions d'une baisse des abonnements de 20 % au 1^{er} juillet 2025.

En 2025, la Région a également significativement renforcé son offre ferroviaire, avec 2,201 millions de trains/kilomètres (Mt-km) commandés en plus par rapport à 2024, passant de 13,331 Mt/km à 15,532 Mt/km, soit une augmentation de 16,5 %.

L'année 2025 a en effet marqué une étape majeure de la politique ferroviaire régionale avec le démarrage effectif de l'exploitation de la ligne Marseille–Toulon–Nice, confiée à la société Transdev Rail Sud Intermétropoles à compter du 29 juin 2025. Cette mise en service a permis de proposer un doublement de l'offre ferroviaire avec 16 allers-retours quotidiens entre Marseille et Nice.

En parallèle, l'année 2025 a permis de consolider le démarrage de l'exploitation des lignes du secteur azuréen, qui a débuté le 14 décembre 2024, par le nouvel opérateur SNCF Voyageurs Sud Azur, filiale du groupe SNCF. Ce nouveau contrat, a connu une montée en puissance significative avec notamment un accroissement du cadencement à 4 trains par heure et par sens toute la journée entre Cannes et Menton.

La mise en œuvre de ces nouveaux contrats s'est accompagnée d'une amélioration de la fiabilité des circulations. L'indicateur de fiabilité globale, intégrant à la fois les retards et les suppressions de trains, a ainsi poursuivi sa progression, passant de 89,4 % en 2024 à 89,7 % en 2025.

Enfin, l'année 2025 a été marquée, le 15 décembre, par la réouverture complète de la ligne Nice–Breil–Tende après 15 mois de fermeture liée à d'importants travaux de sécurisation et de remise en état de l'infrastructure ferroviaire.

L'augmentation de la fréquentation s'est également poursuivie sur la ligne des Chemins de Fer de Provence. Ainsi, il a encore été constatée une augmentation de près de 6 % de la fréquentation entre l'année 2025 et l'année 2024 (après près de 20 % l'année précédente).

Les lignes routières ont été empruntées par 19,1 millions de voyageurs pour 36 millions de km parcourus par les bus et cars Zou!

Les bénéficiaires du Pass Zou! Etudes ont été en hausse d'environ 5 % avec un total de plus de 132 000 abonnés pour l'année 2024/2025, qu'ils soient attachés à un circuit scolaire ou non.

Plusieurs mesures tarifaires ont été mises en œuvre au cours de cette année : une actualisation annuelle spécifique a été de nouveau adoptée visant à revaloriser les tarifs des occasionnels des lignes Express uniquement et permettant en parallèle de revaloriser les seuils d'attribution des tarifs solidaires tous publics et Zou! Etudes, d'abaisser le coût de la carte Zou! Malin et de préserver les tarifs du réseau Zou! Proximité. Différentes mesures ont également été prises comme une révision des Pass Journée TER, la participation de la Région à l'expérimentation nationale du Pass Rail à l'été 2024, la commercialisation du Pass Intégral en version 3 et 7 jours, comme déjà proposée pour le Pass Sud Azur ou encore la baisse des tarifs TER sur l'axe Val de Durance.

Enfin, l'outil numérique VisitFux by Région Sud est déployé, en relation étroite avec le Comité régional de tourisme et la Fédération régionale des offices de tourisme, afin de permettre aux territoires de réguler fréquentation et flux sur des sites spécifiques, enjeu majeur de l'équilibre entre satisfaction des visiteurs, acceptabilité des habitants, performance économique du secteur et préservation du patrimoine naturel.



Des investissements importants pour les trains régionaux et une accélération de la décarbonation du réseau Zou!

En novembre 2025, la Région a franchi une nouvelle étape décisive dans la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires de voyageurs, en attribuant un nouveau contrat de service public à la société SNCF Voyageurs Sud Alpes-Méditerranée pour l'exploitation des lignes du secteur Est-Provence et de la ligne des Alpes. Ce contrat, qui représente environ 35 % de l'offre ferroviaire régionale, couvre des axes structurants reliant Marseille aux territoires alpins et à l'aire toulonnaise.

La signature de ce contrat a permis l'acquisition de 22 nouvelles rames Régiolis, pour un montant de 325,8 M€, qui seront affectées aux lignes Marseille-Toulon-Les Arcs et Marseille-Toulon-Hyères, dès le démarrage du service annuel 2030. Des investissements importants permettront également la modernisation des sites de maintenance de Marseille Blancarde et de Briançon, dédiés à l'exploitation de ce nouveau contrat, pour un montant de 46,1 M€. Avec un démarrage de l'exploitation prévu fin 2029, ces investissements permettront de déployer pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2030, et pour les 10 années suivantes, une offre ferroviaire améliorée et plus de services aux usagers.

L'année 2025 a marqué une étape majeure pour la LNPCA avec la signature des conventions de financement des travaux de phase 1 pour un coût total de 1,2 milliards d'euros partagés entre l'Etat et les collectivités, dont 117 M€ de part Région. Les études d'avant-projet et de projet ont aussi fortement progressé et ont permis d'affiner le programme de travaux sur l'ensemble des territoires, notamment concernant Marseille avec les aménagements de la gare Saint-Charles, de la halte d'Arenc ou du futur pôle d'échanges multimodal (PEM) de Saint-André, la navette toulonnaise avec notamment les futurs PEM de Saint-Cyr et La Pauline-Hyères et la gare de Nice Aéroport, dont les permis de construire ont été obtenus.

De son côté, le service des chemins de fer de Provence a poursuivi les investissements régionaux sur la ligne en 2025 avec la finalisation des études pour la fabrication des 8 nouvelles rames hybrides par le constructeur STADLER, l'achèvement des travaux de rénovation des gares du haut de la ligne (mise en service des gares de Puget-Théniers et d'Entrevaux), l'achèvement des travaux de recréusement du tunnel de Moriez effondré depuis 2019 (4,7 M€

engagés en 2025), et le démarrage des travaux de construction du nouveau site de maintenance et de remisage de Lingostière en novembre 2025.

Le réseau Zou! routier a poursuivi en 2025 sa transition vers un parc décarboné. En particulier, les 8 délégations de service public pour l'exploitation du réseau de transport routier non urbain de voyageurs sur les territoires du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône ont pris effet le 1^{er} septembre 2025. Ces contrats prévoient notamment une obligation de transition vers un parc de véhicules à faibles émissions. Dans ce cadre, les délégataires de sept des huit lots se sont engagés à intégrer dans leur parc, au plus tard le 1^{er} janvier 2027, des véhicules zéro émission, pour un total de 77 véhicules électriques et 2 véhicules fonctionnant à la pile à combustible H2. Ces 79 véhicules sont intégralement financés par la Région via des subventions d'équipement.

Par ailleurs, la ligne 848 entre Brignoles et Toulon est entrée en exploitation 100% électrique en 2025, avec la mise en service des bornes de recharge dans la gare routière de Toulon, gérée par la Région.

Un nouveau partenariat stratégique avec la Principauté de Monaco au service du développement de l'offre ferroviaire

L'année 2025 a été marquée par la consolidation du partenariat stratégique avec la Principauté de Monaco. Ce nouveau partenariat a permis d'une part, la commande de deux nouvelles rames de type Régio 2N financées par la Principauté, afin de renforcer durablement la capacité et la robustesse de l'offre ferroviaire, et, d'autre part, la conclusion d'une nouvelle convention relative au financement de la desserte ferroviaire par l'Etat monégasque qui a permis de faire évoluer la contribution de la Principauté aux coûts d'exploitation des services ferroviaires mis en œuvre depuis le lancement d'une nouvelle offre, notamment entre Cannes et Menton, le 14 décembre 2024.

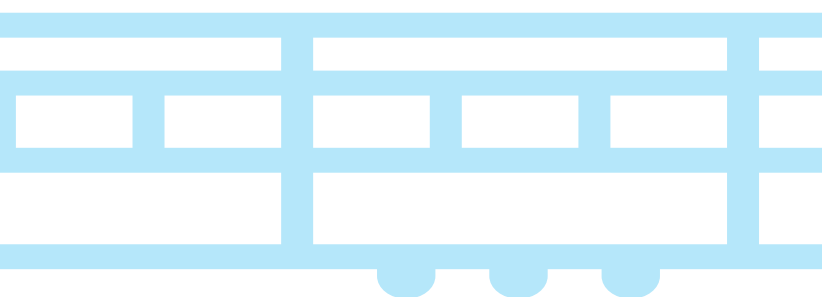


Des bassins de mobilité pour promouvoir l'alternative à la voiture individuelle sur les territoires

L'année 2025 a été l'aboutissement du travail de construction des partenariats au sein des 12 bassins de mobilité avec l'adoption de 12 contrats opérationnels de mobilité pilotés par la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Ils comprennent plus de 900 actions dans les différents champs de la mobilité, dont plus de la moitié implique la Région.

Un avenant Mobilités au CPER galvanisé pour la desserte des Alpes du Sud en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 et celle de la zone industrialo portuaire de Fos-Etang de Berre

En juin 2025, la Région a signé, aux côtés de l'État et des collectivités et opérateurs publics partenaires, deux protocoles d'accord de financement majeurs : celui sur la desserte des Alpes du Sud en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, qui prévoit la mobilisation de 522 M€ de financements publics, dont 342 M€ pour les lignes ferroviaires de l'étoile de Veynes et les gares avec un engagement régional de 150,5 M€, et 190 M€ pour les routes d'accès au cluster briançonnais avec un engagement régional de 60 M€ ; celui sur l'amélioration des accès routiers à la zone industrialo-portuaire de Fos - Etang-de-Berre, qui porte sur une enveloppe de 217 M€, dont 31 M€ apportés par la Région pour les travaux du contournement de Martigues - Port-de-Bouc et les études et premiers travaux de la Liaison Fos-Salon.



Les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM), une année d'études ayant permis de renforcer les coopérations entre les partenaires

Au premier semestre, une phase dite préparatoire, animée par sur l'ensemble des quatre projets, a permis d'élaborer de premiers scénarios multimodaux adaptés à chacun des territoires de l'aire azurienne, de l'aire toulonnaise d'Aix-Marseille et du bassin de vie d'Avignon.

Cette année d'études a permis de renforcer les coopérations entre partenaires institutionnels autour de projets de mobilité ambitieux, dans le prolongement des travaux menés dans le cadre des Contrats Opérationnels de Mobilité.

Une action régionale et un accompagnement du territoire et de la population pour une mobilité décarbonée, plus sobre et plus résiliente

Dans le cadre de son plan vélo, la Région a accompagné, en 2025, 17 projets d'aménagements cyclables pour un montant total de 6.5M€ de financements régionaux. Par ailleurs, l'installation d'abri-vélo sécurisés dans les gares régionales s'est poursuivie et achevée, avec désormais près de 4 000 places de vélos gratuites dans 140 des 144 gares régionales.

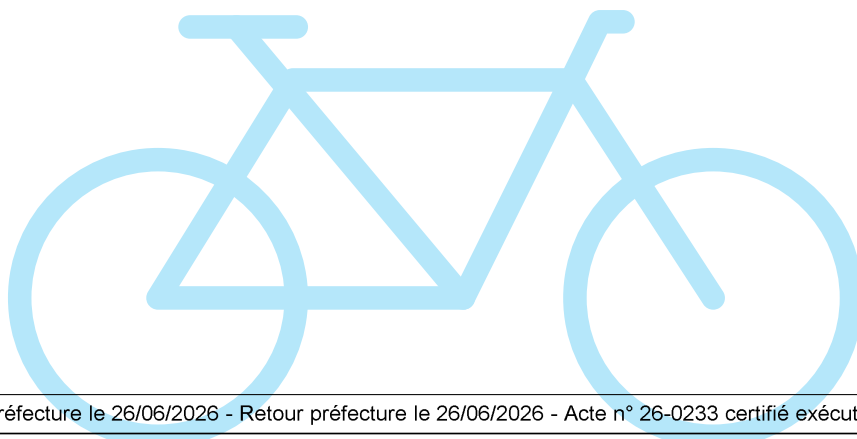
L'année 2025 a aussi été celle du lancement de la première ligne de covoiturage d'intérêt régional, entre Toulon et Cuers dans le Var. Ce nouveau service de mobilité, exploité par ECOV, dessert 18 arrêts. Le service met en relation en temps réel les passagers et les conducteurs, par l'intermédiaire d'une application numérique.

Un soutien aux ports régionaux toujours plus actif

La fin de l'année 2025 a été marquée par la création de la société portuaire Ports de Toulon-La Seyne, dont la Région est actionnaire minoritaire (15 %) aux côtés de la Métropole Toulon Méditerranée (actionnaire majoritaire), la CCI du Var et le Département du Var. Cette société a pour objet la gestion, l'exploitation et l'aménagement des ports de commerce de Toulon et de la Seyne, qui revêtent pour la Région un intérêt stratégique majeur. Par ailleurs, l'étude d'allongement des voies fret du faisceau d'Arenc constitue un premier pas pour sécuriser l'accès des trains longs au Port de Marseille dans un contexte de fermeture de la gare de fret du Canet.

La gestion patrimoniale des plateformes aéronautiques régionales

En 2025, sur l'aéroport d'Avignon, le fait marquant est l'aboutissement, après de longues années de discussion localement, du projet de RESA (aire de sécurité en bout de piste...) à fort enjeu puisqu'elle permet le maintien de l'habilitation européenne AESA pour l'aéroport. Concernant les 4 aérodromes, après une large concertation des exploitants, la Région est parvenue à un consensus concernant la charte climat et biodiversité à l'usage des occupants des aérodromes régionaux.







2. ARCHITECTURE, CULTURE, ÉDUCATION, JEUNESSE, SPORT

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2030

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité de l'attribution officielle des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 aux Alpes françaises, prononcée lors de la 142^e session du Comité International Olympique le 24 juillet 2024. Cet événement sportif d'envergure planétaire, qui se déroulera du 1^{er} février au 10 mars 2030 (Jeux Olympiques du 1^{er} au 17 février 2030 et Jeux Paralympiques du 1^{er} au 10 mars 2030), rassemblera plusieurs milliers d'athlètes, de spectateurs et de volontaires venus des quatre coins du monde.

2025 a ainsi marqué l'entrée dans une phase opérationnelle de préparation des Jeux, tant au niveau national que territorial, avec le lancement de plusieurs grandes opérations, notamment portées par la Direction déléguée aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, nouvellement créée à cet effet. Pour ce faire, elle a articulé ses actions autour d'un double objectif : accompagner la montée en puissance des structures chargées de l'organisation et de la livraison des Jeux, et structurer, à l'échelle régionale, une mobilisation collective des acteurs en vue de la préparation de l'événement et de la construction de son héritage à long terme.

L'accompagnement régional au lancement des instances d'organisation des Jeux

L'année 2025 a été marquée par la création effective, le 18 février 2025, du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 (COJOP Alpes françaises 2030), chargé de la planification, de l'organisation et de la livraison des Jeux. En tant que collectivité hôte, la Région Sud est membre fondateur du COJOP et s'est engagée financièrement dès 2025, au-delà de la cotisation d'entrée de 100 000 €, à travers le versement d'une avance remboursable de 500 000 € et d'une contribution de 15 M€ au budget du COJOP au titre de l'exercice 2025-2026.

Parallèlement, la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO Alpes 2030) a été créée le 10 février 2025 afin d'assurer la livraison des ouvrages et l'aménagement durable des sites nécessaires à l'organisation des Jeux. En 2025, la Région Sud a engagé une contribution de 2,3 M€ au budget de la SOLIDEO, répartie entre 1,7 M€ en investissement et 0,6 M€ en fonctionnement, traduisant son implication directe dans le lancement des études des premières opérations, dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'État et les autres collectivités hôtes.



Le Parlement régional des Jeux d'hiver 2030 : une démarche participative structurante

Afin d'associer largement les acteurs du territoire à la préparation des Jeux et à la construction de leur héritage à horizon 2050, la Région Sud a créé en 2025 le Parlement régional des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 – Passion Montagne 2050.

Lancé officiellement à l'Hôtel de Région le 3 mars 2025, le Parlement constitue une instance régionale de concertation et de mobilisation, rassemblant plus de 550 têtes de réseaux issues des mondes institutionnel, économique, sportif, touristique, éducatif, associatif et scientifique. Il a vocation à favoriser la co construction de solutions concrètes durables et à assurer l'interface entre le territoire régional et les instances nationales en charge des Jeux.

La mise en place du Parlement s'est appuyée sur l'organisation de trois séminaires de consultation tenus en juin 2025, consacrés respectivement aux thématiques des territoires, des populations et de la vie économique.

Ces séminaires ont permis de partager les enjeux liés à l'accueil des Jeux, d'identifier les attentes et priorités des acteurs régionaux, et de faire émerger plus de 130 sujets et pistes d'actions en lien avec la préparation de l'événement et son héritage. Ils ont constitué le socle de structuration du programme de travail du Parlement.

À l'issue de cette phase de concertation, le Parlement régional des Jeux s'est structuré autour de fabriques thématiques, conçues comme des espaces opérationnels de travail et de co construction. Ces fabriques couvrent notamment les champs de l'économie, du tourisme, des transports & mobilités, de l'environnement & de la transition écologique, du sport, de la jeunesse & de la culture, de l'inclusion (handicap, insertion & solidarités) et de l'ouverture internationale & européenne.

Chaque fabrique s'appuie sur l'organisation d'ateliers thématiques, ouverts aux acteurs volontaires, permettant de transformer les orientations stratégiques en actions concrètes. Les premiers ateliers ont été engagés dès la fin de l'année 2025, notamment sur l'accompagnement des entreprises, les compétences et les formations, ainsi que l'agriculture et l'alimentation durable.

Les travaux du Parlement régional des Jeux ont également permis d'amorcer une contribution collective à la feuille de route environnementale et au plan Héritage de l'État, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette démarche vise à décliner, à l'échelle régionale, les axes stratégiques définis au niveau national, notamment en matière de transition écologique du modèle montagnard, de développement des pratiques sportives, d'attractivité économique et touristique, et d'inclusion sociale.



Photo : Lancement du Parlement des Jeux 2030 - Région Sud / Guillaume HORCAJUELO

Jeunesse, Sport, Citoyenneté

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 dans les Alpes du Sud

Plusieurs dispositifs ont ainsi été mis en œuvre par la Région, parmi lesquels :

- Le Plan de développement des sports de montagne 2025-2030 doté de 2,8 M€ par an, soit un engagement global de 17 M€ sur la période, afin de développer la pratique des sports quatre saisons dans les territoires alpins et d'accompagner l'ensemble du mouvement sportif régional dans la préparation et l'accueil des JOP 2030. Pour l'année 2025, la Région avait mobilisé 2 080 000€ en Fonctionnement et 700 000€ en Investissement ;
- Le dispositif « Mon lycée en piste pour 2030 » s'adresse aux établissements scolaires du cycle secondaire du territoire régional, qu'ils soient publics ou privés sous contrat d'association avec l'État. Il vise à soutenir l'organisation de classes de neige pour les lycéennes et lycéens par le biais d'une subvention pouvant atteindre 1 000 € par séjour. Lors de la dernière campagne, treize lycées ont présenté leur candidature et neuf dossiers ont été retenus, pour un montant total de 9 000 € attribués.
- Le Pass Sud Montagne, nouvelle aide individuelle de 100€ maximum par an et par jeune, visant à développer la pratique des sports de montagne d'été et d'hiver auprès des lycéennes/lycéens scolarisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (10 393 Pass acceptés et 136 partenaires affiliés en région au 14 avril 2026).
- Le soutien régional au développement de la politique sportive s'est également traduit par le vote d'un plan d'investissement pluriannuel sur 10 ans en faveur du CREPS, en décembre 2023. Le programme évalué en 2024 à 25 M€, constitue un engagement fort de la collectivité au bénéfice de ses installations sportives. Le CREPS est également très impliqué dans le Parlement Régional JOP2030 autour du Sport de Haut niveau et de la Formation Professionnelle aux métiers du Sport.

L'année 2025 a également vu l'ajustement de certains dispositifs destinés aux territoires de montagne et au projet d'héritage pour 2030. Pour ce faire, le cadre d'intervention Sport a été révisé au mois d'octobre. Ainsi, en complément des grands projets, un total de 1 161 dossiers a été instruit en 2025 au titre de la politique régionale en faveur sport et 639 dossiers ont été votés, pour un budget réalisé total de 9,9 M€ composé de 7,7 M€ en fonctionnement et 2,2 M€ en investissement.

La Région a également consacré 3,8 M€ pour l'aide à l'organisation de grands événements et manifestations sportives. Cet engagement régional a notamment permis l'organisation d'une étape de la Coupe d'Europe de Ski Alpin Hommes à Orcières en janvier ; l'organisation de la 27e édition du défi de Monte-Cristo à Marseille en juin, l'organisation du Beach Sport Festival à Saint-Laurent du Var en juillet ou encore le French Riviera Open, grand tournoi international de Tennis Fauteuil en septembre, ainsi que l'Ironman d'Aix et de Nice.

Par ailleurs, un montant de 3 M€ a été mobilisé au titre du sport de haut niveau pour assurer le fonctionnement des structures d'accès du territoire à la performance, soutenir les clubs d'élite régionale et financer les bourses de préparation aux Jeux 2026 pour les sportifs régionaux. Dans ce cadre, le projet « Equipe régionale Alpes Françaises 2030 » a été lancé dans le cadre du Plan de développement des sports de montagne 2025-2030. Il assure un accompagnement annuel des athlètes régionaux de sports d'hiver dans leur préparation en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030.

En outre, un budget de 2,2 M€ a été consacré à l'achat d'équipements pour les clubs sportifs régionaux ainsi qu'aux travaux réalisés sur les équipements portés par les communes et les associations sportives.

Jeunesse, Engagement Civique et Solidarité

Bourses au mérite :

En 2025, grâce à la Région, 5 740 jeunes ont bénéficié du dispositif de bourse au mérite. 5 033 jeunes lycéens titulaires de la mention "Très Bien" ont ainsi obtenu une bourse de 300 €, 399 étudiants en deuxième année d'études supérieures et 308 étudiants en troisième année d'études supérieures ont obtenu une bourse de 400 €.

Plan de lutte contre les violences faites aux femmes :

À l'issue du bilan 2024, la stratégie régionale « Parcours d'accompagnement des femmes 2025-2028 » et son cadre d'intervention ont été adoptés par les élus régionaux. Ils illustrent les actions soutenues par la Région dans ce parcours régional des femmes victimes, autour de trois volets : Prévention - Protection - Reconstruction. Un budget de 500 000 € en fonctionnement et de 500 000 € en investissement a été alloué à ce parcours.

Le soutien au parcours régional des femmes victimes a ainsi permis :

- La création de la 11^e Maison Régionale des Femmes à Briançon : plus de 7 600 femmes sont accueillies et près de 5 000 femmes sont accompagnées au sein des Maisons Régionales des Femmes.
- La tenue de la 4^e édition du Forum « Respect des Femmes » à l'Hôtel de Région, consacrée à la lutte contre la soumission chimique, a rassemblé près de 1 000 personnes le 18 novembre 2025.
- L'accueil de la 18^e journée mondiale de lutte contre l'excision et le mariage forcé, portée par l'Union des Femmes du Monde-GAMs SUD (UFM-GAMs Sud) a réuni plus de 400 participants à l'Hôtel de Région.

Le soutien à l'égalité Femmes-Hommes a permis :

- Le maintien du partenariat conventionné Région - Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et Mouvements Français pour les Plannings Familiaux (MFPF) autour de nombreux objectifs, parmi lesquels les besoins d'accueil pour des questions d'ordre juridique et de vie affective et sexuelle, d'accompagnement des femmes victimes de violences mais également la sensibilisation des lycéens à l'égalité filles-garçons. Ce dispositif a permis d'accueillir 41 216 personnes, d'accompagner 3 496 femmes victimes de violences et de sensibiliser 13 990 lycéens dans 85 lycées.

- Le renforcement de l'accompagnement des publics LGBT par les Centres LGBTQIA+ de Marseille et de Nice : 581 permanences de santé sociale ont été réalisées et 1 172 rendez-vous individuels au sein du pôle santé-social ont été enregistrés à Marseille. 4 650 personnes ont été accueillies et 276 demandes d'accompagnement social ont été enregistrées à Nice.

La lutte contre le harcèlement en milieu scolaire s'est poursuivie en 2025 au travers de projets concrets et d'actions nouvelles, au plus près des jeunes et de leur environnement :

- Le déploiement de l'Escape Game Harcèlement dans 75 lycées a concerné 7 500 élèves.
- L'action « Le Procès Cyber », qui vise à éduquer, sensibiliser et autonomiser les individus en matière de cyber harcèlement, a été reconduite auprès de 50 lycées et 1500 élèves.
- Les ateliers de sensibilisation aux situations de harcèlement, déployés depuis 2024, se sont poursuivis en 2025 en direction des 4 000 agents régionaux répartis dans les lycées publics et les CREPS.
- L'appel à projets pour les « zones refuge » dans les lycées, voté par la Région en juillet 2024, a contribué quant à lui au financement de l'aménagement d'un espace d'écoute et d'accueil pour les victimes de harcèlement et la réalisation d'actions portées par les lycéens ambassadeurs du harcèlement. En 2025, six établissements ont bénéficié d'un soutien financier de la Région.
- Pour renforcer l'engagement des lycéens, l'édition 2025 du prix régional « Pour en finir avec le harcèlement » a récompensé 7 lycées lauréats pour un montant global de 15 000 €. La cinquième édition de ce concours régional a été lancée le 6 novembre 2025 à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.
- À titre expérimental, des ateliers « santé mentale et anxiété des lycéens » ont été proposés depuis la rentrée scolaire 2025 afin d'accompagner les élèves, leur donner un espace de parole, de réflexion ainsi que des ressources accessibles en santé mentale. 18 établissements ont bénéficié de 72 interventions touchant 2 000 lycéens.
- Des interventions qui s'adressent aux lycéens évoluant dans des trajectoires sportives et pouvant être exposés à des risques spécifiques de violence et de harcèlement, ont également été mis en place. Cette action a été proposée à 11 établissements disposant d'une section excellence sportive ainsi qu'au trois CREPS du territoire régional.

Dans le même temps, la Région a poursuivi la mobilisation de l'ensemble de ses actions en faveur de la jeunesse :

renforcement du dispositif des éco-ambassadeurs, promotion de l'engagement, de l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie des jeunes avec le Parlement Régional de la Jeunesse (PRJ). A la rentrée scolaire 2025, la création du dispositif les Ambassadeurs du Sport, visant l'accès au sport pour tous et valorisant les bienfaits physiques, mentaux et sociaux du sport, a ainsi été mis en place, contribuant à démocratiser la pratique sportive et à diffuser ses valeurs.

Dans le cadre du budget participatif de 50 000 €, le PRJ a lancé l'appel à projets « Promotion et développement de la pratique sportive en lien avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 » afin de promouvoir la pratique sportive au sein des établissements scolaires. Au total, 9 projets ont reçu un avis favorable du PRJ et ont été proposés au vote des élus régionaux pour un soutien de 31 000 €.

Enfin, dans le domaine des Solidarités, la Région a poursuivi son partenariat conventionné 2024/2026 avec les associations départementales des Banques Alimentaires et des Restos du cœur qui ont été respectivement soutenues à hauteur de 343 500 € et de 40 200 € en investissement pour des besoins logistiques.

En complément de ces actions, dans le cadre du partenariat avec la Fondation CMA-CGM (2024-2026), la Région a soutenu cinq associations d'aide alimentaire des Bouches-du-Rhône, en participant à hauteur de 75 000 € par an pendant trois ans au coût de fonctionnement de l'entrepôt mutualisé situé sur la Plateforme d'Arenc à Marseille. Le montant total attribué en 2025 s'est élevé à 75 000 €.



Arts et Culture

Patrimoine, Traditions et Inventaire

En 2025, la Région a investi 3 464 813 € dans les travaux sur le patrimoine, qu'il s'agisse des grands édifices emblématiques de notre territoire, comme le fort d'Entrecasteaux pour 200 000 €, la basilique Notre-Dame de la Garde, dont la restauration de la statue de la Vierge a été soutenue à hauteur de 300 000 €, ou du petit patrimoine rural non protégé pour lequel 30 projets de valorisation ont été soutenus à hauteur de 468 490 €. Parmi les projets que la Région a accompagnés, citons également les édifices inscrits au Contrat de Plan Etat-Région, comme le couvent royal de Saint-Maximin, les cathédrales de Senez, Apt et Carpentras ou encore la chapelle Sainte-Catherine de Breil-sur-Roya.

La Région a poursuivi son soutien aux grandes expositions valorisant les artistes régionaux, avec une aide de 100 000 € pour l'exposition Cézanne à Aix-en-Provence et une participation directe du service de l'Inventaire à la réalisation du catalogue de l'exposition rétrospective Duplessis à Carpentras. Toujours dans le domaine de la valorisation, une collaboration entre le service Patrimoine, Traditions et Inventaire, le service Mer et Littoral et le Comité Régional du Tourisme a produit deux supports de promotion des sites méconnus ou insolites du littoral régional, dans l'objectif d'une diversification de l'offre touristique.

Dans le domaine du Devoir de Mémoire, la Région a soutenu à hauteur de 200 000 € la 1^{re} phase du projet d'antenne muséale du Mémorial de la Shoah à Nice, ainsi que le projet d'extension et de réfection de la muséographie du Camp des Milles à hauteur de 70 000 €.

Cinéma et Audiovisuel

En 2025 la Région, du fait de son rôle de chef de file sur le territoire pour la filière cinéma et audiovisuel, a investi 10,829 M€ incluant un abondement de 1,77 M€ du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC).

- La structuration de la filière : le fonds de soutien régional à la création et à la production, avec 7,4 M€, a contribué au dynamisme de la production sur le territoire.
- La priorité à la formation : l'école de la CinéFabrique à Marseille a reçu un soutien de 500 000 € en fonctionnement.
- Le soutien à l'animation : la Région, 4^e pôle français d'animation, a dédié 1,4 M€ aux films et séries d'animation en 2025, contre 1,1 M€ en 2022.
- L'actualisation des cadres d'intervention : le soutien à l'émergence a été formalisé dans un cadre dédié, consolidant les dispositifs en faveur des jeunes talents. Le fonds de soutien a renforcé son alignement avec les exigences nationales en généralisant l'éco conditionnalité, incluant l'animation et le jeu vidéo.
- Diffusion : la Région a maintenu son soutien à une quarantaine de festivals et cinémas itinérants en milieu rural, à 3 postes de médiateur et 101 000€ ont été alloués à la rénovation de la salle de cinéma de Guillestre (Hautes-Alpes).
- Promotion et tournages : la Région a assuré une présence professionnelle sur 4 manifestations essentielles pour l'attractivité (Festival de Cannes, Paris Images Production Forum, Festival de la Fiction de la Rochelle et Focus London) et a lancé la conception d'un guide des tournages en mer Méditerranée pour les professionnels.
- Attractivité : dans un contexte de ralentissement global de la production, les tournages en région sont restés à un très haut niveau à 5027 jours en 2025 contre 5225 jours en 2024.
- Succès des films soutenus : l'année 2025 a été exceptionnelle, avec 9 films soutenus par la Région sélectionnés au Festival de Cannes, 3 films récompensés par un César, et le film FLOW de Gints Zilbalodis récompensé par l'Oscar et le Golden Globe du meilleur film d'animation, preuve de l'importance et de l'efficacité du fonds d'aide régional.



Création artistique et Livre

Livre et Lecture

Dans le cadre de son soutien à l'ensemble de la chaîne du livre et de la lecture et dans une perspective de développement, la Région a déployé un soutien financier à hauteur de 5 902 730 € pour la filière livre en 2025 dont 1 961 660€ en fonctionnement et 3 941 070€ en investissement.

Les aides aux industries et commerces culturels se sont réparties selon les axes suivants :

- Soutien à l'édition : 38 projets éditoriaux ont été soutenus (sur 56 déposés) dans le cadre du dispositif « Carte blanche aux éditeurs » avec un budget de 180 000 €. En 2025, le dispositif a changé d'imputation, passant du fonctionnement à l'investissement.
- Aide à la mobilité des éditeurs : 21 dossiers ont été votés pour favoriser le rayonnement hors région des maisons d'édition, avec un financement de 71 660 €.
- Développement et innovation de la librairie indépendante : 26 dossiers ont été soutenus pour un total de 234 200 €. (44 000€ en fonctionnement et 190 200€ en investissement)
- Soutien aux réseaux professionnels : 167 000 € ont été mobilisés pour accompagner 3 réseaux (Jedi Sud, Éditeurs du Sud, Libraires du Sud).

Les aides au rayonnement, à la création et à la diffusion du livre en région :

La Région a soutenu les résidences d'écrivains et d'illustrateurs, accompagné les festivals et les rencontres entre auteurs et publics. Elle a également soutenu la création littéraire et graphique en accompagnant 31 auteurs de son territoire à hauteur de 73 000 €.

Au total, 1 689 000 € ont été mobilisés pour la diffusion du livre et de la littérature en région (1 679 000 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement), au bénéfice de près de 85 opérateurs.

Les aides à la lecture publique pour les collectivités territoriales :

Le soutien au réseau de lecture publique a été renforcé via le financement de 5 opérations pour 3 481 451 € en investissement (création/rénovation de lieux de lecture ouverts au public). On peut citer : le vote de la troisième et dernière tranche du pôle culturel d'Embrun portant le soutien régional total à 2 661 118 € ; le vote de la première tranche de la BMVR Nucéra de Nice à hauteur de 1 230 458 €.

Au total, en incluant le soutien à l'équipement informatique et numérique, le Fonds régional d'innovation en bibliothèque et le soutien à la diversification des fonds de livres, la lecture publique a mobilisé en 2025 un budget de 3 560 870 € pour 28 opérations en investissement.

Arts visuels

En 2025, le soutien financier au secteur des arts visuels s'est élevé à 4 352 950 € en fonctionnement et 373 309 € en investissement.

Le FRAC SUD - Cité de l'art contemporain

Le Fonds régional d'art contemporain a bénéficié d'un soutien régional de 1 096 750 € en fonctionnement et d'une aide à l'investissement de 211 000 €, dont 115 000 € ont été consacrés aux acquisitions.

Les centres d'art contemporain d'intérêt national

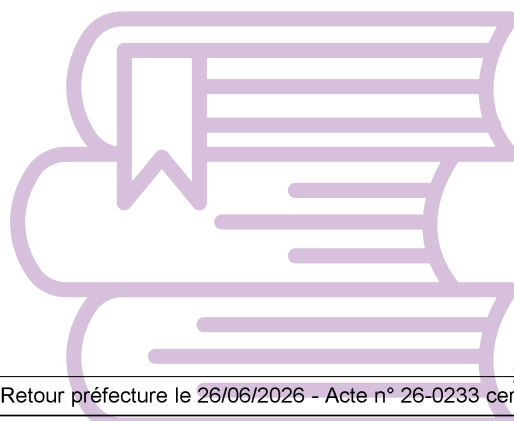
Les six lieux labellisés en région ont été soutenus à hauteur de 1 249 705 €. Ils rassemblent des lieux de références pour la diffusion et la production d'œuvres et pour un accès des publics aux œuvres majeures de l'art contemporain en région. Y figurent notamment, la Collection Lambert (84), la Villa Noailles (83), l'Espace de l'art concret (06), CAIRN (04).

Autres lieux de référence et manifestations

La Région soutient également d'autres lieux de référence, notamment à Embrun (Les Capucins) ou Marseille (CIRVA), des manifestations à rayonnement régional, national et international dont les Rencontres Internationales de la Photographie à Arles, ainsi que des lieux et manifestations produisant des artistes émergents en leur permettant de s'intégrer dans les réseaux professionnels. Dans ce cadre, en 2025, la Région a financé 50 structures d'artistes et manifestations de dimension variées pour un total de 1 676 250 €.

L'aide à la création : Cartes Blanches aux Artistes

L'aide à la création et la diffusion artistique à travers le dispositif « Carte blanche aux artistes » a permis de soutenir 22 projets d'artistes pour un montant total de 120 000 €. Trois réseaux travaillant à la promotion et/ou la coordination des artistes et des lieux d'art contemporain en région ont été soutenus pour un montant de 87 750€. Le soutien aux 2 organismes de formation dans les arts visuels s'établit à 122 250€.



Musiques

En 2025, le budget consacré au secteur des musiques s'est élevé à 9 159 218 € pour 265 dossiers. En fonctionnement la musique classique et création représente environ 70 % du budget et 35 % des dossiers, les musiques actuelles, jazz et du monde représentent 30 % du budget et 65 % des dossiers.

884 500 € ont été mobilisés pour les lieux de création et de diffusion (17 structures), comprenant 6 lieux labélisés par l'Etat (Scènes Musiques Actuelles, Centre National de Création musicale).

En matière de soutien aux équipes artistiques : 1 305 000 € ont été alloués à 3 orchestres (Cannes, Avignon et le Cercle de l'Harmonie en résidence au Grand Théâtre de Provence) ; 188 000 € ont été affectés au dispositif « Carte blanche aux artistes » pour 33 projets de création, de diffusion ou d'enregistrement phonographique ; 1 438 500 € ont été dédiés à 24 compagnies musicales soutenues pour leur programme d'activité annuel, dont le rayonnement est régional, national ou international.

Le soutien aux festivals et manifestations est important dans le domaine des musiques avec un montant total de 4 924 950 €, dont 2 698 000 € pour 7 opérateurs à rayonnement international (dont le Festival d'Aix, les Chorégies, Les Suds à Arles) et 2 226 950 € pour 125 opérateurs à rayonnement national, régional ou local, irriguant tous les territoires, urbains ou ruraux, côtiers ou alpins.

Sur les 274 268 € alloués en investissement dans le cadre du dispositif Instrumentarium, la Région a financé 11 écoles de musique publiques, pour un total de 148 427 € en investissement pour l'acquisition d'instruments de musique.

Le soutien aux 2 organismes de formation dans le secteur de la musique s'est établi à 535 500 €.

Théâtre, Arts du mouvement et lieux pluridisciplinaires

L'aide au secteur du théâtre et des lieux pluridisciplinaires s'est élevée en 2025 à 9 514 282 €. La Région a soutenu 122 dossiers, dont 8 351 898 € en fonctionnement et 1 036 564 € en investissement.

Parmi ces soutiens :

6 475 650 € ont été mobilisés pour les lieux de création et de diffusion pluridisciplinaires. Le territoire compte 2 Centres Dramatiques Nationaux à Nice et Marseille, 6 Scènes Nationales et 13 Scènes conventionnées d'Intérêt National.

Afin de favoriser l'implantation des artistes en région, la pluralité des esthétiques et l'émergence, 593 850 € ont été attribués en faveur de 38 compagnies de théâtre, dont 15 compagnies pour leur programme

annuel d'activité, et 19 projets de création ou de diffusion dans le cadre du dispositif « Carte blanche aux artistes ».

Le soutien de la Région aux festivals et manifestations s'est établi en 2025 à 1 221 898 € pour 17 dossiers et compte notamment le Festival d'Avignon (756 000 €), événement mondial de théâtre et de spectacle vivant, par le nombre de créations et de spectateurs.

L'action de la Région est par ailleurs structurée dans son soutien aux réseaux et son approche de la mutualisation, à travers le contrat de filière en musique, Coffees pour les festivals éco-responsables, Traverses, le Pôle Arts de la scène en théâtre et danse.

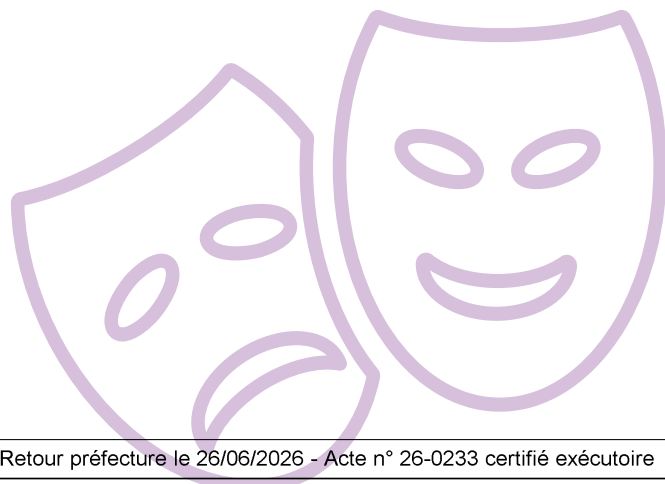
Dans le secteur des arts du mouvement (danse, cirque, arts de la rue), le budget régional 2025 s'est élevé à 3 164 565 € pour 68 dossiers. La danse représente 50 % du budget et 62 % du nombre de dossiers.

L'aide totale en fonctionnement aux lieux dédiés aux arts du mouvement a atteint 1 000 600 € pour 8 structures, en incluant les 2 grands opérateurs (Lieux publics/CNAREP et Ballet Preljocaj/CCN) ainsi que le Klap, lieu de création et de diffusion du chorégraphe Michel Kéléménis.

En soutien aux artistes, la Région a financé en fonctionnement 19 compagnies pour leur programme annuel d'activité pour un montant de 506 200 € et 20 projets de création ou de diffusion pour un budget de 110 000 euros dans le cadre du dispositif « Carte blanche aux artistes ». Pour mémoire, en 2024, le dispositif n'a pu être proposé en raison de contraintes budgétaires.

En 2025, 7 festivals ont été soutenus pour un budget de 739 000 euros, incluant 2 grands opérateurs, qui proposent des événements à dimension nationale et internationale : le festival de Marseille (danse) et la BIAC d'Archaos (cirque).

Des structures et des projets ayant une dimension territoriale affirmée ont été par ailleurs soutenus pour un montant total de 161 100 euros.



Enseignements artistiques

La Région a financé, en 2025, 11 organismes de formation supérieure diplômante pour un total de 2 262 700 € en fonctionnement, dans les filières de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du patrimoine.

Les temps forts de l'année 2025 :

- Valorisation des éditeurs régionaux : Opération "On lirait le Sud" pour promouvoir les éditeurs locaux dans les librairies du territoire régional.
- Signature d'un nouveau contrat de filière Musiques actuelles, jazz et du monde 2025-2028 avec le Centre national de la musique.
- Organisation d'une nouvelle édition du salon Babel Music XP, partenaire structurant pour la filière régionale des musiques actuelles et du monde, qui assoit son rayonnement national et international.
- Diffusion de La Petite Sirène (coproduction « Opéra au Sud » Région Sud / Arsud / opéras régionaux) dans le cadre du dispositif national Mieux produire mieux diffuser.
- Réaménagement du site de Lieux Publics (CNAREP) : accompagnement du projet dans le cadre du contrat d'avenir État-Région.
- Événements internationaux : Biennale des Arts du Cirque – Archaos, Festival d'Avignon, Festival d'Aix, Festival de la Roque d'Anthéron, les Chorégies, Les Suds à Arles, les Rencontres internationales de la photographie d'Arles...
- Les Rencontres professionnelles de la Région Sud au Festival d'Avignon en juillet, accueillies à la Collection Lambert.
- L'accueil de la délégation des partenaires européens du projet Interreg Cherry à Marseille en février 2025.

L'Education Artistique et Culturelle

- En 2025, la Région a poursuivi son soutien à l'accès des jeunes à l'art et à la culture à travers 11 programmes, couvrant 8 thèmes : théâtre, musique classique et opéra, photographie, mémoire, culture scientifique, prévention sonore, lecture et cinéma.
- Le programme "Mémoire et citoyenneté", a permis l'organisation d'un voyage d'étude de 300 élèves au camp d'Auschwitz-Birkenau, la visite du Mémorial de la Shoah à Paris et un travail sur le sujet durant l'année scolaire avant une présentation de leurs travaux à l'Hôtel de Région.
- Le dispositif "Résidence Pro" Villa Médicis a permis à 10 lycées professionnels et 270 élèves d'y participer. En mai 2025, les élèves se sont rendus à Rome du 19 au 23 mai 2025 afin de présenter leur œuvre remarquable à la Villa Médicis.
- Le programme pluridisciplinaire "Initiatives Educatives Scolaires (INES)" a financé 112 projets pédagogiques issus de 63 lycées publics et 10 lycées privés pour un montant de 178 981 €. 8 projets de sept lycées pénitenciers ont également été sélectionnés pour un montant de 18 900 €. Au total dans le cadre du dispositif INES, 120 projets ont été financés pour un montant total de 197 881 €.
- Sur l'année scolaire 2024/2025, 231 établissements du territoire ont bénéficié d'au moins un dispositif EAC régional, soit 78 % des lycées de la région (publics et privés) et environ 46 000 jeunes.



Culture et Santé

Le dispositif « Culture et Santé » a été relancé pour la période 2025-2028, dans le cadre d'un appel à projets conjoint avec la DRAC et l'ARS, complété par une convention d'objectifs additionnelle avec l'AP-HM. Il vise à soutenir des projets de création artistique de haute qualité en lien avec les secteurs du handicap, de la dépendance et du soin, tels des ateliers de pratiques et des rencontres dans toutes les disciplines et à destination de publics divers (patients adultes et enfants, hospitalisations courtes et longues, visiteurs et personnels). La compagnie Archaos a ainsi présenté en 2025, auprès de jeunes patients, au cœur des hôpitaux de Marseille, une intervention artistique sur la réappropriation du corps.

La Région assure, aux côtés de la DRAC et de l'ARS, le pilotage stratégique, la gouvernance et le financement du dispositif.

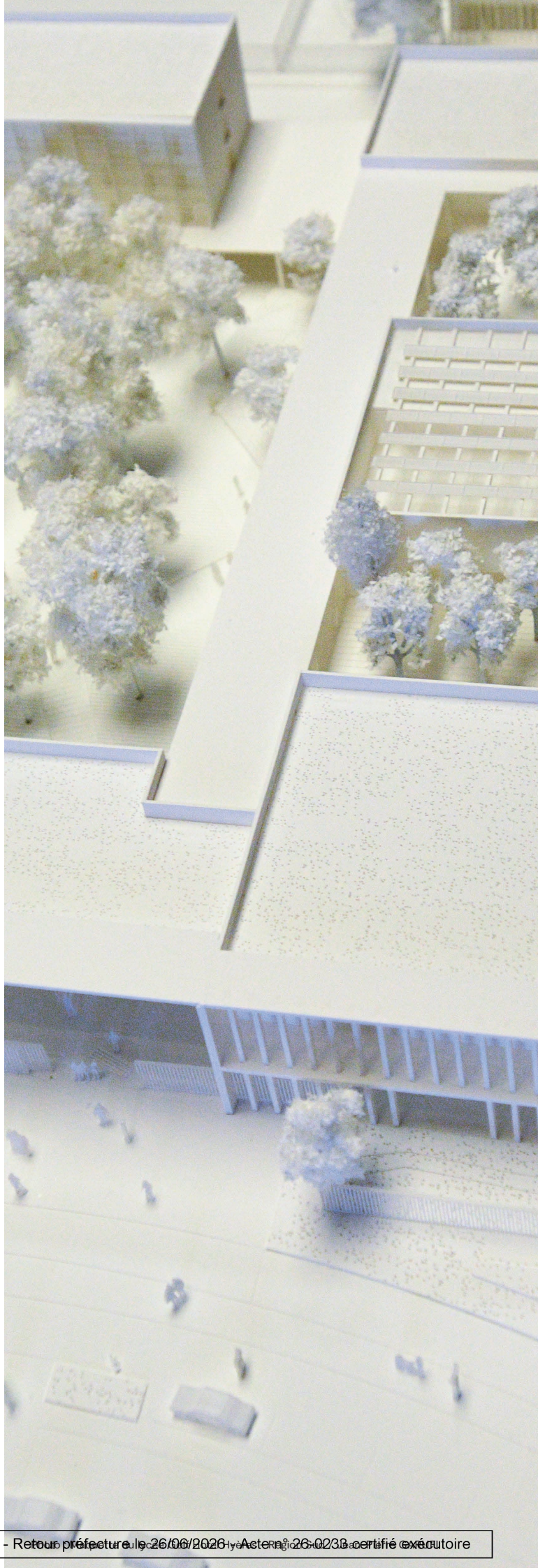
- Contribution régionale : 90 000 € en 2025, pour un budget global de 410 000 €
- Intervention : participation à la sélection et à la répartition des aides, avec un objectif d'équité territoriale (zones rurales et sous-dotées prioritaires)
- Axe prioritaire : résidences artistiques en établissements de santé et médico-sociaux, toutes disciplines confondues.

En 2025, la Région a soutenu 8 projets, répondant aux critères de qualité artistique, de diversité des expressions, d'ancrage territorial et d'adaptation aux enjeux thérapeutiques. Parmi ceux-ci, l'association culturelle, sociale et sportive du Queyras (ACSSQ) implantée à Aiguilles, a conduit avec les établissements scolaires et d'enseignement artistiques de Guillestre et le centre hospitalier Aiguilles-Queyras, un projet participatif autour des symboliques des établissements et de leur ancrage territorial, invitant résidents, personnels, familles et enfants à créer ensemble les formes et assemblages destinés à être déployés sur les tenues des soignants et des résidents, permettant, dans le même temps, de créer des liens intergénérationnels et de favoriser le sentiment d'appartenance au territoire.

Par ailleurs, la Région soutient le réseau « Culture du cœur » à l'échelle régionale :

- 4 structures locales (Alpes du Sud, Var, Vaucluse, Bouches-du-Rhône), soit un montant global de 82 000€ en 2025.

L'ensemble de ces interventions concourt à la structuration d'une politique régionale d'inclusion culturelle, mobilisant la culture comme levier de cohésion sociale, d'innovation et d'amélioration des parcours de soin.



Architecture et Maîtrise d'Ouvrage Régionale

L'année 2025 a été marquée par la finalisation du processus de ré-internalisation de la maîtrise d'ouvrage régionale. Ce changement s'est opéré dans le contexte du lancement de la phase de liquidation de l'Agence Régionale d'Équipement et d'Aménagement (AREA), dont la cessation d'activité est effective depuis le 1^{er} janvier 2025.

Parallèlement à cette évolution institutionnelle, la Direction de l'Architecture et de la Maîtrise d'Ouvrage Régionale, créée spécifiquement pour reprendre l'ensemble des missions de l'AREA, a poursuivi le renforcement de sa structure interne.

Le patrimoine bâti régional réhabilité et renouvelé énergétiquement

Les lycées et le Centre de Ressources et d'Expertise de Performance Sportive (CREPS)

En 2025, la Région a mandaté près de 23 M€ pour les travaux du nouveau lycée Golf Hôtel à Hyères et ceux de la construction du gymnase du lycée Gallieni à Fréjus. Par ailleurs, le lancement du concours pour la construction du lycée du Luc a été lancé dans un objectif de début des études de maîtrise d'œuvre en 2026.

Par ailleurs, 45,1 M€ ont été affectés pour l'engagement des études et/ou des travaux d'opérations de rénovation énergétique et de restructuration en 2025, parmi lesquels la réhabilitation et extension du lycée Esclangon à Manosque, la réhabilitation de l'internat d'excellence du lycée Jean Moulin à Draguignan, la réhabilitation énergétique et l'aménagement de l'entrée du lycée Beaussier à la Seyne-sur-Mer, la construction d'une demi-pension au lycée Gallieni à Fréjus, la réhabilitation du lycée Marie Curie et de la cité mixte Marseilleveyre à Marseille, ainsi que la création d'une demi-pension et d'un espace sport au lycée César Baldaccini à Marseille.

Dans le cadre du Schéma directeur d'investissement du CREPS et de l'entretien de ses sites, 3,7 M€ ont été affectés, dont 0,55 M€ pour la rénovation du bâtiment A du site du CREPS d'Aix-en-Provence et 0,4 M€ pour la rénovation de toitures du site du CREPS de Boulouris.

Les bâtiments administratifs

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuit depuis plusieurs années un Plan de sobriété énergétique appliqué à son parc immobilier administratif. Dans ce cadre, près de 0,4 M€ ont été investis pour la rénovation du système de sécurité incendie et des réseaux mixtes de chauffage de l'Hôtel de Région. Ces interventions visent à améliorer la performance énergétique des bâtiments et à garantir la sécurité des occupants.

En parallèle, les travaux de construction des archives régionales sur le site de Arsud à Bouc Bel Air se sont poursuivis en 2025. La livraison de ce nouvel espace est prévue à l'été 2026, ce qui permettra à la Région de disposer d'une infrastructure adaptée au stockage et à la gestion de ses archives.

Des lycées entretenus, accessibles et sécurisés

Le parc immobilier des 174 lycées publics régionaux est constitué d'un peu plus de 2,5 millions de m² bâtis (surface de plancher) et de 4,05 millions de m² non bâtis, répartis sur 178 sites, et comprenant 89 internats, 143 cuisines de production et 102 gymnases. Ce patrimoine fait l'objet de mises aux normes régulières pour favoriser les conditions de travail et d'étude de l'ensemble de la communauté éducative, qu'il s'agisse des agents régionaux des lycées, des personnels de l'Éducation nationale, des lycéens, des apprentis.

59,6 M€ de travaux de gros entretien et de réparation ont ainsi été affectés en 2025, pour assurer le bon fonctionnement des lycées, répondre aux urgences, et améliorer les fonctionnalités pour les utilisateurs.

De plus, près de 3,0 M€ ont été engagés pour la sécurisation des lycées dans le cadre du plan régional de mise en sûreté des établissements.

Afin d'intervenir rapidement sur le patrimoine tout en garantissant une réactivité et une continuité opérationnelle en matière de maintenance et d'entretien des lycées, la Région a engagé en 2025 le renouvellement de son accord cadre de travaux à bons de commande. Adossé au référentiel national Batiprix, cet accord cadre composé de 144 lots, dont les montants maximums sont estimés à près d'un milliard d'euros, garantira une maîtrise des coûts grâce à des prix objectifs, transparents et vérifiables.



Des lycées inscrits dans les objectifs de la COP d'AVANCE

Par délibération du 21 octobre 2022, la Région a défini un plan d'actions sur la sobriété énergétique, se fixant ainsi un objectif volontaire de réduction des consommations énergétiques des lycées autour de quatre grands axes :

- L'amélioration de la performance énergétique du bâti ;
- L'amélioration de la performance des installations techniques,
- La maîtrise des consommations ;
- La sensibilisation des usagers.

Afin d'engager les lycées dans la réalisation d'actions et de mesures simples, des fiches pratiques reprenant les principales thématiques énergétiques, comme le chauffage, la ventilation ou encore l'éclairage, ont été diffusées à l'ensemble des équipes éducatives et de direction des lycées. Ainsi, les mesures de sobriété énergétique mises en œuvre ont permis de réduire la consommation énergétique de 17 % en trois ans. Fin septembre 2025, la consommation globale du parc immobilier régional s'est ainsi établie à 157,8 GWh, un niveau stable par rapport à la même période en 2024.

Déploiement des énergies renouvelables et modernisation des équipements dans les lycées

À la fin de l'année 2025, 61 lycées sont dotés de panneaux photovoltaïques, tandis que deux autres établissements sont en cours de travaux pour en être équipés. Ainsi, 35 % du parc des lycées bénéficie de cette technologie.

Dix lycées sont désormais raccordés à un réseau de chaleur, avec huit établissements supplémentaires faisant actuellement l'objet d'études pour un futur raccordement. Cette démarche permettra d'atteindre une mobilisation de plus de 50 % d'énergies renouvelables. Par ailleurs, 17 lycées disposent d'une chaufferie à bois.

Enfin, plus de 500 000 € ont été attribués aux lycées pour des travaux portant sur l'amélioration des systèmes d'éclairage, de ventilation et de chauffage.

Éducation et Vie des Lycées

Un accompagnement des lycées renforcé et des projets innovants

Carte des formations

L'année 2025 a été la deuxième année de mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle impulsée par le Gouvernement, déclinée localement dans la convention signée le 9 décembre 2023 entre la Région académique et la Région Sud. Un des objectifs de la réforme est d'accélérer la transformation de la carte des formations de la voie professionnelle pour mieux l'adapter aux besoins en emploi des territoires et aux souhaits d'orientation des jeunes. Ainsi, pour la rentrée scolaire 2025, 1 128 places en initiale scolaire ont été transformées dans 69 diplômes, répartis sur 54 lycées publics du territoire régional.

Fonctionnement

En 2025, 97 % des lycées ont signé la nouvelle convention type de fonctionnement Région/Lycée public adoptée en 2024, à l'issue d'un processus de dialogue élargi et convergeant avec les représentants des personnels de direction des établissements, proviseurs et secrétaires généraux, rectorats, et organisations syndicales des agents régionaux des lycées

55,3 M€ de dotations initiales ont été attribuées aux 174 lycées publics et 31 M€ aux 102 lycées privés sous contrat du territoire régional. Des crédits complémentaires ont également été affectés au cas par cas dans le cadre du dialogue de gestion, pour un montant de 2,9 M€, permettant aux établissements de palier des difficultés ponctuelles.

La Région Sud a maintenu en 2025 le dispositif exceptionnel de bouclier anti-inflation. Cet engagement financier, avec 3,4 M€ supplémentaires alloués aux lycées publics, a permis de compenser les surcoûts énergétiques liés au gaz et à l'électricité.

Un budget de 2 M€ a par ailleurs été consacré au nouveau dispositif Équipements de Protection Individuelle (EPI) et outillages mutualisés à destination des élèves de l'enseignement professionnel et technologique nécessitant des besoins en la matière.

Équipement

En termes de mobilier et d'équipement pédagogique, ce sont 1 572 dossiers qui ont été instruits en 2025 pour un montant voté de 13,34 M€ au bénéfice des 174 lycées publics, dont 2,1 M€ entièrement dédiés à la mise en œuvre de la voie professionnelle.

Les lycées privés du territoire ont reçu des financements à hauteur de 1,8M € pour des équipements ou des travaux de sécurité, dans le cadre d'une intervention volontariste de la Région.

Numérique éducatif

En 2025, la mise en œuvre de la politique régionale du numérique éducatif s'est poursuivie, avec un engagement global de 41 M€, au service de l'égalité d'accès, de la continuité pédagogique et de la sécurisation des lycées publics.

L'action s'est articulée autour de la modernisation des infrastructures numériques : renouvellement des serveurs et des équipements réseaux, renforcement du très haut débit, sécurisation des systèmes d'information et accompagnement des établissements dans l'exploitation quotidienne. Cette dynamique s'inscrit dans une trajectoire de fiabilisation et de montée en maturité des environnements numériques, intégrant les enjeux croissants de cybersécurité, notamment par le déploiement d'un nouvel antivirus sur tous les PC et le changement de l'opérateur Très Haut Débit des lycées, opération conséquente de renouvellement qui s'est poursuivie jusqu'en mai 2025.

Le dispositif des tablettes et des manuels numériques, pilier de la politique régionale en matière de numérique éducatif, a été maintenu à un niveau soutenu avec 26,3 M€ mobilisés. Plus de 62 000 tablettes ont ainsi été livrées à la rentrée scolaire 2025, complétées par le réemploi des équipements disponibles, et plus d'un million de licences de manuels numériques sont aujourd'hui fournies, garantissant un accès équitable aux ressources pédagogiques sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement, le renouvellement du parc informatique, s'est poursuivi avec près de 9 400 ordinateurs déployés, dont 558 en extension pour des nouvelles sections, portant le parc à plus de 71 800 postes, soit environ un ordinateur pour 2,29 élèves.

Plus de 25 700 demandes d'intervention informatiques ont été traitées par le dispositif STIL (Support Technique Informatique des Lycées) et ses 60 techniciens régionaux, traduisant l'intensité des usages et la mobilisation des équipes techniques.

Enfin, une évaluation du dispositif des manuels numériques a permis d'identifier des axes d'évolution clairs : renforcement des prérequis techniques, simplification des parcours utilisateurs, pilotage par la donnée et accompagnement accru des équipes pédagogiques. Elle marque une transition vers une politique davantage orientée vers les usages effectifs et l'efficience des investissements, au-delà du seul équipement.

Une attention particulière à la restauration scolaire

En 2025, la stratégie régionale de restauration scolaire « Tous à Table » pour la période 2025-2028 a été adoptée. Elle est articulée autour de 4 grands axes :

- 1) Développer le parcours lycéen autour de l'alimentation,
- 2) Bien manger au juste prix,
- 3) Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire et mieux gérer les déchets,
- 4) Attirer et développer nos talents.

Ainsi, 10,43 millions de repas ont été servis en 2025 dans les lycées publics, au bénéfice de 102 232 élèves demi pensionnaires et internes. Les lycées ont consacré 28,71 M€ à l'achat de denrées alimentaires, traduisant un effort soutenu en faveur de la qualité de la restauration scolaire, dans un contexte marqué par la stabilisation du coût moyen régional par assiette, établi à 3,27 €.

Engagée autour d'un budget 100% vert et soucieuse de l'amélioration de ses pratiques, la Région Sud mène depuis mai 2023 une démarche de concertation des usagers pour améliorer la qualité de la restauration scolaire tout en répondant aux enjeux environnementaux.

En 2025, une nouvelle grille tarifaire des services de restauration et d'hébergement, avec un tarif unique par formule, a été déployée sur l'ensemble du territoire, pour un objectif d'équité et d'alignement sur les coûts réels de production des repas. Cette harmonisation a permis d'augmenter les recettes encaissées par les lycées (+ 3 millions d'euros par rapport à 2024).

Avec ces tarifs harmonisés, dans le cadre des deux dispositifs de tarification sociale, la Région a accompagné plus de 18 000 élèves aidés/an, soit 17 % des rationnaires issus de familles aux revenus modestes. En 2025, dans le cadre de cette politique volontariste, 1,86 M€ ont été ainsi attribués.

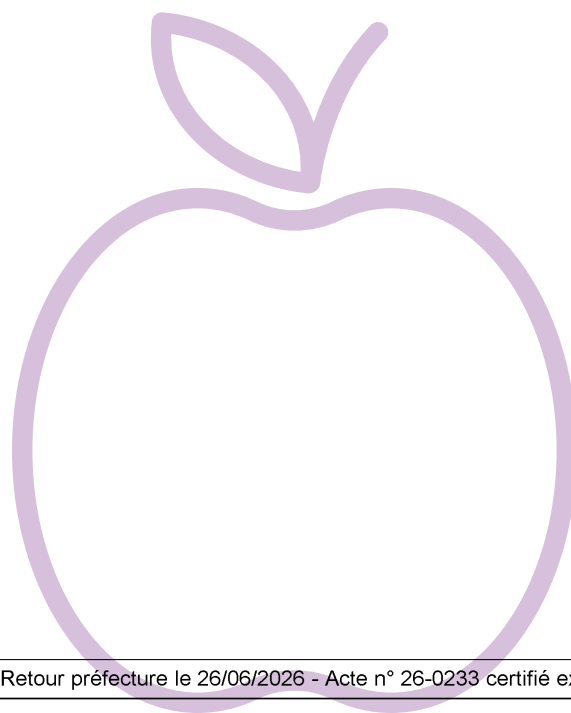
En outre, l'accompagnement quotidien des établissements s'est poursuivi en faveur de la prévention et de la gestion de leurs déchets, par le biais de dispositifs de subventions (454 326 € d'équipements votés en 2025 à l'attention de 41 lycées) appuyés par un accompagnement technique.

La Région a également renforcé son action en matière de développement durable, avec 128 lycées adhérents au marché régional de collecte et de valorisation des biodéchets issus de la restauration scolaire.

De plus, 65 lycées ont été accompagnés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, dont :

- 36 lycées bénéficiant d'un diagnostic approfondi,
- 29 lycées engagés dans la solution d'intelligence artificielle KIKLÉO.

Enfin, le projet « Ménagez-vous », initié en 2025, illustre l'engagement de la Région en faveur de l'amélioration des conditions de travail des agents régionaux des lycées. Cette démarche innovante vise à moderniser les pratiques, optimiser l'organisation du travail et renforcer l'attractivité des métiers, tout en conciliant qualité de service, bien-être des agents et efficacité opérationnelle au sein des établissements. Inscrit dans une démarche de prévention de l'usure professionnelle, ce projet vise à faciliter durablement le quotidien des agents grâce à des matériels plus ergonomiques, des méthodes de nettoyage adaptées et des niveaux de service clarifiés.





3 . ÉCONOMIE , FORMATION , ET SANTÉ



En 2025, la Région Sud a conduit une action résolument orientée vers l'impact, dans un contexte économique et social encore contraint. Face aux effets durables des crises successives, l'intervention régionale s'est structurée autour de priorités clairement assumées : préserver le tissu économique, accompagner les mutations industrielles et écologiques, adapter les compétences aux besoins réels de l'économie et garantir l'accès à la santé sur l'ensemble du territoire. Cette action s'inscrit dans une logique de sélectivité, d'anticipation et de territorialisation, avec en perspective la préparation de l'héritage économique, social et capacitaire des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2030, sans créer de politiques spécifiques mais en renforçant les fondamentaux régionaux.

Soutenir les entreprises et renforcer la résilience économique

L'économie régionale a montré en 2025 une capacité de résistance notable, avec une baisse de 5 % des défaillances d'entreprises, faisant de la Région Sud la seule région française dans ce cas. Pour consolider cette dynamique, la Région est intervenue à toutes les étapes de la vie des entreprises, en combinant prévention, accompagnement et financement.

Un accent particulier a été mis sur l'anticipation des difficultés, avec le lancement du dispositif Sud Prévention TPE PME (5 M€), permettant d'intervenir en amont des situations de rupture. Cette approche préventive complète le programme Mon Projet d'Entreprise 2025 2029, qui a accompagné près de 8 700 entrepreneurs en 2025 (6,7 M€ mobilisés), couvrant la création, la reprise, le développement et le rebond, grâce à un réseau d'opérateurs renforcé. Le financement de proximité a constitué un levier essentiel : 283 prêts à taux zéro ont été accordés via Mon Prêt TPE (2,8 M€), et plus de 250 commerces de proximité ont été soutenus pour leurs projets de rénovation ou d'installation (1,2 M€). L'action des conseillers régionaux du financement a contribué à rendre les dispositifs plus lisibles et accessibles, avec plus de 240 rendez vous qualifiés réalisés sur le terrain.

Au delà des TPE, la Région a poursuivi une stratégie de montée en gamme du tissu productif. Le programme Sud Accélérateur, opéré par risingSUD avec Bpifrance, a accompagné plus de 110 PME depuis sa création, dont 19 nouvelles entreprises en 2025, dans des parcours structurants de transformation et de croissance. En parallèle, Région Sud Investissement a franchi le seuil de 360 entreprises accompagnées (113 M€ investis) et lancé un fonds "100 % Climat" de 53,3 M€, orienté vers l'innovation et le développement des PME engagées dans la transition écologique.

L'ensemble de ces actions a renforcé la robustesse et la capacité d'adaptation de l'économie régionale face aux transitions à l'œuvre.



Industrie, filières stratégiques et souveraineté productive

En 2025, la politique industrielle régionale s'est intensifiée autour de trois axes complémentaires : l'attractivité de projets structurants, la transformation bas carbone des sites existants et la structuration des filières stratégiques.

La Région a ainsi soutenu plusieurs projets industriels majeurs à fort enjeu de souveraineté et d'emploi tels que : HYNAERO (usine d'assemblage d'avions bombardiers d'eau) a été soutenu à hauteur de 5 M€ ou Naval Group (5 M€ – R&D à La Londe) et le PAJS (20 M€ au total). Ces implantations confortent la base industrielle régionale dans des secteurs clés, au croisement de la sécurité civile et de la transition énergétique.

En parallèle, la Région a franchi depuis, une étape décisive en matière de décarbonation industrielle. Le programme SYRIUS a permis au territoire de Fos Berre d'intégrer la phase 2 du dispositif national "Zone Industrielle Bas Carbone", ouvrant la voie à des investissements opérationnels dès 2026. Cette trajectoire vise à concilier compétitivité industrielle et transition écologique, et suppose un effort renforcé sur les compétences industrielles de la transition (maintenance, automatismes, électricité procédés, sécurité industrielle), indispensables pour sécuriser l'emploi local et concrétiser les projets.

Cette dynamique est désormais structurée par le Projet partenarial d'aménagement (PPA) Fos étang de Berre 2026 2030, qui constitue le cadre opérationnel de transformation du principal pôle industriel portuaire régional. Sur un territoire concentrant 25 % des émissions industrielles nationales de CO₂ et plus de 25 000 emplois industriels, le PPA programme 34 actions représentant près de 680 M€ d'ici 2030, dont plus de 355 M€ déjà sécurisés, afin de passer de la planification à l'investissement en matière de décarbonation, d'infrastructures et de foncier économique.

Par ailleurs, la Région a poursuivi la structuration de ses filières d'excellence à travers les Opérations d'Intérêt Régional (OIR). La création, en 2025, de l'OIR Défense & Sécurité, en partenariat avec le ministère des Armées, marque une étape importante pour consolider la Base Industrielle et Technologique de Défense régionale. Au total, les OIR représentent désormais 1,6 Md€ d'investissements potentiels et plus de 220 implantations suivies.

Enfin, l'accompagnement des territoires industriels s'est poursuivi via le programme Territoires d'Industrie, avec notamment un important travail mené par la Task-force « SUD Territoires d'industrie ». Cette Task-Force (qui réunit aux côtés de la Région

Sud, risingSud, l'ANCT, la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Banque des Territoires et l'ADEME) assure une animation au plus près des besoins des Territoires (partage d'expériences, webinaires thématiques, ...) et apporte un accompagnement rapproché des projets. L'objectif est bien de faciliter la mobilisation des dispositifs existants régionaux et nationaux pour assurer rapidement une réponse aux besoins en ingénieries et en financements identifiés par les Territoires. En 2025, 85 demandes d'appui ont été traitées par la Task Force régionale, 80 % ont pu être orientées vers le dispositif y répondant au mieux.

Compétences, formation et innovation : préparer l'économie de demain

L'année 2025 a constitué une étape clé dans la réorganisation des politiques de compétences, avec la mise en œuvre du Réseau pour l'Emploi, en lien étroit avec l'État et les acteurs locaux. Les Communautés d'Expression des Besoins Locaux (CEBEL) ont permis d'ajuster plus finement l'offre de formation aux besoins des bassins d'emploi, contribuant à une hausse de 4,7 points du taux d'accès à l'emploi durable six mois après formation.

La Région a également renforcé ses actions d'orientation vers les métiers qui recrutent, avec une approche de proximité : le Bus de l'Orientation a sensibilisé plus de 2 500 jeunes aux filières d'avenir, tandis que la plateforme Stages au Sud a facilité l'accès à plus de 1 400 offres de stages. L'accueil des Finales nationales WorldSkills 2025 à Marseille a constitué un temps fort de valorisation des métiers techniques, avec 40 000 visiteurs, dont 26 000 scolaires.

Dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région a poursuivi l'exécution du CPER 2021 2027, avec un taux d'engagement de 65,5 %, et engagé 13,7 M€ en 2025, dont 10,6 M€ alignés sur le Plan Climat. Le partenariat innovant avec l'ANR a permis de cofinancer 4 projets structurants en 2025, avec un fort effet levier. La réussite régionale aux appels France 2030 s'est traduite par la labellisation de deux Pôles Universitaires d'Innovation (13,5 M€), renforçant le transfert de technologies vers les entreprises.

Enfin, le Plan Sud Ingénieurs, lancé fin 2024, a engagé plus de 3 M€ dès 2025 pour accroître les capacités de formation, avec un objectif de +1 000 ingénieurs diplômés par an d'ici 2030.

Tourisme : filière économique majeure et enjeu de compétences

Le tourisme constitue un pilier de l'économie régionale et un enjeu central en matière d'emplois, de compétences et d'équilibres territoriaux. En 2025, la Région a poursuivi une stratégie visant à monter en qualité tout en sécurisant les conditions d'accueil (hébergement, saisonniers, flux), dans la perspective de l'héritage des JOP 2030. Concrètement, la modernisation de l'offre a été soutenue via le dispositif de rénovation de l'hébergement touristique, avec une cinquantaine d'établissements accompagnés pour 3,8 M€, et via INVESTour, qui a permis de renforcer les quasi fonds propres de 12 entreprises touristiques pour 2,1 M€. La transition durable du secteur s'affirme également par la progression des démarches de labellisation : la Région Sud compte désormais 344 établissements "Clef Verte" (2^e rang national).

Sur le versant compétences et emploi, la Région a ciblé l'un des principaux freins de la filière : la difficulté de recrutement et de fidélisation liée notamment au logement des travailleurs. Le dispositif Sud Saisonniers a ainsi permis de soutenir 3 projets d'hébergement collectif pour 745 k€, représentant 127 lits supplémentaires, contribuant à sécuriser l'emploi local et l'attractivité des métiers. Au delà des investissements, ces actions visent à sécuriser les compétences et recrutements de la filière (accueil, hôtellerie restauration, maintenance, activités de pleine nature), en particulier dans les zones littorales et alpines, en cohérence avec l'héritage des JOP 2030.

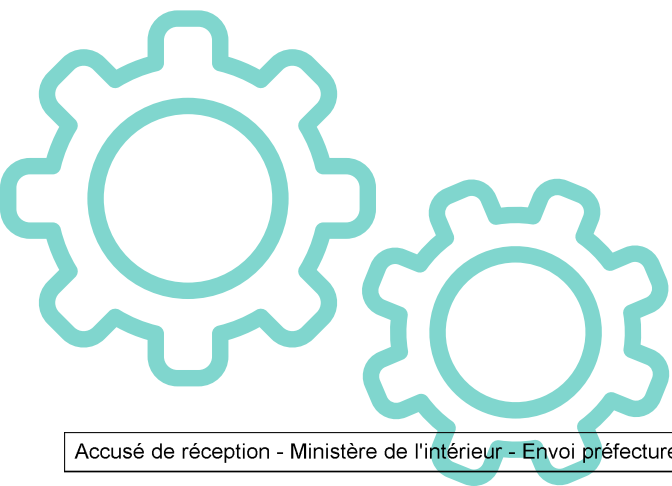
Enfin, la Région a continué d'accompagner des démarches de gestion plus raisonnée des sites et des flux (dispositif SITEX, 270 k€ mobilisés en 2025), en cohérence avec les objectifs de durabilité et de qualité d'accueil, particulièrement stratégiques à l'approche des JOP 2030.

Aménagement numérique et services aux territoires

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit lancé en 2013, la Région s'est fortement engagée à partir de 2016 dans le déploiement des réseaux d'initiative publique. Grâce à un investissement cumulé de près de 70 M€ sur la mandature, elle a contribué à franchir en 2025 un cap décisif vers l'objectif d'un territoire 100 % connecté, avec une couverture en fibre optique comprise entre 91 % et 99 % selon les départements, et une finalisation attendue en 2026.

Au delà des infrastructures, la Région a soutenu des usages numériques au service de la transition écologique, notamment via le dispositif PSTIID (programme de soutien aux territoires pour l'innovation et les usages numériques durables). Le projet mené dans la Vallée de l'Ubaye (100 000 €) illustre l'apport du numérique pour la gestion durable des flux touristiques et la préservation des espaces naturels. Cette stratégie articule sobriété numérique, résilience des réseaux et inclusion, au bénéfice des territoires et des citoyens.

En parallèle des infrastructures, la stratégie régionale soutient la montée en maturité sur les usages stratégiques (cybersécurité, données, IA) au service des entreprises et des services publics, afin de renforcer la résilience territoriale.



Plan IA régional : 70 % des mesures engagées

Le Plan IA régional est désormais solidement engagé. 70 % des mesures sont engagées (lancées ou en cours de déploiement), ce qui traduit un passage effectif de la stratégie à l'action. Côté entreprises, la Région consolide un accès simplifié à l'accompagnement via un guichet unique (diagnostic, expérimentation, montée en compétences) pour accélérer l'adoption de l'IA. Le territoire dispose d'un socle d'excellence avec 14 laboratoires, plus de 300 chercheurs, une augmentation de 66 % du nombre d'entreprises innovantes utilisatrices de l'IA et une attractivité indiscutable. Plus de 1 000 spécialistes et acteurs de l'IA appartiennent à la « communauté régionale de l'IA ».

Santé et formations sanitaires : garantir l'accès aux soins

Premier employeur régional (15 % des actifs), le secteur sanitaire et social a bénéficié en 2025 d'un soutien massif. La Région a consacré 111,2 M€ aux formations sanitaires et sociales, avec 19 431 étudiants inscrits et des taux de réussite (92 %) et d'insertion (95 %) très élevés. Plus de 7 200 bourses ont été versées pour sécuriser les parcours, et 14 projets d'investissement dans les instituts ont été financés (3,9 M€), dont l'ouverture du nouveau campus de l'IFPVPS de Toulon (7,5 M€).

En matière d'accès aux soins, la Région a cofinancé la modernisation de trois hôpitaux en 2025 et soutenu 7 projets de télémédecine. Le Plan Cancer régional a mobilisé 7,16 M€, avec des projets emblématiques comme le Mammobile et Interception. La lutte contre les déserts médicaux s'est traduite par la labellisation de 13 nouvelles Maisons régionales de Santé, le déploiement du premier Médicobus dans les Alpes de Haute Provence et le lancement du Plan Santé de Proximité (77 projets soutenus). Enfin, la santé des jeunes a été renforcée via le Pass Santé Jeunes, bénéficiant à 14 305 jeunes en 2025.







4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des avancées significatives

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pilote de la planification écologique

Engagée de longue date dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, la Région Provence Alpes Côte d'Azur est Région pilote de la planification écologique depuis l'automne 2022, dans le cadre d'un protocole signé entre le Président Renaud Muselier et la Première ministre. Cette reconnaissance positionne la Région au cœur de la déclinaison territoriale de la planification écologique, conduite conjointement avec les services de l'État.

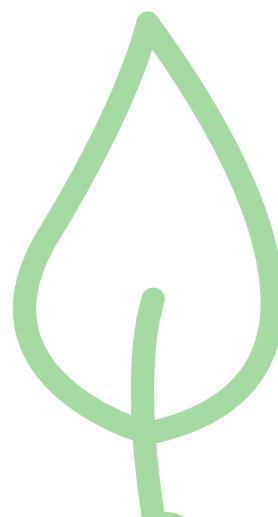
Après la COP régionale de lancement du 27 novembre 2023, l'année 2024 a marqué une étape structurante avec la territorialisation de la planification écologique. Elle a permis de co-construire, avec l'État et l'ensemble des acteurs du territoire, un plan régional de transformation écologique et énergétique répondant aux grands enjeux climatiques, environnementaux et économiques, avec 16 feuilles de route thématiques et des Accords pour la transition écologique.

En 2025, cette dynamique s'est pleinement concrétisée avec le vote du Plan Climat 3, qui constitue la contribution directe de la Région à la planification écologique. Doté de plus de 5,6 milliards d'euros sur la période 2025-2028, il traduit les objectifs du plan de transformation en 123 actions opérationnelles, visant à atténuer le changement climatique, adapter le territoire régional à une trajectoire de référence à +4°C, préserver les ressources naturelles, réduire les pollutions et restaurer la biodiversité. L'ensemble est piloté de manière partenariale, avec une attention particulière portée au suivi des résultats concrets et à la mobilisation durable des acteurs du territoire. Grâce à l'animation conjointe portée par la Région et les services de l'État, plus de 100 acteurs ont signé les Accords de la planification écologique fin 2025.

Mobiliser les crédits européens de la PAC

L'année 2025 a été structurante pour le FEADER en Région Provence Alpes Côte d'Azur, à la fois par l'aboutissement de la programmation 2014-2022 et par l'accélération décisive de la programmation 2023-2027. Elle a été prioritairement consacrée à la finalisation de l'ensemble des demandes de paiement de la programmation 2014-2022, permettant d'atteindre un niveau de paiement élevé (supérieur à 87 %) et de sécuriser la clôture financière du programme. Cette mobilisation s'est appuyée sur une organisation dédiée, des renforts internes et des appuis externalisés. Le traitement des contrôles a fait l'objet d'une priorisation ciblée, d'abord sur les dossiers conditionnant des paiements avant fin 2025, puis sur ceux à enjeux financiers. Parallèlement, le marché d'évaluation ex post a été attribué en 2025, permettant le démarrage opérationnel de l'évaluation en 2026.

Au second semestre 2025, la Région a engagé la pleine montée en charge du FEADER 2023-2027, avec la poursuite des appels à projets, le renforcement de l'accompagnement des porteurs, et un choix stratégique de changement d'outil de gestion : d'Euro-pac à l'outil régional "AIDEN", créant les conditions d'une accélération conjointe des engagements et des paiements à compter de 2026. Le passage vers le nouvel outil a nécessité une collaboration très rapprochée avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et une mobilisation transversale de différentes directions régionales. À noter que les premiers paiements ont été réalisés pour les dispositifs de dotations aux jeunes agriculteurs (DJA) et Contrat de Transition.



Renforcer la résilience et la souveraineté de la région

Accélérer la sobriété et la transition vers la souveraineté énergétique

En 2025, au titre de la politique énergétique de la Région et des dispositifs afférents, 104 projets ont été soutenus pour un montant de 10 818 820 € : 83 projets de développement des énergies renouvelables pour un montant de 8.2 M €, 16 projets de soutien à la mobilité décarbonée pour un montant de 259 566 €, 155 chèques énergie 2^e génération pour un montant de 143 000 €.

L'engagement régional a permis l'installation de 16,8 MW d'énergies renouvelables, 74 GWh de production de méthane supplémentaire et 22 projets de récupération de chaleur marquant une accélération en la matière.

En complément, le bois énergie est une énergie qui tient une place importante dans la souveraineté énergétique des territoires et dans la lutte contre le changement climatique. Le budget engagé en 2025 a été de 1,296 M€ pour 23 dossiers instruits. La stratégie est bien de valoriser les produits de la forêt régionale, non valorisable dans la construction, dans le bois énergie en circuit court en encourageant la transition énergétique des territoires. Sur le terrain, on constate un regain de projets Bois Energie notamment en lien avec les réglementations sur les énergies renouvelables en alternative aux énergies fossiles. Ainsi, la Région finance avec l'ADEME les études et travaux permettant la fourniture du combustible bois énergie (plateforme bois énergie, unité de production de granulés) ainsi que la mise en place de chaufferies et réseaux de chaleur au bois.

En 2025 la Région a ainsi poursuivi son soutien aux projets de développement des énergies renouvelables. En complément, elle promeut la sobriété énergétique notamment auprès des communes rurales pour les aider à faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie. Ainsi, elle a mandaté 2 bureaux d'études qui accompagnent les communes par l'intermédiaire de prestations visant à identifier les sources d'économie d'énergie potentielles sur leur patrimoine et à mettre en œuvre un plan d'action qui fera baisser leur facture. En 2025, 6 communes ont bénéficié de cette prestation.

Dans le cadre du comité régional de l'hydrogène, la Région a mis en place en 2024 poursuivi en 2025 une animation thématique au sein de groupes de travail réunissant les différentes catégories d'acteurs publics et privés qui a permis de dégager les premières pistes d'actions concrètes.

Dans le cadre de sa délégation de gestion, la Région a programmé 1.5 M € de crédits de l'ADEME pour soutenir des projets de méthanisation.

La mise en œuvre du projet européen LIFE Heat & Cool, en faveur du déploiement des réseaux de chaleur et de froid s'est poursuivie permettant d'accompagner les études de projets pour 3 nouvelles communes du territoire régional.

En service depuis la fin 2024, la production des trois éoliennes flottantes de 8 MW chacune du projet Provence Grand Large représente l'équivalent de la consommation électrique de la Ville de Martigues (40 000 habitants). La 12^e édition du salon International sur l'éolien flottant s'est tenue en avril 2025 à Brest et a rassemblé plus de 1 200 acteurs internationaux.

En 2025, 5 projets liés à l'amélioration de la qualité de l'air ont été soutenus pour un montant de 2.3331 M€ dans le cadre du programme Escalade Zéro Fumée.

Accompagner la souveraineté alimentaire

Face aux crises et difficultés chroniques auxquelles l'agriculture est confrontée, la Région a été pleinement engagée aux côtés des filières et des agriculteurs tout au long de l'année 2025 pour leur apporter des réponses concrètes, à court et à moyen termes.

Dans un contexte budgétaire inédit, exigeant de contribuer à l'effort national de redressement des finances publiques, la Région a décidé de préserver et de sanctuariser le budget de l'agriculture en 2025. Il a été de 26,8 M€ pour 2025 (en hausse de 3 % par rapport à 2024) auquel s'ajoute la mobilisation d'une tranche annuelle du programme FEADER de 23,1 M€.

En 2025, la Région a amplifié sa politique d'accompagnement à la modernisation des exploitations agricoles, en particulier le soutien aux investissements dans le cadre du Contrat de Transition 2025, et à la structuration des filières agricoles pour assurer la transition environnementale des filières, développer leur résilience en particulier face au changement climatique et soutenir le dynamisme économique.

La Région a également accompagné la recherche-expérimentation et l'innovation pour limiter notamment les impacts des risques sanitaires et climatiques en agriculture. En complément, la Région a apporté un soutien spécifique à la filière viticole régionale en grande difficulté économique en déployant un nouveau dispositif d'accompagnement des entreprises viticoles à l'exportation.

L'enjeu du renouvellement des générations d'agriculteurs est prégnant pour le monde agricole. La Région Sud a choisi de déployer une politique ambitieuse sur la question du renouvellement des générations, avec des efforts financiers notables via principalement l'appel à projets Dotation Jeunes

Agriculteurs, lancé dès janvier 2024, simplifié et ouvert en continu sur toute la durée de la programmation. Cet appel à projets est une vraie réussite avec une forte progression de la souscription. En moyenne, sur la programmation précédente (2014-2022), 161 dossiers étaient déposés chaque année, pour un montant global annuel de 3 931 653 € et un montant d'aide moyen de 24 499 €. Sur la nouvelle programmation format nouvelle DJA (2024-2025), en moyenne, 224 dossiers sont déposés chaque année pour un montant global annuel de 8 153 000 € et un montant d'aide moyen de 36 397 €, soit une progression de 40 %.

L'année 2025 marque une phase de diversification et de consolidation opérationnelle du déploiement du label 100% valeurs du sud, dans la continuité des actions engagées depuis son lancement. Près de 240 produits, portés par 45 entreprises et 18 projets collectifs, sont labellisés. Le label a été mis en avant auprès de différents acteurs de la chaîne de valeur, en particulier la grande distribution, à l'occasion de grands rendez vous nationaux — au premier rang desquels le Salon International de l'Agriculture — ainsi que par des actions de proximité menées tout au long de l'année, notamment les marchés de producteurs estivaux et l'organisation d'un marché de Noël à destination des agents régionaux. Ainsi la Région a réaffirmé son soutien à celles et ceux qui produisent localement et durablement.

Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030, comme vecteur d'accélération pour l'agriculture, un travail commun entre la Région et le monde agricole régional a débuté au second semestre 2025. L'objectif est de construire une stratégie autour de la mise en avant, la valorisation, la promotion de l'agriculture régionale, de ses produits, de sa culture, de ses typicités et de capitaliser avant, pendant et après les Jeux pour accélérer certains investissements en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Affirmer notre identité maritime

Les Accords de la Méditerranée issus des travaux du Parlement de la mer, en cohérence avec la feuille de route Mer de la planification écologique et le volet Mer du plan Climat, ont été présentés lors de l'UNOC, Conférence des Nations Unies sur l'Océan, qui s'est tenue à Nice en juin 2025. Ils consacrent l'engagement de la Région Sud pour la préservation de la Méditerranée. Les travaux du Parlement de la Mer ont également permis par exemple de travailler sur un Contrat de filière Nautisme, ou encore de mobiliser les professionnels de la pêche sur la prolifération du crabe bleu.

La question de la gestion de l'eau et de l'énergie dans les ports de plaisance est une des orientations du Contrat de filière nautisme finalisé en 2026. En 2025, la Région a ainsi soutenu financièrement la mise en place de panneaux photovoltaïques pour améliorer la production d'énergie renouvelable de la Société nautique Estaque Mourepiane à Marseille.

Dans le cadre du projet NEPTUNE, l'année 2025 a été consacrée à la modernisation des outils de diffusion des expériences immersives (bornes interactives et casques de réalité virtuelle) qui ont été renouvelés sur l'ensemble des sites. Le programme MARITTIMO finance ce projet à hauteur de 300 000 €.



Prévenir et lutter contre les risques naturels majeurs

En 2025, la Région a poursuivi une politique active de prévention, de connaissance des aléas et de réduction de la vulnérabilité, en accompagnant les territoires exposés aux risques d'inondation et de mouvements de terrain, avec 5,5 M€ de subventions votées, traduisant un engagement structurant et durable au service de la sécurité des territoires et de leurs habitants.

Une bouée météorologique Météo France, financée à 100 % (350 000 euros) par la Région, a été inaugurée au large d'Hyères pour mieux comprendre, prévoir et anticiper l'arrivée des phénomènes climatiques sur nos côtes.

En 2025, l'action régionale s'est également traduite par le soutien à plusieurs démarches territorialisées, des études de connaissance, ainsi que par des actions de sensibilisation et de diffusion de la culture du risque : par exemple la Région a soutenu l'Association pour l'Éducation à l'Environnement et à la Citoyenneté du Pays d'Arles pour des actions de culture du risque dans le cadre du Plan Rhône-Saône ainsi que le Syndicat mixte de l'Argens pour un atlas des zones de ruissellement intense.

Avec le PAPI des Côtiers des Maures, la Région Sud a confirmé en 2025 son engagement aux côtés des collectivités locales en votant 2,8 M€ de subventions, contribuant à la prévention des inondations, à la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes et au renforcement de la résilience des territoires littoraux face aux aléas hydrométéorologiques.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son appui aux territoires de montagne engagés dans des démarches de gestion intégrée des risques naturels, en soutenant des actions de connaissance, de prévention et d'adaptation aux spécificités des milieux alpins.

L'adaptation du littoral au changement climatique reste un sujet majeur en région. Plusieurs engagements de démarches sont en cours. Avec le soutien de la Région, les Stratégies locales de gestion intégrée du Trait de côte sont réalisées en Camargue, sur la Métropole Toulonnaise et la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis et les cartes d'exposition au recul du Trait de Côte sont en cours d'élaboration sur la Métropole de Marseille, sur l'agglomération Sud Sainte Baume et sur les Communautés de Communes « Porte des Maures » et « Golfe de Saint Tropez ».

On compte fin 2025, 96 signataires de la Charte "Pour des plages de caractère en Méditerranée" via la plateforme Act4posidonia (associations, entreprises, citoyens). Concernant les communes littorales, 22 communes ont signé cette Charte. Un travail d'animation a été mis en place avec un groupe

de travail rassemblant les communes signataires, les intercommunalités désireuses de signer la charte, les services de l'Etat, les associations œuvrant pour les enjeux de gestion durable des plages et le maintien des banquettes. Les travaux sont hébergés sur la plateforme "Expertises Territoires" pour l'échange de pratiques.

Renforcer nos capacités de gestion des déchets

Deux nouveaux contrats d'objectifs déchets ont été approuvés en 2025 portant à 52 le nombre de contrats signés. Ils couvrent 97 % du territoire régional et concernent 98 % de la population.

L'animation de la convention tripartite ADEME/CITEO/Région pour la promotion de la Tarification incitative s'est poursuivie en 2025. Depuis 2021, la Région a investi près de 1,27 M € d'aides régionales pour accompagner les territoires qui souhaitent déployer le dispositif.

La troisième édition de l'opération régionale « Nettoyons le Sud » a mobilisé 400 communes, 25 000 participants, 100 tonnes de déchets ont été collectées soit 15% de plus que l'année précédente.

Le programme « Zéro déchet plastique » initié en 2017 s'est poursuivi en 2025 avec l'intégration dans le dispositif de la Ville de Marseille. On compte 377 signataires de la Charte "Zéro déchet plastique" animée par l'ARBE. L'objectif de 2025 était de mobiliser les lycées. Une journée de valorisation des signataires de la Charte a permis de mettre en lumière les solutions et innovations mises en œuvre sur le territoire régional pour réduire l'utilisation de produits plastiques et limiter l'impact des déchets plastiques sur l'environnement.

Le plan d'actions régional de lutte contre les dépôts sauvages lancé en octobre 2023 a été ouvert aux communes de 10 000 habitants en 2025. Au total, 27 communes ont été accompagnées depuis le lancement du dispositif.

En 2025, la Région a soutenu 49 projets d'investissement dédiés à la création ou la modernisation d'équipement de prévention et de gestion des déchets pour un montant total de 6,3 M€, correspondant à un montant subventionnable total de 24 M€. Les équipements financés sont principalement des déchetteries, du matériel de tri à la source des biodéchets et des équipements de réemploi. 3,9 M€ ont été investis dans les projets des Contrats Nos Territoires D'abord.

La stratégie Vrac et Consigne, lancée en 2023 s'est poursuivie afin de contribuer à la constitution d'un maillage régional de solutions proposées par les acteurs économiques de la région. Dans le cadre de la délégation du fond ADEME, cinq dossiers ont

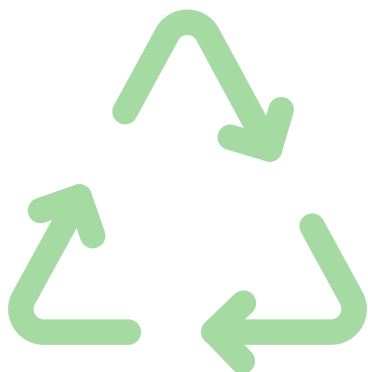
été soutenus pour un montant de 598 225 €. On peut citer le CROUS Aix-Marseille-Avignon qui s'est lancé dans une expérimentation avec la mise en place d'une consigne de vaisselle en inox dans une cafétéria pour de la vente à emporter. Ce projet permettra de développer cette démarche sur tous les sites de la région.

Le tri à la source des biodéchets est une priorité pour parvenir à 40Kg/an et par habitant de biodéchets détournés du stockage ou de l'incinération. La Région a accompagné les collectivités en équipements structurants (plates-formes de compostage, composteurs individuels ou collectifs) à hauteur de 1,36 M€. On peut citer l'accompagnement des collectivités de Sud Sainte Baume (83) pour 496 946 €, Grand Avignon (84) pour 413 800 € et Gap Tallard Durance (05) pour 300 000 €. En 2025, l'outil de pilotage créé et mis en œuvre par l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire (ORDEC) au niveau régional a permis une analyse plus fine des données en la matière. L'enquête sera reconduite chaque année.

Les déchets du BTP représentent 18 à 20 Millions de tonnes de déchets par an et $\frac{3}{4}$ des déchets produits en région. En 2025, l'ORD&EC a enquêté plus de 300 installations, couvrant près de 15 Millions de tonnes de déchets. Le maillage atteint 905 sites de collecte, tri et recyclage. Cette base de données solide sert d'outil d'aide à la décision pour l'État, les intercommunalités, les éco organismes et les grands projets du territoire.

La délégation de gestion de crédits de l'ADEME a été effective en 2025. 16 projets relevant du fonds économie circulaire de l'ADEME volet réemploi, réparation et réutilisation ont été financés pour un montant de 1,4 M €.

En 2025, l'ORD&EC a publié neuf livrables concernant le suivi et la mise en œuvre de la planification régionale. Un outil de datavisualisation des données des collectivités compétentes en matière de gestion des déchets a été créé. Il permet de visualiser les performances des collectivités au regard des objectifs de la loi AGEC (réduction des déchets, recyclage, quantités de déchets résiduels par mode de traitement). Il propose également d'identifier des leviers d'action (augmentation du tri, mise en œuvre de la tarification incitative).



Protéger et valoriser les ressources régionales

Agir résolument en faveur de la biodiversité

En 2025, la Région a consolidé son ambition de renforcer le réseau des aires protégées avec la création de la 8^e Réserve naturelle régionale, celle des Baronnies orientales, couvrant près de 1 700 ha avec son périmètre de protection, et l'avancement de plusieurs projets structurants, dont les RNR du Marais de Raphèle-lès-Arles, des Chiroptères ou encore Garlaban-Étoile.

En tant qu'autorité de gestion des Réserves Naturelles Régionales, la Région assume ainsi pleinement son rôle de chef de file de la protection du patrimoine naturel : elle décide du classement, fixe les règles, désigne l'organisme gestionnaire et assure un pilotage exigeant, appuyé par des financements régionaux dédiés, garantissant une gestion exemplaire et durable de ces espaces protégés au service de l'intérêt général.

Les sites Natura 2000 représentent 30 % du territoire de la Région Sud (128 sites Natura 2000 dont 110 exclusivement terrestres, 67 animateurs Natura 2000, 700 communes impliquées). En 2023 et 2024, la Région Sud a renouvelé près de 60 conventions d'animation triennales, sécurisant à la fois la rémunération des animateurs N2000 et des prestations permettant d'avancer sur la préservation des sites naturels pour un montant de 6,74 M€ de FEADER et 1,86 M€ de Budget régional – soit un montant total de 8,60 M€. Depuis 2023, 44 contrats Natura 2000 ont été financés par la Région pour un montant de 781 780 € dont 16 contrats en 2025 pour un montant de subvention de 252 107 €. Le Président a signé en 2025 10 arrêtés de composition de comité de pilotage Natura 2000 révisés. En 2025, l'Etat a notifié la création d'un nouveau site « Haut Estéron Lane », site exclusivement terrestre pour lequel la Région est autorité administrative.

Dans le cadre de la révision 2025 du SRADDET, la Région a réaffirmé la priorité donnée à la préservation des trames verte et bleue, en renforçant leur intégration dans les orientations d'aménagement. L'enjeu émergent de la trame noire et de la pollution lumineuse a également été identifié comme un axe stratégique à approfondir.

Parallèlement, un travail important a été mené sur les points noirs de continuité écologique au sens de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité. Une fois validés, il s'agira de prioriser les actions de restauration et d'orienter plus efficacement les interventions en faveur de la reconnexion des milieux.

Le dispositif pour soutenir les refuges et les associations œuvrant pour l'accueil, les soins et le bien-être des animaux de compagnie et des équidés a per-

mis d'accompagner 7 structures. La 4^e édition du label « Ville amie des animaux » a récompensé 23 communes qui se sont engagées dans une meilleure prise en compte de l'animal dans l'espace public et en faveur des citoyens propriétaires d'animaux.

La Région a déployé le dispositif CALYPSO à destination des lycéens au-delà des trois départements littoraux. Ainsi tous les lycées publics peuvent candidater pour mettre en œuvre un projet en lien avec la transition écologique, sur l'ensemble du territoire régional. Ce dispositif mené en partenariat avec les deux Rectorats permet d'accompagner 59 classes grâce à 10 associations d'éducation à l'environnement agréées par l'Education nationale. L'aide régionale est de 250 000 €.

L'année 2025 a marqué une étape importante dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), avec le démarrage effectif de 83 actions du plan d'actions. Les instances de gouvernance ont été installées et se sont réunies : le comité technique de suivi (DREAL, Région, Agence de l'Eau, OFB) et le Comité régional de la biodiversité. Des pilotes ont été identifiés pour la quasi-totalité des actions et des d'indicateurs de suivi ont été élaborés en lien avec l'Observatoire régional de la biodiversité. Par ailleurs, des référents SRB ont été désignés au sein des différents services de la Région ; réunis au sein du comité d'animation, ils assurent le lien opérationnel avec les pilotes d'action.

Se mobiliser pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

En 2025, la Région Sud a poursuivi une action structurée et volontariste en faveur de la sécurisation de la ressource en eau, de la préservation des milieux aquatiques dans un contexte de pressions climatiques toujours plus marquées sur les territoires. Le Plan Or Bleu, adopté en 2023, reste le cadre stratégique de référence de l'action régionale.

En 2025, la Région a maintenu un niveau élevé d'intervention sur les infrastructures hydrauliques structurantes, dont celles relevant de la concession régionale du Canal de Provence, afin de renforcer la résilience du système régional d'alimentation en eau. Ces opérations se déclinent soit par des travaux, comme l'extension hydraulique sur le plateau de Bèdes, ou par des études comme les premières études d'avant-projet de l'adduction permienne pour le lancement du projet Var bleu. Au titre de la programmation FEADER 2023-2027, la seconde vague d'appel à projets pour la modernisation des infrastructures hydrauliques et la substitution s'est clôturée en novembre. Ces appels à projets auront permis de faire émerger des projets dont la somme totale des travaux envisagés dépasse les 30M€. Ces dossiers seront étudiés, sélectionnés et accompagnés sur 2026. La Région a de plus poursuivi son

accompagnement des territoires et des Associations syndicales autorisées (ASA) et notamment les premières études visant à déterminer le poids socio économique des canaux (ASA de Manosque).

En parallèle, la Région maintient son action en faveur des milieux aquatiques, en soutenant des démarches de restauration écologique, de protection des continuités et de valorisation des services écosystémiques. En 2025, plusieurs opérations ont été accompagnées, portant sur les cours d'eau, les zones humides et la biodiversité aquatique, en lien étroit avec les syndicats de bassins et les collectivités compétentes comme le Syndicat de gestion de l'Eygoutier (83) pour des travaux de restauration morphologique et de reméandrage avec une subvention régionale de 736 976 €. Ces interventions contribuent à la fois à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau et à la réduction de la vulnérabilité des territoires, notamment face aux crues et aux étiages sévères.

La Région dans le cadre de la gestion de la ressource en eau, agit pour la sobriété des usages de l'eau par des actions en faveur de la REUT comme sur l'agglomération de Sophia Antipolis.

La connaissance des ressources en eau souterraine a été soutenue par la Région par des opérations d'instrumentation et de modélisation, par exemple des nappes de Crau ou du Miocène.

L'AGORA a poursuivi en 2025 son rôle d'instance de gouvernance partagée par une commission thématique et un travail approfondi d'analyse du cahier des charges de la future étude Eau Sud 2050 en co-maitrise d'ouvrage avec la DREAL et financée par l'agence de l'eau. Ce projet majeur sera engagé en 2026.

Préserver nos forêts

La participation essentielle de la Région au renouvellement forestier se matérialise par son dispositif sylviculture, « 5 Millions d'arbres en forêt ». Depuis 2019, 180 dossiers ont été engagés représentant 620 000 arbres sur 880 hectares pour un montant d'opération de 7,2 millions d'euros et un montant de subvention de 3.2 millions d'euros.

Parmi ces projets, 10% ont été réalisés avec un complément de financement privé grâce à l'association RESPIR, outils de collecte de fonds privés sous forme de mécénat. Depuis son lancement en avril 2021, 20 projets de sylviculture et plantation ont été réalisés ou sont en cours de réalisation grâce à 13 donateurs pour un montant total d'opération de 1 150 000 € : 550 000 € Région, 400 000 € privés et 200 000 € d'autofinancement. Une dizaine d'autres projets sont en cours de réalisation ou de conventionnement. Par ailleurs, sur le volet restauration de terrain incendiés ce sont 4,1 M€ qui ont été investis :

1,2M€ de la Région, 1M€ des Départements, 1,5M€ de donations privées, et 400 k€ d'autofinancement.

Dans le cadre du dispositif « Guerre du feu », la garde forestière régionale a atteint en 2025 la cible fixée de 250 gardes intervenant sur la période estivale pour renforcer la prévention des incendies au bénéfice de 22 territoires et avec un financement régional de 1,72 M€. La Région est partenaire du projet européen « Med STAR 2 » (Programme INTERREG/Marittimo ; 2025 – 2028), en continuité du projet « Med STAR 1 » (2019 – 2022). Avec un total de 5.9 millions d'euros de budget européen (FEDER), ce projet de coopération vise à développer des stratégies et des instruments pour promouvoir la résilience des territoires de la zone de coopération Franco-italienne face au risque incendie.

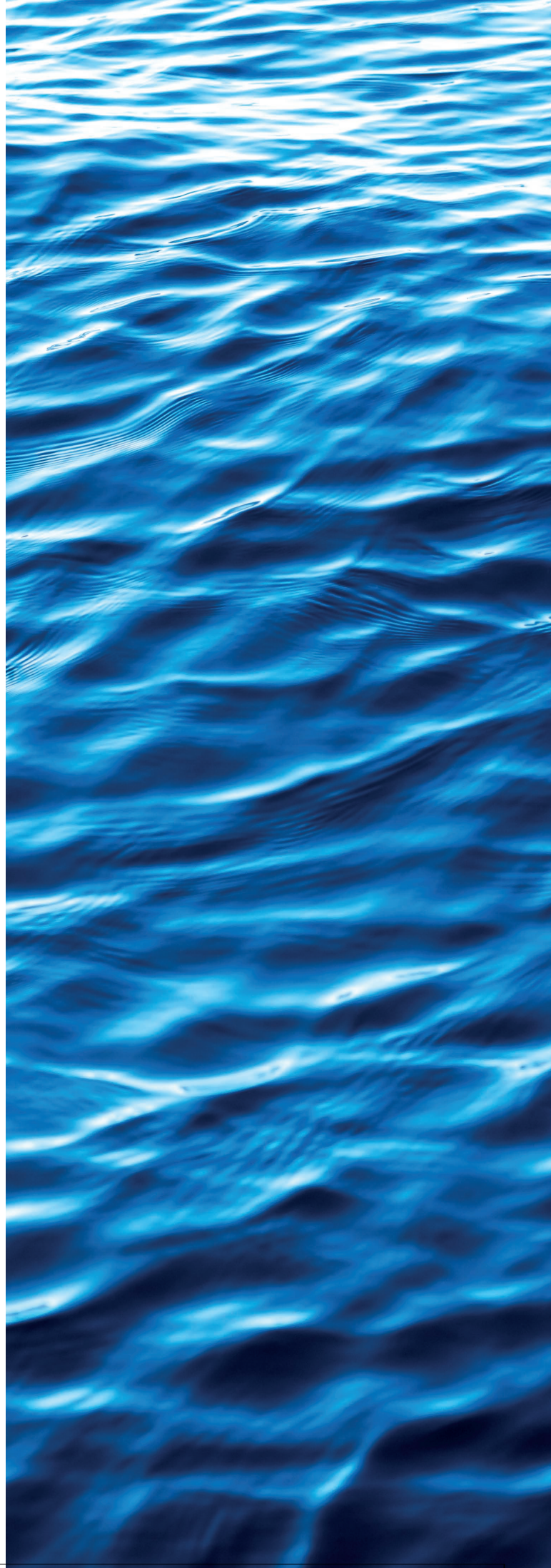
Protéger la mer Méditerranée et ses ressources

11 nouveaux ports ont été récipiendaires de la norme ISO 18725 en 2025. Désormais tous les ports certifiés Ports Propres sont certifiés norme ISO 18725. Celle-ci comporte deux niveaux : un premier niveau "Ports propres", un niveau supplémentaire "Ports propres actifs en biodiversité". De plus, deux nouveaux ports ont été certifiés « Ports propres » et « Ports propres actifs en biodiversité », le Port du Beal à Cannes et le port de Camille Rayon à Vallauris Golfe Juan. Quatre ports sont certifiés « Ports propres » à Hyères, Bandol, Villeneuve Loubet et Cannes. Cinq ports sont certifiés « Ports propres actifs en biodiversité » à Sanary, Beaulieu, La Seyne sur mer, Saint -Tropez et Martigues. Au total, 75 ports sont récipiendaires de la norme ISO 18725 sur 147 (plus deux sur Monaco), soit 52%, dont 49 avec le niveau supplémentaire "Ports propres actifs en biodiversité".

En 2025, une nouvelle zone de mouillages organisés s'est créée à Antibes (Anse du Crouton) portant à 14 le nombre de zones de mouillages d'équipements légers.

Les campagnes estivales se poursuivent pour sensibiliser les plaisanciers, les vacanciers sur les plages et dans les campings ou résidences de vacances aux questions de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité marine sur notre littoral.

Le dispositif « Garde régionale marine » co-financé par l'Europe, est arrivé à maturité en 2025 car l'ensemble des structures gestionnaires d'Aires marines protégées est couvert avec un nombre de gardes recrutés supérieur aux prévisions (40 en 2025).



Accompagner la transition écologique et énergétique des territoires

Réaffirmer le soutien aux territoires ruraux au travers de la Stratégie Régionale en faveur de la ruralité

En 2025, la Région a décliné sa Stratégie Régionale 2024-2028 en faveur de la ruralité adoptée par l'Assemblée Plénière d'octobre 2024. Le bilan 2016-2023 établi dans le cadre du diagnostic précédant l'adoption de la Stratégie Régionale fait apparaître un soutien de la Région de plus de 3,27 milliards d'euros en faveur des territoires ruraux. La stratégie à l'horizon 2028 vise à accompagner ces territoires pour relever 7 grands enjeux dans le cadre de leur transition en mobilisant toutes les politiques régionales : se déplacer, se nourrir, habiter, avoir accès aux services, produire et consommer, se divertir, protéger les écosystèmes.

Poursuivre la politique territoriale régionale

La Région a poursuivi le développement de sa politique contractuelle « Nos territoires d'abord ». Elle constitue un outil pour décliner opérationnellement les orientations régionales et pour accompagner les projets de transition énergétique et écologique des territoires, notamment dans le cadre de la planification écologique et du nouveau Plan climat régional 3 adopté cette année.

En 2025 un nouveau contrat a été voté, il s'agit de celui de la communauté de communes Serre Ponçon Ubaye doté de 1.8 M€, ce qui permet une couverture quasi complète du territoire régional. D'autre part, le contrat de la Métropole Aix Marseille Provence a fait l'objet d'une revoyure à enveloppe constante afin de pouvoir y intégrer un projet de développement économique particulièrement structurant pour le territoire.

En déclinaison de l'ensemble des 28 contrats, 164 projets représentant un investissement régional de 67 M€ ont été votés. Au cours de l'année 2025, l'exigence de qualité des projets qui constituent les programmations a été réaffirmée, en référence au travail sur la planification écologique et en cohérence avec le nouveau Plan climat.

En complément, le dispositif « Nos communes d'abord » a permis le soutien à l'initiative communale au travers de 264 projets favorisant la sobriété foncière et énergétique pour un montant total de 18.8 M€.

La programmation 2023-2027 se poursuit avec les 11 GAL sélectionnés sur la base de leur stratégie (ali-

mentation locale, économie et tourisme durables, préservation de l'environnement, services de proximité, valorisation du patrimoine et des ressources locales...).

Améliorer la résilience des villes

En 2025, 5 637 arbres ont été plantés dans 24 communes. La commune de la Celle, petite commune du Var (83) a réalisé un aménagement important de son centre village en revitalisant les espaces publics par une végétalisation importante. 1107 arbres ont été plantés.

Au travers de la mise en œuvre de son cadre d'intervention « Aménagement durable » dans les contrats Nos territoires d'abord, de son implication directe dans les deux établissements publics d'aménagement Euromed et Plaine du Var, du déploiement de l'appel à projet sur la réhabilitation des friches urbaines, la Région a poursuivi en 2025 son action résolue en faveur de l'adaptation des villes aux changements climatiques, en favorisant la végétalisation, la désimperméabilisation, la rénovation énergétique des bâtiments et logements, la préservation de la biodiversité et la sobriété foncière. En complément, un Appel à Manifestation d'Intérêt en faveur de la redirection écologique des zones commerciales d'entrée de ville a été lancé. Un budget de près de 50 millions d'euros a été mobilisé sur ces priorités

Poursuivre l'effort en faveur des territoires de montagne

Dans le contexte de la candidature des Alpes françaises aux Jeux Olympiques et Paralympiques en 2030, la politique régionale en faveur de la diversification de l'activité des stations de ski et du développement des territoires de montagne a été poursuivie au travers de 2 axes principaux :

- un volet interrégional et européen qui s'appuie sur la Convention Interrégionale du Massif des Alpes dans laquelle est inscrite la démarche « Espaces valléens » : 56 opérations pour un montant de 2 447 569 € ont été votées en 2025
- un volet à l'échelle régionale afin d'accompagner l'évolution des modèles touristiques des stations de montagne : les Contrats « Stations 2030 » : 28 opérations représentant un montant de 11 530 428 € ont été soutenues en 2025.

Par ailleurs, le Service montagne et Massif Alpin s'est pleinement investi, au côté de la Direction déléguée JOP, dans le projet Alpes françaises 2020 aussi bien en ce qui concerne l'événement proprement dit que son héritage pour le territoire et ses habitants.

Accompagner les Parcs Naturels Régionaux

La Région soutient les neufs parcs naturels régionaux et la révision des Chartes pour les parcs concernés (Queyras, Luberon, Camargue, Préalpes d'Azur, Baronnies provençales).

2025 a marqué une étape décisive pour le futur Parc naturel régional des Maures, de l'Estérel et du Tanneron, avec un avis national favorable unanime et le lancement officiel de la phase de préfiguration. Cette phase s'est traduite par le lancement d'études nécessaires, d'un diagnostic approfondi du territoire autour d'une large dynamique de concertation mobilisant élus, acteurs locaux et habitants.

Avec ces avancées, la Région confirme son cap : accroître l'étendue, la cohérence et l'efficacité du réseau d'aires protégées et maintenir l'objectif d'un classement d'un 10^e Parc naturel régional à l'horizon 2028.





5 . EUROPE ET COOPÉRATION MÉDITERRANÉENNE ET INTERNATIONALE

Politique européenne régionale

Programmation des fonds européens 2014-2020

Le travail de clôture administrative pour les programmes régionaux FEDER/FSE et FEDER Massif des Alpes démarré en 2024 s'est poursuivi en 2025 avec la dernière campagne de contrôles de l'Autorité d'audit, un contrôle par échantillonnage du respect du principe de pérennité des investissements cofinancés, une collaboration renforcée avec l'Autorité de certification pour les dernières vérifications sur les contreparties publiques et la préparation des comptes finaux et la soumission du rapport final de mise en œuvre à la Commission européenne en septembre 2025.

S'agissant du programme FEADER 2014-2022, le service de Sécurisation des Fonds Européens a été mobilisé de manière importante sur l'année 2025 pour la clôture du programme afin de répondre aux sollicitations des agents sur les dossiers à payer ou en contrôles : analyses réglementaires et saisines juridiques, échanges lors des task force hebdomadaires avec les agents de la Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Eau, appui à la rédaction de document (courriers, échéance...)

S'agissant du Programme Interreg MED, le Service Interreg Med a initié les travaux de clôture afin de transmettre les documents finaux à la Commission européenne en juillet 2025.



Programmation des fonds européens 2021-2027

En 2025, 11 appels à projets ont été lancés : Soutien aux infrastructures de recherche (23M€), Mobilité durable : soutenir les infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien (15 M€), Soutien aux infrastructures de santé d'exercice coordonné dans les territoires ruraux (5M€), 4 appels sur le volet urbain (4 Investissements territoriaux Intégrés ITI), Soutien à la mobilité durable et à l'accessibilité dans le massif alpin (4M€), Appel n°3 avec le Fonds de Transition Juste-FTJ (70M€), Permettre une orientation choisie et une insertion durable dans l'emploi (3.5M€), Soutenir les innovations pédagogiques pour garantir une offre de formation de qualité (3M€).

128 projets ont été programmés en 2025 pour 239M€ de coût total : 87 dossiers FEDER dont un instrument financier de garantie avec BPI pour 13M€ de FEDER et un prêt taux zéro innovation pour 20M€ de FEDER, 23 dossiers FSE et 18 dossiers FTJ. Au total, le taux de programmation s'établit en fin d'année 2025 à 60 % pour le FEDER, 92 % pour le FSE et 28 % pour le FTJ.

Par ailleurs, la Région a organisé la 3ème édition du concours « Les Etoiles de l'Europe en Région Sud » afin de récompenser les meilleurs projets cofinancés sur le territoire régional par les fonds européens dont la Région est autorité de gestion (ou organisme intermédiaire de gestion), et qui présentent un caractère emblématique pour le territoire, en termes de développement économique, social et territorial. Un jury pluripartite a choisi 10 lauréats parmi une liste de 20 projets proposés par les équipes techniques. Une vidéo de promotion a été produite pour chaque lauréat et publiée sur le site web « L'Europe s'engage en Région Sud » pour permettre au public de voter et choisir son coup de cœur. La cérémonie de remise des prix a eu lieu le 13 mai 2025 dans le cadre des célébrations du « Joli mois de l'Europe ».

De plus, afin de dynamiser la programmation du FTJ, l'Autorité de gestion a co-organisé avec la DREETS une agora dédiée aux enjeux du Fonds de Transition Juste qui s'est tenue le 20 mai 2025 à la Citadelle de Marseille.

Les services de l'Autorité de gestion ont été très mobilisés en septembre 2025 par l'audit système de la Commission européenne pour le programme FEDER, FSE+, FTJ. Cet audit avait pour but de donner l'assurance raisonnable que le système de gestion et de contrôle du programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 fonctionne efficacement. Le rapport provisoire transmis en 2026 fait état de premières appréciations positives et donne lieu à une phase contradictoire permettant de répondre le 30 avril aux constats préalablement émis.

La coordination et l'appui a pu être apporté par le Service de Sécurisation des Fonds Européens (SSFE) sur les audits d'opérations FEDER, FSE+, FTJ. À l'issue de la campagne annuelle, l'avis d'audit est formulé sans réserve, avec un taux d'erreur résiduel total de 0.38 %.

L'appui et la coordination des réponses a également été effectué sur les audits en cours sur les programmes FEAMPA et FEADER 2023-2027.

Plus particulièrement sur le FEADER 2023-2027, le SSFE a piloté et contribué fortement aux audits (initial et annuel) du Descriptif de système de Gestion et de contrôle (DSGC) dans le cadre de la convention de délégation de l'ASP. Ce service a été fortement mobilisé sur l'audit thématique mené à l'été 2025 pour le changement d'outil de gestion des aides FEADER, qui a pu être validé, dans le respect du déploiement prévisionnel envisagé par la Direction de l'Agriculture de la Forêt et de l'Eau.

Le SSFE a contribué tout au long de l'année au respect de la réglementation et des procédures qu'au travers de saisines, consultations ou appui plus renforcé sur certaines thématiques.

Les campagnes d'évaluation de contrôle interne sont réalisées et il est à noter le développement de l'outil Arengibox pour la réalisation et l'actualisation des cartographies des risques des fonds européens (FEADER, FEDER, FSE+, FTJ et FEAMPA. Par ailleurs, sur la base de la convention signée entre la Région et le CNFPT pour renforcer l'offre de formation régionale sur l'accès aux fonds européens, une première session pratique, animée par deux agents de l'Autorité de gestion, a été organisée les 20 et 21 janvier 2025.

En complément, les équipes de l'Autorité de Gestion ont contribué à la construction et déploiement d'un plan de formation interne, complémentaire des formations existantes par ailleurs, tant pour la Direction du Programme FEDER-FSE+FTJ que pour la Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Eau ; plusieurs thématiques ont pu faire l'objet d'ateliers auprès des services : fraude et conflit d'intérêt, évaluation des programmes FEDER, FSE+, comitologie, fonction comptable....

Programme Interreg Euro-MED 2021-2027

Le Programme Interreg Euro-MED 2021-2027, piloté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'Autorité de gestion, mobilise 235 M€ de fonds européens pour soutenir des projets de coopération associant 14 États de la rive nord de la Méditerranée.

En 2025, 32 nouveaux projets ont été financés à l'issue de deux appels à projets distincts : un appel thématique portant sur des projets de tests et de capitalisation (23 projets), et un appel stratégique, ciblant le tourisme durable dans les territoires insulaires ainsi que dans les zones rurales ou de montagne (9 projets).

À la suite de cinq appels à propositions, 96 projets sont actuellement en cours de mise en œuvre, représentant près de 190 M€ de fonds Interreg engagés, soit plus de 86 % de l'enveloppe financière allouée aux projets. Le travail d'accompagnement de ces projets assuré par le service a notamment permis d'atteindre l'objectif annuel de consommation budgétaire fixé par la réglementation européenne. De même, les premiers résultats déjà produits par les projets contribuent, de manière progressive, à la mise en œuvre des orientations stratégiques du Programme Interreg Euro MED, notamment en matière

de transition verte, d'innovation durable et de gouvernance euro-méditerranéenne.

Des avancées ont également été réalisées dans le cadre de l'initiative pilote intitulée « Mécanisme Multiprogrammes en Méditerranée » (MMM) dont l'objectif est de renforcer la coordination et les synergies entre une dizaine de Programmes Interreg en Méditerranée. Les travaux conduits au cours de l'année 2025 ont notamment permis la préparation d'un appel à projets conjoints aux Programmes engagés dans cette initiative. Cet appel innovant permettra de financer en 2026 des projets promouvant la capitalisation, le transfert et le suivi des résultats des projets en matière de tourisme durable.

Dans le domaine de la communication, le Programme a assuré en 2025 l'organisation de plusieurs séminaires ciblés à destination des chefs de file et des partenaires, ainsi que des manifestations nationales ou transnationales de plus grande envergure, organisées pour les principales Autorités de gestion à Split (Croatie) et Varna (Bulgarie).

Enfin, parmi les activités structurantes menées en 2025, figure également la première phase de l'audit de système, dont les conclusions ont confirmé la fiabilité des dispositifs de gestion et de contrôle mis en place par la Région en tant qu'Autorité de gestion.



Photo : Getty Images

Animation et dispositifs d'appui au montage de projets européens

Au cours de l'année 2025, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a poursuivi ses missions d'animation des appels à projets dans le cadre des 6 programmes INTERREG auxquels elle est éligible, ainsi que des programmes thématiques de l'Union européenne. Cette action a intégré les nouvelles opportunités de financements européens, en particulier dans les domaines du numérique, de la santé, de la défense et de la sécurité intérieure. Dans ce contexte, deux nouveaux marchés d'appui aux PME régionales ont été lancés.

Sur les programmes Interreg, on peut ainsi dresser le bilan 2025 suivant :

- Programme NEXT MED, le premier appel a été lancé en décembre 2023 pour un montant de plus de 100 M€ de financements européens. Dans le cadre de cet appel, sept projets avec des partenaires situés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été sélectionnés en 2025 pour un retour de crédits européens sur le territoire régional à hauteur de 2,242 M€.
- Programme Espace alpin, au total depuis 2021, neuf projets ont été sélectionnés pour 2,6 M € de FEDER au profit d'acteurs régionaux (dont 1 074 375 € pour la Région sur le projet support EUSALP). Aussi le comité de programme Espace Alpin du 17 décembre 2025 a approuvé le projet 4Support EUSALP pour un montant FEDER de 2.984.561,25 € et une durée de 3 ans et demi (jusqu'au 30 juin 2029). Le consortium est piloté par la Région. Il comprend 12 partenaires et permettra d'assurer la mise en œuvre de la stratégie macro-régionale alpine (SUERA).
- Programme transfrontalier terrestre ALCOTRA, 10 nouveaux micropjets engageant 12 bénéficiaires du territoire régional ont été sélectionnés en 2025 pour un montant de 243 276,11 €. 17 projets ont ensuite été approuvés avec 31 structures de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et un financement de 8 082 512,24 €. Le comité de suivi a en outre validé cette même année, la stratégie de fin de programmation avec la publication du quatrième appel à projets simples en 2 volets : le premier volet ouvert du 1er juillet au 31 octobre 2025 et un deuxième volet ouvert jusqu'au 29 mai 2026. Au total, ainsi, depuis le lancement de la programmation 2021-2027, le programme a lancé 7 appels à projets pour un montant global de 144,8 M€ FEDER programmés. 83 projets impliquant des partenaires de la région ont été approuvés pour un montant FEDER de 31 M€ pour le territoire régional. Ces projets mobilisent 86 structures régionales pour 159 participations dans un projet.
- Programme transfrontalier maritime, MARITIMO, sur la programmation 2021-2027, 5 appels à projets ont été ouverts. 3 appels à projets sont clôturés. 79 projets ont été financés pour un budget total de 157,1 M € dont 25,7 M € de FEDER. La représentation du territoire régional est renforcée sur cette programmation, puisque, 76 projets sur 79 comptent a minima un acteur du territoire régional. Ces projets mobilisent 44 structures régionales dans 104 participations dans un projet pour un budget total de 27,9 M € et un montant FEDER de 22,3 M €.
- Programme Interreg Europe, après trois appels lancés sur cette programmation, un comité de suivi s'est tenu à Tirana les 11 et 12 décembre 2025, avec mise en lumière de l'organisation des task force dédiées à la future programmation.

S'agissant de l'animation territoriale dans le cadre de la stratégie Europe 2030, objectif 10 milliards, de nombreux séminaires d'information ont été organisés sur le territoire régional afin de sensibiliser les porteurs régionaux ou nationaux. Une vingtaine de projets impliquant la Région comme chef de file ou partenaire ont poursuivi ou finalisé leurs activités avec aussi la sélection de nouveaux projets en 2025 notamment sur la mobilité transfrontalière.

En 2025, la Région a souhaité faire évoluer le dispositif régional Accès aux Financements Européens pour les PME (AFE PME) conformément aux nouvelles orientations proposées par la Commission européenne en juillet 2025 dans le cadre du programme Horizon Europe et des Fonds européens de défense (FED).

Il a été choisi de poursuivre la complémentarité des dispositifs Région - Bpifrance. Afin de coordonner toutes les aides publiques mises à disposition des entreprises, AFE PME est piloté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en lien avec Bpifrance. Ainsi, dans le cadre de ces dispositifs depuis 2020, on peut noter le bilan suivant : 38 PME accompagnées ; 6 PME invitées à l'oral ; 3 labels d'excellence EIC délivrés à des sociétés ayant atteint l'étape finale de sélection de l'EIC Accélérateur ; 2 PME lauréates EIC. Elles ont obtenu chacune 2,5 millions d'euros de subvention, en complément, ces PME pourront aussi bénéficier de plusieurs millions d'euros (jusqu'à 15 M€) en investissement (prises de participation).

Renforcement des coopérations européennes et rayonnement européen

Dans le cadre de la Stratégie macro régionale de l'Union européenne pour la Région Alpine (SUERA), la Région a mené à bien les activités du projet Support EUSALP, qui soutient les activités du Secrétariat technique de la SUERA, basé à la Maison de Région de Nice, notamment les actions d'animation de la gouvernance et des groupes de travail thématiques, en lien avec les 19 partenaires du projet.

Dans la continuité de cet engagement, la Région a déposé le projet 4Support EUSALP, qui, selon une logique identique, assurera le soutien aux activités de la SUERA jusqu'en juin 2029. Lors du comité de programme Espace Alpin du 17 décembre 2025, le projet 4Support EUSALP a été approuvé pour un montant FEDER de 2 984 561,25 €. Le consortium est piloté par la Région et comprend 12 partenaires, avec un démarrage des activités prévu en janvier 2026. En 2025 la co-présidence de l'Autriche et du Liechtenstein de la SUERA s'est principalement axée sur la valeur ajoutée de la coopération macro-régionale dans un contexte de transformations majeures : transition énergétique, transition de la mobilité et construction et rénovation circulaires. En outre, la dimension territoriale de la SUERA a été mise en avant afin de soutenir un développement alpin plus intégré, cohérent et tourné vers l'avenir. L'année 2025 a notamment permis le développement d'une série de webinaires de capacity building à destination des groupes d'action, la réflexion engagée sur la conception d'un outil de suivi et de monitoring des activités de la Stratégie, ainsi que la célébration du dixième anniversaire de la SUERA. Le Forum annuel et l'Assemblée générale, qui se sont tenus à la fin du mois de novembre à Innsbruck, ont réuni les États et Régions partenaires autour des priorités stratégiques de la macrorégion alpine. À cette occasion, une brochure intitulée « Célébration d'une décennie de coopération alpine » a été présentée, retraçant les défis rencontrés, les réussites obtenues, les jalons atteints ainsi que les résultats globaux des dix présidences qui se sont succédées à la tête de la SUERA depuis 2015. L'année 2025 a également été marquée par la révision du Plan d'action triennal. En outre, sur le plan transfrontalier, a été organisé, en 2025 le deuxième comité de coopération frontalière

issu du Traité du Quirinal. Une véritable dynamique opérationnelle a commencé à se faire jour autour des thématiques phare suivantes : les mobilités, la santé, l'environnement et la gestion de l'eau, la jeunesse et les coopérations éducative et linguistique, la gouvernance de l'espace frontalier. La Région, pour sa part, cherche à investir à compter de 2026 les champs des transports, la santé et la mobilité des jeunes.

En outre, et en accord avec sa feuille de route Europe, la Région a poursuivi au travers de sa représentation à Bruxelles, son travail d'influence auprès des décideurs européens pour porter des sujets et projets stratégiques pour la Région et son territoire et mettre en lumière les grands projets et initiatives de la Région et de ces acteurs au niveau européen.

Le Bureau de Bruxelles a contribué à la préparation et à la tenue de plusieurs rendez vous européens, parmi lesquels l'événement piloté par la Région dans le cadre de la Semaine européenne des Villes et des Régions et consacré aux contributions régionales et européennes en matière de défense, ainsi qu'au niveau européen, notamment aux Journées européennes de la mobilité à Vilnius.

Le Bureau de Bruxelles a également participé à plusieurs déplacements en Europe dans le cadre de projets européens impliquant la Région, notamment à des réunions de consortium, (projets Interreg Europe CHERRY et SAFE SKILLS ; Projet VREPO/ programme ESPON ; projet Co-Waters dans le cadre de la Mission Océan du programme Horizon Europe).

Enfin, la Région Provence Alpes Côte d'Azur a poursuivi son engagement au sein de nombreux réseaux européens, en participant activement aux groupes de travail dédiés aux évolutions législatives, aux politiques sectorielles et aux opportunités de financement de l'Union européenne.

Le Bureau de Bruxelles a notamment assuré la coordination de plusieurs groupes de travail au sein du réseau ERRIN (« Design et créativité », et « Économie bleue »), a contribué aux travaux de réseaux tels que l'ACR+, Hydrogen Europe, l'Association des Régions européennes des produits d'origine ou encore le European Network of Defence related Regions.

Photo : Région Sud / Lara BALAIS



Coopération méditerranéenne et internationale

Actions de coopération

En 2025, la Région a voté le renouvellement des accords de coopération avec la République du Costa Rica, signé lors du voyage officiel du Président du 15 au 19 novembre 2025, la République de Djibouti et la Généralité de Catalogne.

L'accord de coopération avec la région de Presov (Slovaquie), voté par la région en 2024, a pu être signé le 9 juin 2025 lors de la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3) à Nice par le Président Renaud MUSELIER et Milan MAJERSKÝ, Président de la Région de Prešov (Slovaquie). Les équipes du service coopération décentralisée ont été fortement mobilisées par l'organisation de l'UNOC3 qui s'est tenu du 9 au 13 juin 2025 à Nice. Dans ce cadre, la Journée de la Méditerranée, coorganisée le 10 juin par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en collaboration avec le MEAE (DIMED), l'Union pour la Méditerranée et le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE, a réuni près de 950 participants issus de l'ensemble du bassin méditerranéen.

Cet événement a rassemblé de nombreux représentants des administrations centrales, des collectivités territoriales, du monde scientifique, des bailleurs de fonds, des organisations de la société civile, ainsi que des jeunes de toute la Méditerranée.

Mobilisation de financements extérieurs pour les projets de coopération

En 2025, la Région a poursuivi sa mobilisation dans la mise en œuvre de projets stratégiques dans le cadre du dispositif FICOL. Ainsi l'année 2025 voit se concrétiser la sélection du projet OCEAMP au Costa Rica avec l'attribution d'un financement d'un montant de 1M €, tandis que le projet DEVPECA en Egypte toujours en cours d'instruction en 2025, se voit doter d'un accompagnement privilégié de l'AFD avec en ligne de mire un financement qui devrait être confirmé courant 2026.

Par ailleurs, la Région a obtenu deux financements de la délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV) :

→ Pour le projet « COOP JOP : Coopérer pour renforcer les politiques territoriales en faveur de Jeux olympiques et paralympiques durables en 2026, 2030 et 2034 » porté par la Région en tant que chef de file, en partenariat avec l'Etat de

l'Utah, la Région Lombardie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Salt Lake City, ainsi que l'Université Côte d'Azur et l'Université de l'Utah.

→ Pour le projet "Station J – Renforcer l'inclusion numérique et l'emploi à Jezzine (Liban) grâce au développement des compétences numériques" porté par la Région en tant que chef de file, en partenariat avec l'Union des municipalités de Jezzine au Liban, ainsi que les associations Alissar, Diva – Le Hublot et La Mêlée. Il permettra de créer un espace dédié aux formations numériques à Jezzine afin de renforcer l'employabilité des jeunes sur le territoire.

Aide humanitaire

La Région a versé deux dons pour des montants respectifs de 50 000 € à l'ONG ACTED et à l'association Œuvre d'Orient au profit des populations syriennes notamment des populations Alaouites à la suite de la crise provoquée par la chute du régime de Bachar El Assad.

Enfin, deux projets ont été soutenus au Liban par la Région (session d'octobre 2025) au travers d'une aide à l'investissement apportée à l'Œuvre d'Orient : projet « Installation de panneaux solaires sur le Campus de l'université Al-Kafaat » (subvention de 80 000 €) et projet « Réhabilitation d'une partie du Collège Notre-Dame des Sœurs Antonines à Nabatieh – Sud Liban » (subvention de 40 000 €).



Liste des projets européens et internationaux auxquels la Région participe

Programme	Projet (Acronyme)	Budget total de la Région	Financement pour la Région	Statut (chef de file ou partenaire)
Erasmus +	SASO (2 ^e demande)	80 000,00 €	80 000,00 €	Chef de file
Erasmus	SASO (3 ^e demande)	47 250,00 €	47 250,00 €	Chef de file
INTERREG EURO MED	Dialogue 4 Tourism	487 000,00 €	389 600,00 €	Partenaire technique et financier
INTERREG EUROPE	INERTWASTE	195 706,00 €	156 564,00 €	Partenaire technique et financier
INTERREG EUROPE	CHERRY	213 640,00 €	170 912,00 €	Partenaire technique et financier
INTERREG EUROPE	CROSUSMOB	185 000,00 €	148 000,00 €	Partenaire technique et financier
INTERREG EUROPE	SafeSkills	259 000,00 €	207 200,00 €	Partenaire technique et financier
Interreg Espace Alpin	Support EUSALP	1 432 500,00 €	1 074 375,00 €	Chef de file
Interreg Espace Alpin	4Support EUSALP	1 915 000,00€	1 436 250,00€	Chef de file
ALCOTRA	Observ'Alp	114 020,00 €	91 216,00 €	Chef de file
ALCOTRA	ALCOTRAITÉ	80 640,00 €	64 512,00 €	Partenaire technique et financier
ALCOTRA	PROALP	125 000,00 €	100 000,00 €	Partenaire technique et financier
ALCOTRA	ACLOTRAITÉ 2	335 625,00 €	268 500,00 €	Partenaire technique et financier
MARITTIMO	PROTERINA 4 Future	140 835,00 €	112 668,00 €	Partenaire technique et financier
MARITTIMO	H2MOVE	161 902,44 €	129 521,95 €	Partenaire technique et financier
MARITTIMO	MARITTIM'TRAITE	220 000,00 €	176 000,00 €	Chef de file
MARITTIMO	MEDSTAR 2 (lutte contre les incendies de forêts)	349 020,00 €	279 216,00 €	Partenaire technique et financier
MARITTIMO	NEPTUNE EVOLUTION	339 972,00 €	271 977,60 €	Partenaire technique et financier
LIFE	Heat&Cool			Chef de file
Horizon Europe	CARDIMED	112 000,00 €	112 000,00 €	Partenaire technique et financier
Horizon Europe	DesirMed	315 622,50 €	315 622,50 €	Partenaire technique et financier
Horizon Europe	CO-WATERS	50 000,00 €	50 000,00 €	Partenaire technique et financier
Europaid	SLEC	617 015,45 €	534 240,26 €	Partenaire technique et financier
DCT CIV	Projet Santé Ukraine – Superhumans (Odessa)	105 670,00 €	24 870, 00 €	Chef de file
DCT CIV	COOP JOP	39 360,00€	0	Chef de file
DCT CIV	Station J	13 980,00€	0	Chef de file
AFD	OCEAMP	327 789,00 €	135 747,00 €	Chef de file
AFD	DEVPECA	329 584,00 €	137 984,00 €	Chef de file

6. CONNAISSANCE, PLANIFICATION, TRANSVERSALITÉ



Un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des Territoires (SRADDET) en évolution pour accompagner les territoires à la transition écologique

Le Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) définit la stratégie régionale d'aménagement du territoire et développement durable à moyen et long terme (2030-2050) dans plus d'une dizaine de domaines obligatoires définis par la loi.

L'achèvement de la modification n°1

La première modification du SRADDET engagée en décembre 2021 à la suite du vote de la loi Climat et résilience du 22 août 2021, a abouti en juillet 2025 avec l'approbation par le Préfet du SRADDET modifié.

Cette modification n°1 a porté principalement sur les domaines obligatoires suivants :

Gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des sols (loi Climat et Résilience du 22 août 2021, loi « ZAN » du 20 juillet 2023)

Prévention, gestion, recyclage et élimination des déchets (loi AGECL du 10 février 2020)

Logistique, mobilités, stratégie régionale aéroportuaire (loi LOM du 24 décembre 2019, loi Climat et résilience du 22 août 2021, loi différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 21 février 2022).

D'autres domaines, tels que l'eau, le littoral ou la biodiversité font également l'objet de modifications dans les limites du respect de l'économie générale du document.

Le projet de SRADDET modifié a été présenté aux élus régionaux le 23 avril 2025 pour une adoption définitive avant la transmission au Préfet de région qui a approuvé le document le 3 juillet 2025.

Le lancement de la modification n°2

Dans la continuité, à partir de second semestre 2025, la volonté de la Région de renforcer ses orientations notamment dans les domaines liés à l'adaptation au changement climatique (en particulier : ressource en eau et littoral), ainsi que les évolutions législatives (loi Industrie verte d'octobre 2023, publication du programme national d'adaptation au changement

climatique et de la trajectoire de réchauffement de référence associée, perspective de la publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie, loi visant à limiter l'enrillagement de février 2023) ont conduit à préparer une nouvelle évolution du SRADDET. Les grandes lignes de celle-ci ont été présentées lors de diverses instances de concertation avec les acteurs de l'aménagement régional :

Les rendez-vous départementaux de la planification écologique, organisés en partenariat avec l'Etat (SGAR et préfectures) entre juillet et novembre,

La commission tourisme et sport du Parlement de la mer,

Le comité technique de l'Agora de l'eau en décembre.

Parallèlement, les agences d'urbanisme de la région ont été missionnées pour démarrer une mission d'accompagnement des services sur ces différents chantiers en concertation avec les territoires.

Les outils d'appropriation

La déclinaison du schéma nécessite un travail important de concertation et d'information auprès des territoires qui passe par la production d'une ingénierie dédiée :

- Les prix d'excellence de la planification écologique sont remis chaque année à des lauréats exemplaires dans le domaine de la transition écologique et énergétique du territoire.
- 4 infolettres ont été envoyées à près de 1 100 destinataires en région afin de les informer sur l'actualité du SRADDET, au cours de l'année 2020.
- Les Schémas de cohérence territoriaux (SCoT) doivent décliner sur les territoires les orientations du SRADDET, notamment en matière de sobriété foncière. En 2025, six avis ont été rendus par la Région sur les SCoT Sud Luberon, Provence Alpes Agglomération, Golfe de Saint-Tropez, lacs et Gorges du Verdon, Bassin de vie d'Avignon, et Sisteronais-Buech. Ces avis sont publiés sur le site Connaissance du territoire, et donc accessibles à tous.

Le Contrat de Plan État-Région 2021-2027

Intégré au Contrat d'avenir (approuvé en décembre 2020) et signé par le Préfet de région et le Président de Région le 30 mars 2022, le Contrat de plan État-Région (CPER) est un document stratégique de planification qui fixe, pour une durée de sept ans, les grandes priorités et orientations d'investissement que l'État et le Conseil régional s'engagent à mettre en œuvre conjointement au bénéfice du territoire régional.

Le Contrat de Plan 2021-2027, c'est :

- 9 priorités thématiques et 2,76 milliards d'euros de crédits contractualisés de l'État et de la Région inscrits, dont 1,08 Md€ correspondants au volet mobilité 2023-2027 ;
- 3 protocoles thématiques portant sur l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ainsi que la culture et la vie étudiante ; qui viennent préciser les projets et investissements concrets auxquels s'engagent l'État et la Région sur la durée du Contrat.
- 6 Conventions d'Ambition Territoriale (CAT) signées avec les Conseils départementaux de la région, qui déclinent le CPER au plus près des territoires. La Région aidera les territoires à hauteur de 301 M€ pour un coût total des projets de 2,2 Md€. Au 31 décembre 2025, l'engagement régional était de 170 M€ soit 57 %.
- 1 volet mobilité 2023-2027 intégrant les 2 protocoles relatifs au JOP 2030 et à la desserte de la ZIP FOS. L'avenant a été approuvé par délibération du Conseil régional du 17 octobre 2025 sur lequel la Région et l'État se sont engagés à hauteur de 1,08 Md€.
- Au 31 décembre 2025, 798 millions d'euros ont été engagés par la Région pour les années 2021-2025, soit 59 % des crédits contractualisés.

Une politique régionale de connaissance au service de la planification écologique

L'année 2025 a marqué une consolidation de la politique régionale de connaissance du territoire, désormais positionnée comme un levier stratégique pour la planification écologique et l'adaptation au changement climatique. Cette politique repose sur une ingénierie mutualisée, une offre de services partagée et une dynamique d'innovation visant à accompagner les territoires dans leurs projets et à renforcer la résilience régionale.

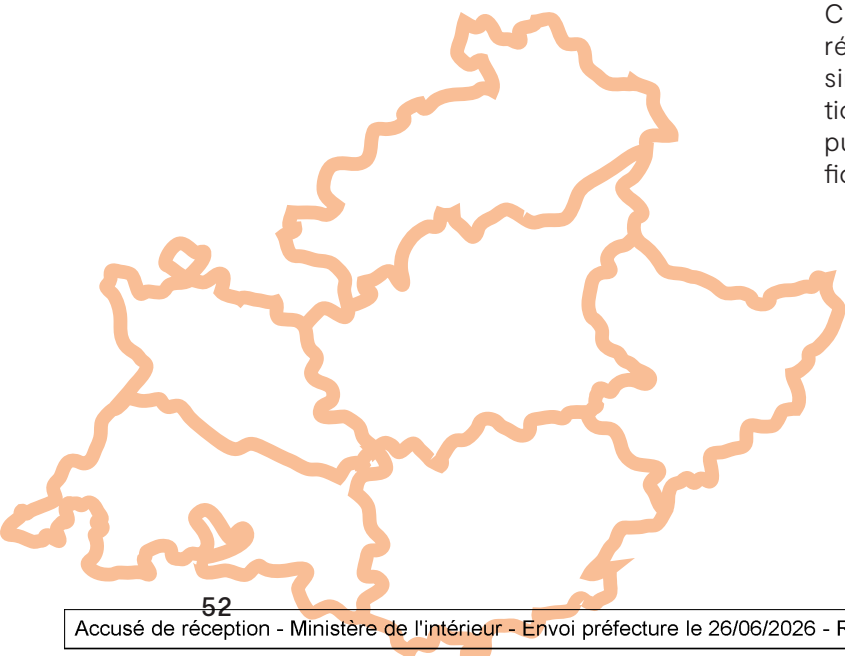
Mobilisant un budget de à 3 M€ pour l'année 2025, le service Connaissance du Territoire a poursuivi le déploiement de la plateforme de la connaissance et engagé la structuration du jumeau numérique régional, tout en pilotant de nombreuses études en partenariat avec les acteurs publics.

Le projet de jumeau numérique : accélération d'un outil stratégique pour l'action publique

Le développement du jumeau numérique régional a franchi une étape décisive en 2025, avec :

- La poursuite du programme d'acquisition d'images aériennes très haute résolution, incluant la couverture des Alpes-Maritimes et le lancement des campagnes dans les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes ;
- La conclusion d'une convention de mutualisation des orthophotographies avec ENEDIS et l'attribution des marchés pour la production des données 3D sur le Var et le Vaucluse ;
- La production d'un premier jumeau numérique lié à la préparation des JOP 2030 dans le Briançonnais, ouvrant la voie à une modélisation régionale progressive.

Ces données constituent désormais un socle de référence pour des cas d'usage opérationnels : simulation d'infrastructures olympiques, prévention des risques, gestion des mobilités, visualisation publique avant/après des projets, ou encore planification écologique.



Le développement et l'ouverture des données : un appui structurant aux politiques publiques

En complément de ce projet structurant, plusieurs actions ont renforcé l'usage de la donnée dans les politiques régionales :

- Le déploiement de nouveaux services numériques territoriaux ;
- Le développement de l'Open Data à travers une nouvelle interface du portail DATASUD, intégrant une offre enrichie et qualifiée ;
- L'animation de groupes de travail thématiques (foncier économique, trame noire, vélo, friches, innovation...) et organisation des GéoDataDays 2025, qui ont permis de valoriser largement les savoir faire régionaux en matière d'information géographique.
- L'élaboration d'un système d'information transfrontalier partagé Observ'Alp (France - Italie - Monaco), finalisé avec la publication de portraits de territoire et de tableaux de bord comparatifs, permettant une analyse dynamique des systèmes territoriaux et de renforcer les coopérations transfrontalières dans le cadre du programme ALCOTRA.

Ces actions soutiennent directement les ambitions de la planification écologique, avec notamment la mise en place des tableaux de bord régionaux, approfondis et déclinés aux échelles fines.

Les Fabriques de la connaissance : accompagner les transitions territoriales

Les partenariats des Fabriques de la connaissance ont constitué un cadre opérationnel majeur pour produire, mutualiser et valoriser la donnée territoriale. Elles ont contribué directement au pilotage du SRADDET et du SRDEII, ainsi qu'à la structuration des démarches de planification écologique.

Plus d'une vingtaine d'études régionales et démarches d'observation ont été réalisées ou finalisées en 2025. Elles couvrent notamment :

- L'aménagement et l'urbanisme,
- Les mobilités,
- Les dynamiques territoriales,
- Le développement durable.

Ces productions renforcent l'expertise régionale et alimentent directement les politiques publiques de transition écologique.

La valorisation et la diffusion de la culture de la connaissance

L'année 2025 a été marquée par un effort important de valorisation, avec :

- L'accueil en 2025 des GéoDataDays, événement annuel national phare de la communauté professionnelle de l'information géographique avec plus de 1 500 participants qui a permis de promouvoir l'ensemble des savoir-faire et connaissances développés dans le cadre du partenariat de la Plateforme connaissance du territoire qui associe la Région aux services de l'Etat, de l'Insee et de l'IGN.
- Les Rencontres Connaissance du Territoire et les Séminaires d'observation, consacrés notamment à l'eau, aux dynamiques résidentielles, aux coopérations territoriales, à la multifonctionnalité des sols ou à l'inventaire des friches ;
- Le dispositif interne Savoirs partagés, proposant des conférences sur la biodiversité, le vivant ou les mobilités (ex. « Renouer avec le vivant », « Éloge de la marche »).

L'ensemble des ressources est mis à disposition des citoyens sur le site Connaissance du Territoire.



Photo : Gordes - Adobe Stock / Pablo Debat

7. SÉCURITÉ



Le PRMSE (Programme Régional de Médiation de Sûreté à caractère Educatif)

En 2025, ce dispositif phare qui porte la Garde régionale des lycées et pour lequel près de 6,4M€ sont mobilisés chaque année a poursuivi son déploiement :

- 100 % des lycées publics régionaux sont aujourd'hui bénéficiaires du programme.
- 178 médiateurs dont 135 apprentis inscrits dans la voie de l'apprentissage au diplôme d'état de moniteurs éducateurs, 4 éducateurs spécialisés et 39 moniteurs éducateurs.
- En septembre 2024, le programme a été complété par l'extension de l'intervention d'éducateurs spécialisés, réalisée dans un premier temps dans des lycées des Bouches-du-Rhône (Lycées d'Arles et des 13^e et 14^e arrondissement de Marseille), aux départements du Vaucluse et des Alpes Maritimes. La finalité de cette intervention consiste à construire des actions éducatives, collectives et individuelles en direction de lycéens repérés pour leur comportement inapproprié.
- Durant l'année scolaire 2024-2025, 575 bilans retraçant l'activité des équipes de médiation ont été analysés par la Direction des Sécurités pour l'ensemble des lycées et rendent compte de 50 000 interventions correspondant à la production d'une réponse éducative.
- 246 faits majeurs ont été recensés pendant l'année scolaire 2024/2025 et font état des problématiques de gestion-prévention de conflits, des mineurs victimes de violences intrafamiliales, d'inceste, de viols, d'agressions sexuelles, d'homophobie ont pu être pris en charge grâce à l'intervention des médiateurs, de sécurisation faisant suite à un événement désorganisant la vie lycéenne.
- Une séquence d'accueil de la Promotion 2024-2026 de la Garde régionale des lycées a réuni à l'Hôtel de Région, le 14 janvier 2026, près de 250 personnes, médiateurs, proviseurs, partenaires associatifs, responsables des équipes académiques de sécurité et centres de formation en apprentissage.

La Convention Justice Région (CJR) et l'accueil de travaux d'intérêt général

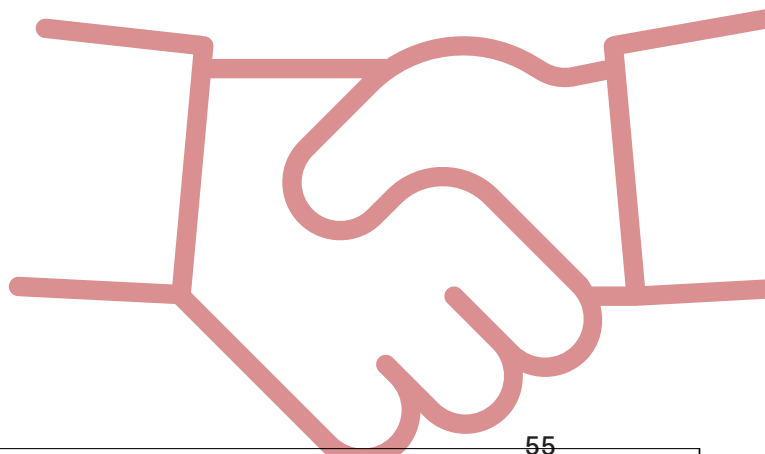
En 2025, la mise en œuvre de la convention Justice pour 670 000 € a permis de financer les 7 associations d'aide aux victimes agréées par la Justice pour l'accompagnement et la protection de 37 000 € victimes dont 15 000 victimes de violences intrafamiliales, 3 000 victimes d'infractions à caractère sexuel et 19 000 victimes d'infractions pénales dont 80 % d'atteintes aux personnes. Parmi elles, 1 320 femmes en situation de grave danger ont bénéficié d'un accompagnement spécifique sous mesure de protection judiciaire tels que le Téléphone Grave Danger (TGD) et le Bracelet Antirapprochement (BAR).

Cette même année, la Direction des Sécurités a eu la charge d'organiser, planifier et structurer l'organisation de la 4^e édition du forum « Respect pour les Femmes » dédié spécifiquement à la lutte contre la soumission chimique.

Le dispositif d'accueil des TIG (Travaux d'Intérêt Généraux)

Ce dispositif, lancé en 2022 a permis d'accueillir, en 2025, un total de 9 personnes condamnées supplémentaires (54 missions réalisées depuis 2023) qui dans les services et lycées régionaux ont réalisé 790 heures de travail d'intérêt général. Au total, cela permet de recenser 6 912 heures effectuées au sein de l'Institution régionale. Des retours d'expérience traduisent une démarche positive qui offre un tremplin permettant de favoriser l'insertion sociale des personnes condamnées par l'activité professionnelle.

Les personnes placées sous-main de justice bénéficient de l'appui de 51 tuteurs volontaires parmi l'effectif des agents régionaux qui sont conscients de participer à l'œuvre de justice en effectuant une action socialement responsable et en contribuant à une société plus inclusive.



L'Aide aux Forces de Sécurité (AFS)

La Région sud s'est engagée fortement aux côtés du ministère de l'Intérieur afin de soutenir les forces de l'ordre et notamment la Police et de la Gendarmerie nationale. Une convention de partenariat a été signée avec le ministère de l'Intérieur, afin de développer la coopération en faveur du service public chargé de la sécurité pour mieux répondre aux formes actuelles de la délinquance et de la criminalité.

Dans ce cadre, la Région a soutenu en 2025, 97 projets pour un montant de 3 794 285 €. Sont également inclus dans ces opérations, différentes acquisitions liées à la mise en sécurisation de l'accueil des Jeux Olympiques « Objectif 2030 » ainsi que la lutte contre l'immigration clandestine dans les départements alpins.

À la suite d'une première phase de déploiement réussie, la Région a souhaité poursuivre l'expérimentation des bornes d'appel d'urgence. Cet accompagnement pour la sécurisation des territoires va consister au déploiement de nouvelles bornes auprès de 12 communes partenaires. Une borne nomade a également été cédée à ARSUD pour une implantation dans les festivals en région. La Région s'engage également pour soutenir les communes dans leur action en faveur de la sécurité. Pour l'année 2025, 114 projets en faveur de 87 communes pour un montant total de 2 738 216 € ont été soutenus. Depuis la mise en place de ce dispositif, le montant total des aides allouées à 183 communes s'élève à 10 041 777 €.

Dans le cadre des compétences qui sont les siennes et avec la volonté de déployer une politique forte d'accompagnement des services de police nationale, de la police municipale et d'une manière générale de l'ensemble des habitants de Nice et de sa Métropole ainsi que des partenaires publics ou privés œuvrant pour la sécurité de nos concitoyens. La Région s'était engagée, par une délibération de principe votée le 15 décembre 2017, à accompagner financièrement le projet de l'Hôtel des Polices de Nice à hauteur de 10 M€. Il s'agit de porter une attention particulière à un projet moderne et structurant permettant une parfaite coordination et une mutualisation des moyens avec la construction d'un bâtiment innovant adapté aux nouvelles technologies.

Le Conseil régional a approuvé, par délibération n°25-0048 du 23 avril 2025, le soutien financier à l'ensemble du projet qui comprend les opérations de construction de l'Hôtel des Polices, d'une part, et l'opération spécifique relative à la construction et l'équipement du Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement (CHUC), d'autre part.

Le financement s'établira à un montant total de dix millions d'euros avec la répartition des financements suivante : 5 M€ seront affectés aux opérations bâtimentaires liées à la construction de l'Hôtel des Polices proprement dit, et 5 M€ au financement régional accordé au Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement.

L'engagement d'un Plan de lutte contre la radicalisation, le complotisme, l'embrigadement et l'affirmation des valeurs de la République

Le plan régional de lutte contre la radicalisation, le complotisme, l'embrigadement et pour l'affirmation des valeurs de la République délibéré le 16 décembre 2022 a pour objectif de proposer aux 6 000 agents régionaux, à tous les lycéens et, à terme, à l'ensemble de nos partenaires du monde économique ou du sport des formations ou toute autre action innovante allant dans le sens de l'affirmation des valeurs de la République. Ce plan de lutte contre la radicalisation, le complotisme et l'embrigadement vise le développement de l'esprit critique en renforçant une culture commune au service d'une vigilance collective.

Pour atteindre ces objectifs, deux conventions ont été votées le 23 octobre 2023 avec les académies d'Aix Marseille et de Nice. Ces conventions permettent aux agents régionaux des lycées de bénéficier de sessions de formations sur la laïcité et l'affirmation des valeurs républicaines dispensées par des formateurs spécialisés de l'Éducation Nationale. Au 31/12/2025, le dispositif permis de convoquer 670 agents (chefs d'équipe + agents d'accueils) sur les académies d'Aix-Marseille et de Nice.

Par ailleurs, la convention de partenariat conclue avec la Fondation du Camp des Milles et votée via la délibération 23-0236 du 23 juin 2023 a permis de développer des actions de sensibilisation à travers un parcours éducatif citoyen à destination des lycéens. Pour l'année 2025, 2 161 élèves ont participé aux 80 ateliers « Hors les murs » proposés par la Fondation du Camp des Milles aux sein des lycées régionaux.

La cybersécurité

En 2025, la Région a renforcé sa posture de sécurité numérique à travers plusieurs chantiers stratégiques :

- Refonte du plan de continuité « système d'information » : suite à l'organisation d'un exercice de gestion de crise d'origine cyber pour tester la résilience des équipes et des systèmes face à un incident majeur.
- Accompagnement des principaux satellites de la région : réalisation de diagnostics de maturité cyber pour les principaux organismes partenaires afin d'identifier les vulnérabilités et proposer des plans d'amélioration.
- Homologation de sécurité des applicatifs sensibles : mise en conformité des solutions utilisées pour le FEADER et la gestion des demandes de subventions, garantissant la protection des données et la conformité réglementaire.
- Renforcement des politiques internes : mise à jour des référentiels et procédures pour intégrer les nouvelles exigences en matière de cybersécurité et de continuité d'activité.
- Sensibilisation et formation : déploiement d'actions auprès des agents et partenaires pour développer la culture cyber et réduire les risques liés aux usages.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à sécuriser les systèmes d'information, protéger les données des usagers et anticiper les menaces émergentes.





8. MAISONS DE LA RÉGION

En 2025, les Maisons de la Région (MREG) ont poursuivi leur déploiement et ont renforcé leur ancrage dans les territoires, cela conformément à la feuille de route qui leur avait été donnée en 2023 et à la charte d'organisation et de fonctionnement venue en 2024 préciser la feuille de route.

Les Maisons de la Région ont vocation à donner une meilleure visibilité de la Région et de ses actions dans les territoires.

Elles sont les premiers interlocuteurs de proximité dans les différents départements. Elles contribuent au déploiement des politiques régionales. Les agents des MREG, présents dans cinq des six départements de la région SUD, ainsi, que l'équipe de direction installée au siège, constituent, par leur connaissance du terrain et des acteurs, un appui, voire parfois un accompagnement pour leurs collègues des directions centrales. Elles renforcent les liens avec l'ensemble des acteurs institutionnels (Etablissements publics de coopération intercommunale, Communes, Départements, Chambres consulaires, ...) dans le cadre de réunions de travail, de manifestations et événements divers. Ce sont aussi des lieux d'accueil ; des espaces de coworking et des bureaux visiteurs sont aménagés dans les locaux de chaque MREG : ils sont ouverts aux partenaires et agents en mission sur les territoires.

Les Maisons de la Région sont également des pôles d'ingénierie territoriale au service des acteurs locaux et en particulier des collectivités locales. Elles les accompagnent dans le montage technique et le financement de leurs projets de territoire, en partenariat avec les directions de l'Institution

Soutien et accompagnement des projets communaux

Les Maisons de la Région se tiennent par ailleurs à l'écoute des élus de petites communes et des associations pour le suivi de leurs dossiers : avancée des paiements, versement des acomptes, ou encore vérification et modification des pièces déposées. Elles apportent aussi un appui logistique pour aider les porteurs de projets à compléter ou régulariser leurs demandes.

Ingénierie territoriale en matière de fonds européens

Des compétences territoriales existent au sein des Maisons de la Région 04, 06 et 83 sur les programmes européens et de coopération transfrontalière (ALCOTRA) et le réseau européen/régional Natura 2000. La mission montagne dans les Alpes du Sud assure les missions de communication des programmes FEDER, FSE, FEADER, POIA, dont la Région est autorité de gestion. En lien avec la Direction générale Europe et Coopération méditerranéenne, des rencontres ont été organisées afin de renforcer la présence des agents de cette direction sur le territoire.

Le cas particulier de la SUERA

La SUERA-EUSALP (Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine) joue un rôle primordial dans la représentation des intérêts et des préoccupations propres au territoire alpin auprès de l'Union Européenne. En engageant les acteurs territoriaux, notamment les autorités locales, les associations, les entreprises et la société civile, la SUERA facilite la collaboration transnationale sur des enjeux comme la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, la promotion de l'innovation, la diversification de l'économie, l'amélioration de la connectivité et la mobilité durable et la gestion des risques naturels.

Depuis 2023, le secrétariat de la SUERA est établi à Nice, au sein de la maison de la Région des Alpes-Maritimes. L'un des chantiers phares est la préparation de la candidature pour renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans à partir de 2026. L'autre enjeu est de concourir à l'opportunité que représente les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030.



La démarche régionale NEPTUNE

La démarche régionale NEPTUNE, pilotée en transversalité avec plusieurs directions de l'Institution régionale, et dont l'objectif est de développer et d'animer une filière d'excellence dédiée aux activités subaquatiques et au monde sous-marin méditerranéen, est entrée dans une deuxième phase pour la période 2025-2030.

- Fin 2024, la 2^e phase de Neptune (Neptune Evolution) avait été retenue par l'Autorité de gestion du programme européen MARITTIMO pour la période 2025-2030. Cela a permis en 2025 de renforcer le réseau des acteurs ainsi que les 6 sites-pilotes de la Région Sud qui constituent ensemble une "vitrine régionale". Cela a également permis de conforter la thématique majeure de la démarche : l'audiovisuel et les technologies de l'image au service de la protection des patrimoines sous-marins.
- 2025 a notamment été consacrée à préparer et rédiger, en partenariat avec les directions concernées (Mer et Europe), le cahier des charges pour lancer la procédure d'appel d'offres visant à sélectionner les prestataires pour la réalisation de produits audiovisuels sous-marins (films VR, photogrammétrie) destinés à être notamment diffusés dans les sites-pilote Neptune. La sélection des prestataires sera faite début 2026 permettant de réaliser dans l'année les tournages dans les différents sites de la région SUD.

Exemples d'activités ou d'actions conduites en 2025

- Transmission hebdomadaire des "Remontées des territoires" et de notes d'information. Le but est de mettre en lumière les actions des chargés de mission territorialisés et des responsables des Maisons de la Région, mais aussi l'actualité du territoire concerné.

- Diffusion des "Flash-infos", à plus de 9000 destinataires afin de valoriser, notamment, les appels à projets et les informations ciblées et spécifiques à chaque territoire.
- Engagement renouvelé dans l'amélioration continue de la relation à l'utilisateur. L'implication dans la participation à la démarche nationale de labellisation Services Publics + est un succès. Ainsi la Maison de Région de Vaucluse a été sélectionnée pour participer à l'audit conduit par l'AFNOR. La mobilisation collective des équipes a montré la capacité des MREG à conjuguer ancrage territorial, innovation organisationnelle et exigence de qualité. Cette labellisation vient renforcer la reconnaissance des Maisons de la Région comme espaces régionaux de proximité d'accueil et de conseil.
- Participation au service "Allô Région". Plusieurs agents des Maisons de la Région contribuent au traitement et au suivi des demandes par appels téléphoniques, avec les logiciels dédiés, les méthodes et les connaissances indispensables au traitement de qualité de la relation usagers.
- Participation aux congrès annuels des Maires dans chaque département, événements organisés par les Associations des Maires départementales de notre région. Les Maisons de la Région ont tenu les stands dans chaque département, renforçant ainsi la visibilité de l'Institution régionale auprès des communes, des EPCI et des entreprises.
- Relais des grandes opérations de communication régionale, comme « Nettoyons le Sud » via la distribution aux communes participantes de kits de l'opération et des éléments de visibilité de l'Institution régionale.
- Les Maisons de la Région contribuent également à la communication territoriale en mettant à disposition des supports et visuels régionaux lors des inaugurations, manifestations sportives ou autres événements locaux, renforçant ainsi la présence institutionnelle sur l'ensemble du territoire.
- L'attribution des dotations gérées par les Maisons de la Région est très appréciée ; les associations valorisent systématiquement ce soutien en faisant apparaître les visuels Région Sud et en relayant l'information dans la presse locale ou de leur site.
- Valorisation des actions menées par les Maisons de la Région sur les territoires : en 2025, les publications faites sur le réseau social interne "Viva Engage", ont permis de cumuler de nombreuses vues et réactions positives. Cette valorisation permet aux agents de l'Institution régionale de mieux appréhender le travail et l'investissement menée auprès de différents acteurs des territoires.



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



MAISON
DE LA RÉGION
Var

BIENVENUE
À LA MAISON DE LA
RÉGION DU VAR

47

Horaires
d'ouverture

Du Lundi au Vendredi
9h - 12h
14h - 17h

RÉGION SUD PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

Tel: 04 94 92 46 00



9. PROTOCOLE, RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATION

2025 : Le Sud c'est vous, 10 ans d'actions au service des habitants

L'année 2025 restera avant tout marquée par les 10 ans de mandature. À cette occasion, les habitants de la Région Sud ont pu voter pour les grandes réalisations de la décennie, réparties en 10 grandes catégories, illustrant les compétences et l'action concrète de la Région dans leur quotidien. Cette opération a été accompagnée d'un important plan média régional, mobilisant l'ensemble des canaux de communication. Point d'orgue de cet anniversaire : une grande soirée exceptionnelle de remise de trophées, organisée à l'Hôtel de Région, pour célébrer les projets et les acteurs qui ont marqué ces dix dernières années. Que de chemin parcouru et de projets réalisés au service des habitants...

Deux événements uniques... et des événements devenus incontournables

La Région a accueilli en juin 2025 la Conférence des Nations Unies pour l'Océan (UNOC) à Nice, événement international majeur pour la protection des océans. À cette occasion, la Région a conçu et orchestré un grand stand dans l'espace "La Baleine", ouvert au grand public et aux écoles des alentours, véritable vitrine des engagements de la Région en faveur de la mer et du littoral. Un important plan média régional a été déployé pour l'occasion, avec un renforcement spécifique sur la zone niçoise. Des opérations de street marketing inédites, trompe l'œil dessinés à la craie par un artiste, ont été réalisées sur plusieurs lieux stratégiques de la Ville afin de toucher un public plus large et sensibiliser aux enjeux de cet événement mondial.

La compétition nationale des WorldSkills, qui a réuni sur plusieurs jours la jeunesse de la France entière pour des rencontres professionnelles, a été co-organisée par la Région au Parc Chanot à Marseille. À cette occasion, un plan de communication dédié a été déployé afin d'assurer une visibilité forte autour de cet événement national valorisant l'excellence des métiers et les savoir-faire de la jeunesse. Un stand a également permis de mettre en avant l'action régionale en faveur de l'orientation et de l'apprentissage.

Au-delà de ces deux manifestations majeures, la Région est, chaque année, pilote de l'organisation d'événements récurrents qui permettent de faire la promotion de son action auprès des publics cibles. Ainsi, elle participe à des événements comme le Salon International de l'Agriculture, le Festival international du film à Cannes, les foires de Marseille et

de Nice ou encore les Salons du Bourget et Viva-tech à Paris. Elle continue d'organiser également ses propres manifestations comme Nettoyons le Sud ou le Forum Respect pour les Femmes. La cérémonie annuelle des bacheliers méritants, et la cérémonie de remise des blasons à la garde régionale forestière ont également été, comme chaque année, des moments forts et riches en émotion.

La 7^e édition de la Convention des Maires de la Région, a été organisée une nouvelle fois au Grand Théâtre de Provence à Aix-en-Provence sur le soutien apporté par la Région aux communes, qui permet de structurer des pôles de stabilité et d'actions sur les territoires.

De grands débats pour éclairer les enjeux de demain

L'année 2025 a également été marquée par l'organisation de quatre Agora thématiques, portant sur :

- La décarbonation de l'industrie,
- L'économie de guerre,
- La lutte contre l'antisémitisme,
- L'avenir de la Méditerranée.

Ces 4 rendez vous importants, réunissant à la fois des personnalités nationales et tous les acteurs locaux majeurs de ces thématiques, permettent de débattre, d'éclairer les enjeux de demain et de déterminer des pistes d'actions. Ils ont contribué à positionner la Région comme un acteur engagé dans les grands débats de société, en favorisant l'échange et l'information auprès d'un public large.



Une communication toujours plus percutante sur les compétences régionales

2025 a été marquée par une actualité forte autour des transports, et plus particulièrement de l'ouverture à la concurrence des trains régionaux. Ce sujet, structurant pour le quotidien des habitants, a donné lieu à une communication renforcée, visant à expliquer les enjeux, les évolutions du service et les bénéfices attendus pour les usagers, l'objectif étant ainsi de bien faire connaître l'offre proposée.

En 2025, la Région a continué de développer sa stratégie du dernier kilomètre pour s'adresser au plus près des habitants via des outils de communication comme les courriels, courriers, flyers, affiches ou SMS. Presque 10,1 millions de personnes ont été touchées cette année, contre 8,4 millions en 2024. En parallèle, la stratégie de visibilité pérenne continue d'être développée sur tout le territoire avec la pose de plus de 500 panneaux et plaques cette année, notamment à l'entrée des communes et sur tous les bâtiments cofinancés par la Région. Par ailleurs, 5 035 courriers entrants ont été traités et 15 886 courriers ont été adressés cette année.

Avec l'objectif d'une Région toujours plus proche de ses habitants, 8 798 représentations ont été traitées, dont 3 033 avec une présence d'élus régionaux, et plus de 600 séquences protocolaires ont été organisées sur l'année, permettant au Président et aux élus régionaux une présence continue sur le territoire régional.

En 2025, le Président a accueilli des personnalités françaises ou internationales très importantes, dont de nombreux ministres, chefs d'État, hautes personnalités et responsables de nos territoires de coopération.

Cap sur les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

Après l'héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024, l'année 2025 a marqué une nouvelle étape décisive dans la trajectoire des Jeux d'hiver 2030, avec plusieurs événements majeurs structurants pour le projet. La Région a organisé et accompagné le lancement officiel du COJOP à Lyon en février, celui de la SOLIDEO à l'Hôtel de Région en avril, ainsi que la mise en place du Parlement des Jeux 2030.

Ces temps forts ont généré des enjeux importants en matière de relations presse et de visibilité médiatique. À ce titre, une organisation presse d'ampleur a été mise en œuvre, incluant notamment la coordination des relations presse, la gestion des accréditations, l'accueil des médias et l'aménagement de zones mixtes dédiées aux journalistes, afin de répondre aux fortes attentes médiatiques et de maximiser les retombées presse autour de ces annonces.

En début de saison hivernale, une nouvelle campagne de communication dédiée aux Jeux d'hiver 2030 a par ailleurs été déployée, dans une dynamique de projection et d'anticipation de la future passation des Jeux de Milan-Cortina 2026. Cette campagne a contribué à poursuivre l'installation des Alpes françaises et de la Région comme territoire d'accueil de ce prochain événement mondial.



ALPES FRANÇAISES 2030

Hôte des Jeux Olympiques
et Paralympiques d'hiver



ALPES FRANÇAISES 2030



10. TRANSFORMATION, DE L'INNOVATION ET DES SERVICES AUX USAGERS

À votre service

La démarche de transformation « A Votre Service », qui vise à rendre la Région plus simple, plus proche et plus lisible pour les usagers, s'est poursuivie en 2025 avec plusieurs résultats très concrets.

En premier lieu la Région SUD a obtenu la labellisation « Services Publics + » niveau Argent sur le périmètre Accueil et Transports, distinction unique parmi les collectivités régionales. Plus de deux cents agents des services ont été impliqués dans cette démarche qui place l'utilisateur au cœur des préoccupations. Le taux de satisfaction des usagers consultés s'est élevé à 85 %.

La Région est allée également plus loin dans la simplification du service rendu à l'utilisateur. En 2025 la Région a terminé le déploiement de sa nouvelle plateforme AIDEN de gestion des aides et subventions, qui aura permis de recevoir depuis sa mise en service le 1er octobre 2024 plus de 39 000 demandes. Grâce à cette nouvelle plateforme, un vaste chantier de simplification portant sur 200 dispositifs de subvention a été engagé. Le résultat est particulièrement probant : 20 000 pièces justificatives ne seront plus réclamées chaque année aux communes, entreprises, associations ! La connexion à des API nationales, préparée également en 2025, et la poursuite des efforts de simplification permettront de ne plus réclamer des dizaines de milliers de documents aux usagers en 2026.

La Région est enfin toujours plus proche. Le centre de relation Allo Région, un dispositif inédit en France parmi les régions, a traité plus de 70 000 échanges en 2025, par téléphone, courriel, chat en ligne, What's App. Allo Région innove constamment pour rester un point d'accès reconnu et aussi performant que les meilleurs centres de relation du secteur privé. Un nouveau canal « Me rappeler » est désormais disponible : l'utilisateur peut demander à être rappelé sur un créneau horaire qui lui convienne. Autres innovations déployées par Allo Région en 2025 : les téléconseillers peuvent recourir à la visio-assistance pour assister les démarches en ligne d'un usager et l'intelligence artificielle permet d'analyser le ressenti des usagers ayant contacté Allo Région.

Intelligence artificielle

La Stratégie régionale « Région SUD Terre d'IA » nous incite à faire de notre collectivité un exemple dans ce domaine. Le défi est relevé avec une IA qui est déjà une réalité au sein des services avec par exemple une solution innovante contre le gaspillage alimentaire dans vingt-huit lycées ou la mise en place d'un contrôle automatisé de près de 20 000 pièces justificatives par an pour les organismes de formation.

En 2025 plus de deux cents agents ont expérimenté une solution d'IA intégrée aux outils de l'environnement numérique de travail. Ils ont bénéficié d'un accompagnement renforcé avec formation initiale et ateliers pour exploiter au mieux la solution déployée, générant ainsi des gains de temps importants, une qualité de service accrue et de meilleures conditions de travail.

Innovation publique

Le recours à des techniques innovantes d'intelligence collective, de sciences comportementales et de design de service a été mobilisé pour animer les équipes des services ou contribuer à la réussite de projets sensibles comme la lutte contre le gaspillage alimentaire ou la lutte contre l'usure professionnelle dans les lycées.





11. RESSOURCES, ACHATS, COMMANDE PUBLIQUE, AFFAIRES JURIDIQUES

Vers un système d'information plus proche, plus simple, plus lisible

En 2025, la Région a engagé son Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) 2025-2029, alliant ambition stratégique et pragmatisme opérationnel. Porteur d'une vision claire et résolument tournée vers l'action, ce schéma directeur vise à renforcer et simplifier l'environnement numérique régional. Il ambitionne également de mettre l'innovation et la donnée au service d'un meilleur pilotage des politiques publiques, pour une action plus efficace au bénéfice des usagers et des agents.

Cette ambition se traduit par une gouvernance structurée autour de quatre grands programmes de transformation : le pilotage par la donnée, la simplification du quotidien des agents, la modernisation des démarches pour les usagers et l'engagement dans une démarche exemplaire de Numérique Responsable.

Dès la première année, plusieurs réalisations majeures ont illustré cette dynamique : la mise en place d'une gouvernance régionale de la donnée avec le recrutement d'un responsable dédié ; le déploiement d'une solution innovante de gestion des notes de frais ; l'ouverture de nouveaux canaux de relation usagers via le service Allo Région ; et les premiers audits attestant de l'engagement de la collectivité en matière d'environnement et d'accessibilité, permettant l'obtention dès 2016 du label Numérique Responsable – niveau 1.

Par ailleurs, plus de 200 agents ont bénéficié à titre expérimental de formations à l'intelligence artificielle, couplées par l'octroi de licences Copilot afin d'intégrer ces usages nouveaux dans leurs activités quotidiennes.

En parallèle, la Région a profondément simplifié l'accès aux aides publiques avec le lancement de la plateforme Aiden, désormais point d'entrée unique pour l'ensemble des subventions régionales, des aides directes et, depuis fin 2025, des fonds européens agricoles. Cette modernisation renforce la lisibilité de l'action publique et facilite les démarches des citoyens, des associations et des acteurs économiques.

Enfin, de nombreux projets applicatifs ont été livrés en 2025, parmi lesquels le déploiement d'une plateforme unifiée pour le Pass Santé Jeune et le Pass Montagne, la simplification des parcours d'accès au système d'information pour les nouveaux arrivants ARL, l'extension de la solution de gestion des campagnes d'indemnités (CIA/IFSE) aux ARL, ainsi que le déploiement d'une application de gestion des logements en lycées et d'un nouveau système d'information dédié aux marchés de travaux.

La mise en œuvre du plan Climat "Gardons une Cop d'Avance" - Une collectivité exemplaire

En 2025, la démarche budget vert a conduit à une analyse exhaustive de toutes les lignes de crédits engagés en 2024 afin d'établir l'annexe environnementale obligatoire dans le cadre du CFU 2025 (Compte Financier Unique). Cet exercice de cotation environnementale constitue désormais une étape incontournable de la préparation et de l'analyse du budget.

A cet égard, un module de formation a été élaboré pour accompagner tous les services dans l'appropriation de la démarche et de ses enjeux. Parallèlement, un travail prospectif a été engagé afin d'adapter les bâtiments administratifs au changement climatique, dans le double objectif d'améliorer le confort des usagers et de renforcer la résilience collective. Un diagnostic de vulnérabilité a été réalisé et un plan d'actions est en cours d'élaboration. Dans le même esprit, un programme de végétalisation des bâtiments administratifs a été élaboré en 2025 afin de réduire l'impact des îlots de chaleur et soutenir la biodiversité en matière de flore et de faune. Sa mise en œuvre est prévue d'ici à 2027. Enfin, un bar à compost a été ouvert aux agents deux fois dans l'année, avec comme objectif d'inciter au tri des biodéchets et à l'économie des ressources.

En matière de sobriété énergétique, les modalités de gestion retenues ont été poursuivies et sont désormais itératives. Les dépenses énergétiques des lycées et des bâtiments administratifs ont continué de baisser, mais dans une moindre proportion, signe que nous atteignons sans doute un seuil incompressible. Ainsi, au total, 157,8 GWh ont été consommés entre le 1er janvier et le 30 septembre 2025, soit moins 17% par rapport aux relevés enregistrés en 2022 sur des périodes comparables. Par ailleurs, le Plan de Mobilité Employeur 2022-2026 approche de son terme. Au cours de l'année 2025, les actions menées par la Région pour le développement de l'usage du vélo lui ont permis de se voir décerner le label Employeur Pro-vélo (niveau argent) pour l'Hôtel de Région, après la distinction obtenue pour les bâtiments Azur et Provence. Des actions de sensibilisation et d'accompagnement aux mobilités actives ont eu lieu au printemps et au cours de la Semaine Européenne de la Mobilité. Enfin, un nouveau service de vélo électrique a été mis en place, afin de permettre aux agents qui le souhaitent de tester à vélo les déplacements domicile-travail.



La poursuite de la modernisation des finances de la Région

Elle a consisté en des actions de renforcement du pilotage financier et de la qualité des comptes régionaux.

La notation financière

Depuis 2009, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite une notation financière indépendante, afin notamment de se financer directement sur les marchés financiers, que ce soit à court terme (programme de titres négociables à court terme - TNCT) ou à long terme (programme obligataire « Euro Medium Term Note » - EMTN).

La notation financière constitue, pour les investisseurs, un critère clé dans l'estimation du risque associé à un placement, particulièrement dans un contexte de marchés financiers globalisés, où la complexité et la dispersion de l'information rendent l'appréciation du risque plus difficile.

Depuis septembre 2023, la Région est notée par l'agence S&P Global Ratings. Initialement notée AA, la Région a vu sa notation progressivement révisée à la baisse (AA- en juin 2024, puis A+ depuis octobre 2025), conséquence directe de la dégradation de la note attribuée à la France.

Le budget et la fiscalité

En juin 2025, la Région a adopté son premier compte financier unique (CFU), portant sur l'exercice 2024. Le CFU est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte administratif, établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion élaboré par le comptable public. Désormais, ces états financiers sont intégrés au sein d'un seul et même document, établi et validé conjointement par l'ordonnateur et par le comptable public.

Le CFU poursuit un triple objectif de rationalisation de l'information, de lisibilité et de fiabilité des comptes et de simplification des procédures : il constitue à cet égard une étape préalable à la certification des comptes.

En présentant un CFU dès l'arrêté de ses comptes 2024, la Région a devancé de deux ans la généralisation de cette réforme à l'ensemble des collectivités locales, qui interviendra en 2027 pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Le CFU comporte également, pour la première fois, une annexe obligatoire consacrée à « l'évaluation de l'impact du budget pour la transition écologique », et portant sur une partie des dépenses d'investissement.

Cette traduction réglementaire du « budget vert » au niveau local conforte la démarche engagée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dès le budget primitif 2023.

La poursuite des actions visant à renforcer la qualité comptable et le contrôle interne comptable et financier

L'année 2025 a également été consacrée :

- à la finalisation du plan d'actions défini dans le cadre de la convention de contrôle allégé en partenariat conclue avec le Payeur régional pour la période 2023-2025. Au terme de l'année 2025, 45 des 47 mesures décidées ont été déployées ;
- à la préparation de la nouvelle convention couvrant désormais une période de 5 ans et s'appliquant à toutes les dépenses régionales (les dépenses relevant des ressources humaines et les marchés repris dans le cadre de la réinternalisation de l'AREA n'entraient pas dans le périmètre de la précédente convention). Cette nouvelle convention s'appuie sur un contrôle interne structuré et un plan d'actions pluriannuel ;
- à poursuivre les actions engagées en matière de contrôle interne comptable et financier afin de s'assurer de l'alignement de la collectivité avec les préconisations de l'Agence Française Anti-corruption.

Cet objectif a conduit à la réorganisation de la direction et à sa nouvelle appellation : direction des finances et de l'appui au pilotage.

Le lancement de la démarche de certification des comptes

Dans la continuité du renforcement de la qualité comptable et du pilotage financier, l'année 2025 a marqué l'engagement effectif de la Collectivité dans une démarche structurée de préparation à la certification des comptes.

Pilotée par la DFAP, en lien étroit avec les directions opérationnelles et l'ensemble des acteurs de la chaîne financière, cette démarche vise à fiabiliser durablement les processus comptables et financiers, à renforcer le contrôle interne et à sécuriser l'information financière produite par la Région.

Au-delà de l'objectif de certification des comptes par un commissaire aux comptes à l'horizon 2029 sur les comptes 2028, cette démarche constitue un levier structurant de modernisation de la gestion financière, de renforcement de la transparence et de sécurisation de la prise de décision au service des élus, des partenaires et des citoyens.

La poursuite du déploiement d'AIDEN – nouvelle plateforme de gestion des aides et des subventions

Déployé le 22 janvier 2025, AIDEN a constitué un chantier structurant pour la DFAP, marqué par la migration d'un volume important de dossiers, de comptes et de tiers, de nouveaux processus.

Tout au long de l'année 2025, un accompagnement renforcé a été mis en œuvre à travers un plan de formation ambitieux (webinaires, guides utilisateurs, ateliers) et une assistance rapprochée de l'équipe projet, organisée en task force, afin de soutenir au plus près les directions opérationnelles.

La gestion du patrimoine, travaux et moyens généraux

L'année 2025 a été marquée par les principaux événements suivants :

- La réorganisation de la DSTG a été effective en 2025, avec une première phase achevée en mai et une deuxième phase en décembre, dont les effets commencent à apparaître.
- D'importantes opérations de déménagement ont été réalisées sur l'ensemble des sites marseillais, avec près de 300 agents déplacés et les travaux de réaménagement nécessaires à ces nouvelles installations, la plupart de ces opérations ayant été réalisées en interne.
- Le nouveau magasin sécurisé sur le site de la Commanderie est désormais ouvert à d'autres directions comme la DSI et la DEVL, avec une sécurisation de tous les équipements et la mise en place de procédures strictes.
- Le renouvellement de l'ensemble des marchés de travaux communs avec la Damor a constitué un enjeu fort de l'année. En parallèle, 206 opérations ont été lancées dont 35 études, 120 opérations lourdes de maintenance et 51 de travaux, dont l'étanchéité de l'hémicycle et le renouvellement des ascenseurs de la Rotonde.
- Le plan de renouvellement de la flotte automobile a été lancé.
- Le service des supports d'information et dématérialisation s'est doté d'une nouvelle machine d'impression sur supports souples, garantissant des économies conséquentes par l'internalisation de nombreuses productions.

Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, et valorisation et reconnaissance du travail et de l'investissement des agents :

L'année 2025 a été marquée par les principales réalisations suivantes :

La campagne exceptionnelle de revalorisation du régime indemnitaire des agents régionaux

La collectivité a mis en œuvre une campagne exceptionnelle de revalorisation du régime indemnitaire pour les agents qui n'avaient pas bénéficié d'une telle revalorisation depuis 4 ans. Cette campagne a été réalisée en supplément de la campagne annuelle et avec un budget supplémentaire.

L'objectif a été de permettre aux agents dont la manière de servir est satisfaisante de bénéficier d'une revalorisation de leur rémunération.

Près de 700 agents supplémentaires ont ainsi bénéficié d'une revalorisation à ce titre.

La poursuite du développement de l'action sociale

En 2025, 15 M€ ont été consacrés aux prestations sociales pour l'accompagnement des agents :

- 670 000 titres-restaurants et 12 400 cartes-cadeaux ont été distribués ;
- 1 800 agents ont profité du dispositif d'épargne chèques-vacances.

Grâce à l'adhésion au Comité national d'actions sociales (CNAS), 16 000 prestations ont été délivrées représentant plus d'1 million d'euros d'avantages : aides aux enfants, d'agents activités culturelles, sportives et de loisirs, ou encore pour vos vacances.

Les agents en situation de handicap

La Région s'engage en faveur de l'inclusion et de la reconnaissance des parcours professionnels, en particulier pour les agents en situation de handicap. Cette politique ambitieuse se décline autour de plusieurs dispositifs :

Conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

L'année 2025 correspond à la première année d'exécution de la convention entre la Région Sud et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Dotée d'un budget cofinancé de 1,5 M€ sur trois ans, elle constitue un véritable levier pour renforcer l'engagement régional. La convention s'articule autour de thématiques majeures : le recrutement de personnes en situation de handicap (notamment par l'apprentissage, le reclassement et la reconversion des agents déclarés inaptes), le maintien dans l'emploi, la formation et la sensibilisation.

Plan de promotion à destination des agents en situation de handicap

C'est dans cet esprit que la Région a souhaité s'inscrire, dès 2024, dans le dispositif expérimental prévu par l'article 93 de la loi du 6 août 2019, offrant aux agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi la possibilité d'accéder à un cadre d'emplois de niveau supérieur par la voie du détachement.

Mis en œuvre en 2025, ce sont deux postes dans les services et trois postes dans les lycées qui ont été proposés permettant ainsi à trois agents de la collectivité d'être mis en stage sur un cadre d'emploi supérieur, marquant une étape importante dans leur parcours.

Duoday

La Région a participé à l'opération nationale du DuoDay, organisée dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

Cette initiative vise à favoriser l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap en leur permettant de partager, le temps d'une journée, le quotidien d'un professionnel.

30 agents se sont portés volontaires pour accueillir une personne en situation de handicap et partager leur savoir-faire avec elle. Grâce à cette mobilisation, cinq duos ont été constitués, répartis dans cinq directions, sur l'ensemble des sites des services marseillais.

Avec un taux d'agents bénéficiaires de l'obligation de l'emploi supérieur au taux légal de 6 % depuis 2015, atteignant plus de 9 % en 2024, la collectivité poursuit son action en leur faveur.



Le lancement du projet de l'usure professionnelle et le déploiement des outils ergonomiques

La Région poursuit une ambition forte : améliorer durablement les conditions de travail et prévenir l'usure professionnelle. Cet engagement se traduit par des actions concrètes et des investissements significatifs.

En 2025, une démarche participative a été engagée au sein du lycée Marseillevéyre, impliquant tous les agents, la communauté éducative et les élèves. Cette expérimentation, fondée sur l'écoute et la co-construction, a permis de recueillir les besoins et d'identifier des solutions adaptées qui seront mises en œuvre en 2026. Cette expérimentation sera poursuivie en 2026 dans au moins un autre établissement.

Parallèlement, la collectivité a poursuivi son investissement dans des équipements ergonomiques et innovants pour faciliter le quotidien des agents (vaisselle légère, kits mains libres pour les agents d'accueil, équipement autonome laveurs de sol pour faciliter les tâches d'entretien, équipement divers).

Ces actions s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle ambitieuse, qui vise à valoriser les métiers des agents régionaux et à renforcer leur qualité de vie au travail.

La continuité du dialogue social

En 2025, le dialogue social entre les organisations syndicales et l'administration a été dense et constructif. Il a permis de faire évoluer les modalités de gestion des ressources humaines et de réviser certaines règles relatives aux campagnes RH.

Ainsi, de nombreuses instances se sont tenues :

- 40 groupes de travail sur 18 thématiques,
- 6 Comités sociaux territoriaux dont 2 Comités de rattrapage,
- 4 Formations spécialisées,
- 11 commissions du Fonds d'Intervention Financière (FIF) : 74 dossiers votés, 83 400 euros de secours attribués et 45 200 euros de prêts attribués, à ce jour,
- 4 commissions CPF (compte personnel de formation),
- 5 CAP pour les catégories C,
- 1 CAP pour les catégories A.



Pilotage et déploiement de la démarche de contrôle interne et de prévention des atteintes à la probité

Les comités de pilotage "Contrôle interne et Prévention des risques d'atteinte à la probité" qui se sont tenus en mars, juillet et novembre de l'année 2025, constituent les instances d'échanges et de décisions permettant le déploiement et l'évaluation des démarches qui concourent à une finalité commune : la maîtrise des risques.

Ainsi, la démarche globale de lutte contre les atteintes à la probité déployée à l'échelle de la collectivité, a permis de mettre en œuvre plusieurs actions, parmi lesquelles :

- la présentation à l'Assemblée plénière, d'une délibération faisant état de l'ensemble des mesures déployées dans le cadre de la démarche régionale de gestion et de prévention des risques d'atteinte à la probité et mentionnant des pistes de travaux à conduire dans l'année n+1
- la conduite d'une démarche spécifique globale afin de s'assurer de l'alignement de la collectivité avec les préconisations de l'Agence Française Anticorruption
- la poursuite de la démarche de cartographie des risques d'atteinte à la probité initiée en 2022 : à la fin 2025, l'ensemble des directions ou services identifiés de l'administration disposent de cartographies voire déjà actualisées pour certains, des risques d'atteinte à la probité réalisées suivant les recommandations de l'AFA, soit 41 cartographies hébergées dans l'outil dédié ARENGIBOX ; quant aux satellites régionaux, l'ensemble des 11 satellites de rang 1 sont également dotés d'une cartographie des risques avec un suivi des plans d'actions et les satellites de rang 2 et 3 ont été sensibilisés à la démarche de gestion et de prévention des risques d'atteinte à la probité

Une politique achat autour de deux axes majeurs

Axe 1 : Optimisation de la performance des achats :

- Lancement de la centralisation de 48 marchés récurrents, afin de répondre aux besoins de la Région en matière de ressources, de moyens généraux, de communication et de protocole ;
- Poursuite du déploiement de la centrale d'achats régionale, notamment par la diversification de l'offre (marché des déchets verts) et le renforcement des actions de communication (création d'un site dédié) ;
- Mise en place d'une fonction de programmation des achats de la collectivité, afin d'optimiser la passation des marchés, notamment au moyen d'un recensement rationalisé des besoins.

Axe 2 : Poursuite de la sécurisation des marchés de la collectivité, au travers des actions suivantes :

- Développement de l'offre de formation en matière de marchés publics à destination des agents régionaux ;
- Déploiement de l'évaluation des tiers attributaires pour les marchés d'un montant supérieur à 90 000 € ;
- Conduite de campagnes de contrôle aléatoire des marchés ;
- Réalisation d'un audit du système de management de la qualité et du dispositif anticorruption de la fonction commande publique de la collectivité ;
- Accompagnement de la passation de contrats stratégiques, dont le troisième lot de la délégation de service public relative à l'ouverture à la concurrence ferroviaire (2,25 milliards d'euros).

Ces actions ont notamment conduit à l'obtention d'une double certification ISO, unique en France à ce jour : qualité (9001) et système de management anticorruption (37001) pour la passation des marchés d'un montant supérieur à 90 000 €.

En 2025, les services ont accompagné l'acquisition de 434 millions d'euros de travaux, fournitures et services courants auprès de 1 379 fournisseurs, représentant :

- 330 marchés et environ 250 avenants ;
- 16 commissions d'appels d'offres, 16 commissions consultatives des marchés, 2 jurys de concours, 8 commissions d'évaluation et de suivi des marchés.

Affaires administratives et juridiques

Le pilotage des sessions et la production des actes

Le service Assemblées et Commissions a consolidé en 2025 le pilotage des sessions délibérantes ainsi que la dématérialisation des actes et procédures via le logiciel métier « POSACTES », dans un objectif d'optimisation de fonctionnement. Le service a aussi assuré l'accompagnement et la formation des services régionaux à l'utilisation de cet outil transversal.

En 2025, 4 Assemblées plénières et 5 Commissions permanentes ont été organisées donnant lieu à l'adoption de 776 délibérations (115 en AP, 661 en CP).

L'assistance, l'accompagnement et la sécurisation des élus et membres du CESER

Les unités des Secrétariats des Commissions et des Vice-présidences, et Indemnités, Déplacements et Formation des Elus ont assuré de manière continue l'assistance, l'accompagnement et la sécurisation des élus régionaux dans leurs déplacements et leurs formations.

Au cours de l'exercice, 2976 traitements d'indemnités ont été réalisés au bénéfice de l'ensemble des conseillers régionaux et des membres du CESER. Par ailleurs, 94 formations pour les élus ont été traitées et enregistrées en 2025.

Optimisation des contrats assurantiels dans un environnement contraint

Le service assurance a organisé la préparation des renouvellements des quatre marchés d'assurance dont il a la charge. : quatre AMO ont été notifiées (protection juridique, responsabilité civile, flotte automobile et dommage aux biens).

Par ailleurs, compte tenu de la crise nationale de l'assurabilité des biens et en anticipation du renouvellement du marché Dommages aux biens, une cartographie multi-échelle des risques naturels et technologiques pesant sur les bâtiments régionaux a été réalisée avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Les résultats ont permis d'identifier les facteurs aggravants/limitants et de formuler des recommandations opérationnelles ; le rapport de synthèse est destiné à être annexé au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) afin d'améliorer l'attractivité et la compétitivité de la procédure.

Au cours de 2025 : 166 nouvelles déclarations de sinistre, 84 actes de gestion traités, 10 consultations rendues.

Sécurisation juridique des interventions de la Région

En 2025, l'activité du service juridique 2025 s'est maintenue à un haut niveau, traduisant son rôle central dans la sécurisation juridique des interventions de la Région, avec notamment :

Pour les missions consultatives :

- 675 consultations rendues en interne pour l'ensemble des directions de la Région,
- 27 consultations externalisées à des cabinets d'avocats,
- 164 avis rendus sur rapports (AP et CP).

Pour la mission contentieuse :

- 90 contentieux ouverts, dont 28 ont été externalisés à un cabinet d'avocats.
 - 80 contentieux dirigés contre la Région
 - 10 contentieux engagés par la Région
- Nombre affaires clôturées : 8 dans un sens favorable aux intérêts de la Région, 3 défavorablement, 6 désistements, et 1 dans laquelle la Région a été mise hors de cause.
- 32 mémoires produits sur les contentieux en cours.

Pour la mission médiation :

- 5 médiations (en cours et clôturées)

Pour la mission Marques :

- 11 marques déposées

Pour la mission CADA :

- 42 dossiers CADA (ouverts et clôturés)



La sécurisation juridique des arrêtés pris et produits par la Direction des Affaires Administratives et Juridiques

En 2025, la Direction des Affaires Administratives et Juridiques a instruit 446 arrêtés. La baisse modérée observée par rapport à l'exercice précédent s'explique par la mise en œuvre d'une démarche de rationalisation et de regroupement des arrêtés de délégation de signature par directions et DGA. Par ailleurs, les travaux engagés en matière de dématérialisation au moyen de l'outil métier « POSACTES » ont été poursuivis, notamment par l'élaboration de matrices visant à répondre au plus près des besoins des services.

Préparation du déménagement du service des Archives vers le futur bâtiment de Bouc Bel Air

Pour le Service des Archives, l'année 2025 a été marquée par :

- le suivi de chantier et d'aménagement du futur bâtiment des Archives régionales et la préparation du déménagement de 5 kms linéaires d'archives ;
- la donation du fonds privé Alain Colmerauer, chercheur à l'Université de Luminy à la renommée internationale et pionnier de l'intelligence artificielle.

La collecte des archives numériques a connu une progression notable de 28 % soit 321 Go. Le volume total des données conservées dans le système d'archivage électronique atteint désormais 1,8 To, hors supports de stockages externes.

Par ailleurs, on constate une forte augmentation, d'environ 35 % du nombre de dossiers communiqués, représentant 454 dossiers transmis aux différents publics externes et internes.

Réflexion sur la reconfiguration du Service Documentation

Au cours de l'année 2025, des ateliers métiers (accueil, production audiovisuelle, production documentaire, gestion) ont été déployés afin de définir les modalités de mise en œuvre de la future organisation du service.

Par ailleurs, le service a enregistré un niveau d'activité soutenu : 21 présentations du portail documentaire ont été assurées auprès des directions de la collectivité et du CESER, 968 demandes ont été instruites à l'accueil, 48 films ont été réalisés et 531 réponses ont été collectées dans le cadre de l'enquête de satisfaction conduite sur le portail documentaire.

Enfin, l'actualisation des fonds documentaires, consécutive aux opérations de désherbage des rayonnages, s'est traduite par le don en interne de près de 600 ouvrages.







12 . INSPECTION GÉNÉRALE , AUDITS ET ÉVALUATIONS

Caractérisée par son indépendance de fonctionnement, l'Inspection générale, audits et évaluation (IGAE) est rattachée hiérarchiquement à la Directrice Générale des Services et fonctionnellement au Président du Conseil régional. Compte tenu de sa place singulière dans l'Institution, l'Unité d'Audit des Fonds Européens (UAFE) et l'Unité Protection des Données (UPD) sont placées auprès de l'IGAE.

Les activités de l'Inspection générale

Les contrôles et les enquêtes

L'IGAE a pour mission de répondre à l'obligation légale de contrôle des fonds attribués par la collectivité. À ce titre, **neuf rapports d'inspection** ainsi que **deux enquêtes administratives** ont été finalisés.

Les audits et études

L'IGAE a également pour mission de mener des audits et des études destinés à vérifier la conformité et la régularité des processus dans le but de sécuriser l'Institution. À ce titre, **six missions d'audit** ont été menées.

L'Inspection participe activement aux **travaux impulsés par la Directrice générale des services**, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de **contrôle interne** structurant, notamment, en accompagnant les services dans l'homogénéisation et la mise à jour des Organigrammes Fonctionnels Nominatifs (OFN). Elle a également réalisé un audit spécifique d'accompagnement de la DAC sur la thématique des subventions. Les recommandations formulées peuvent, pour une part, bénéficier à l'ensemble de l'institution.

Les travaux de **cartographie des risques d'atteinte à la probité** ont été poursuivis dans le respect des recommandations de l'Agence française anticorruption, en lien avec l'administration. L'ensemble des services régionaux ont été cartographiés et les actualisations sont en cours.

L'Inspection a également poursuivi son assistance méthodologique aux satellites de rang 1 en matière de cartographie probité.

Les évaluations

La démarche d'observation et d'évaluation de la qualité de la relation entre la Région et les EPCI a été déployée en 2025 : 31 entretiens ont été conduits auprès de DGS, sur un panel désormais étendu à l'ensemble du territoire avec des catégories et tailles d'EPCI différentes (11 Communautés d'Agglomération et 20 Communautés de Communes).

L'application « dialogue territorial » servant de support aux échanges a été améliorée et complétée tant sur le fond que sur la forme, grâce aux partenariats avec la DCOPT et la DSI, en lien également avec l'ensemble des DGA. La partie portrait sera prochainement rendue publique afin, notamment, de satisfaire aux attentes des DGS rencontrés.

À l'issue de cette phase d'échange, des synthèses par EPCI et thématiques ont permis de dresser des constats relatifs aux modalités d'accompagnement régional et aux besoins des EPCI qui font l'objet de réflexions complémentaires dans une logique d'amélioration continue de la relation usager.

L'Unité d'audit des fonds Européens (UAFE)

L'Unité d'audit des fonds Européens a notamment pour mission de réaliser les contrôles d'opérations sous l'autorité fonctionnelle de l'Autorité nationale d'Audit pour les Fonds Européens (AnAFé).

L'Unité a réalisé 22 audits d'opérations sur les programmes opérationnels pour lesquels la Région est autorité de gestion, 16 au titre de la programmation 2014-2020 et 6 au titre de la programmation 2021-2027. Les taux d'erreur constatés sont très en dessous de la limite d'acceptabilité de 2% (Programmation 2014-2020 FEDER et POIA : 0,04 % ; Programmation 2021-2027 FEDER FSE+, FTJ et massif des Alpes : 0,45 %).



L'Unité Protection des Données (UPD)

Les actions concernent l'organisation du maintien de la conformité par les responsables de traitements opérationnels : formalisation d'un formulaire interne de **revue de conformité** et de différentes procédures de maintien de la conformité : mise à jour d'un traitement, réévaluation d'un traitement, violation de données, accueil de la CNIL en cas de contrôle et révision de la politique de confidentialité.

La réalisation des nouvelles **analyses d'impact** en matière de protection de données (AIPD) a été internalisée. L'UPD a conduit ainsi la réalisation de cinq nouvelles analyses. Elle a débuté un chantier qui se poursuit de mise en œuvre des plans d'atténuation de risques sur les données personnelles.

Au titre de la **formation** : l'UPD a développé les actions de sensibilisation et de coaching et mène dorénavant elle-même les formations internes au RGPD.

Dans le cadre de conventions de mutualisation, le DPD est dorénavant mutualisé avec l'ARBE, ARSUD et la SLNPCA qui ont achevé leur registre de traitement au cours de l'année 2025.

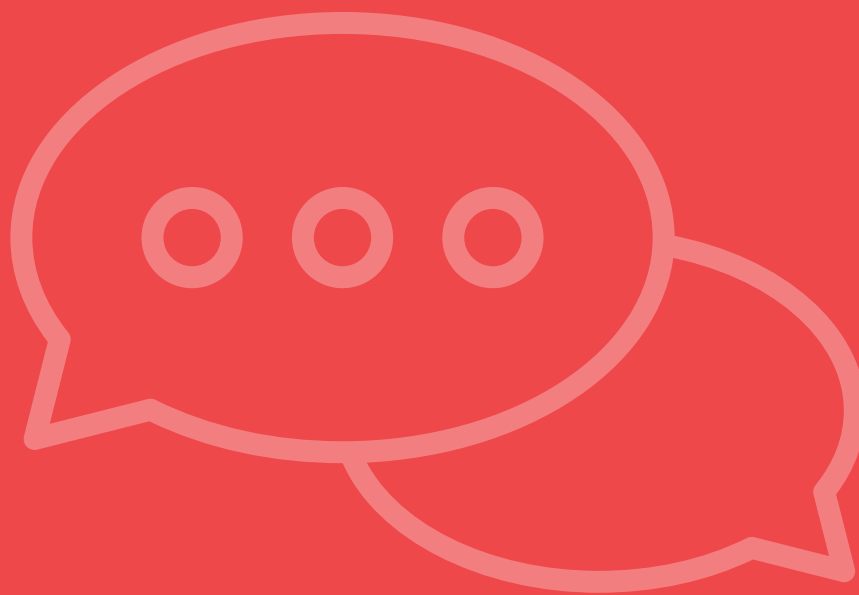
Le DPD est associé à plusieurs comités de pilotage sur des sujets à fort enjeux pour la Région. Le comité technique rassemblant les référents RGPD de la Région se réunit dorénavant tous les deux mois. Une lettre de mission a été mise en place et structure leur activité.

Tous ces travaux ont permis à la Région d'atteindre un niveau de maturité de 8 sur une échelle de 10 définie par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).





13. MÉDIATION



La **Médiation** fête ses **10 ans de fonctionnement** au sein de la Région avec plus de 1 100 dossiers traités sur 10 ans.

Le médiateur régional intervient sur **saisine directe** ou sur **désignation du tribunal administratif**, pour régler à l'amiable un désaccord pouvant exister entre l'administration régionale et toute personne ou structure.

La médiation régionale s'inscrit durablement dans le fonctionnement institutionnel en privilégiant l'écoute et le dialogue dans un cadre neutre et impartial. Cet espace innovant dédié aux usagers et aux partenaires de la Région ainsi qu'aux agents régionaux permet, lorsque la situation de blocage ou d'incompréhension persiste, d'offrir une ultime alternative.

Le médiateur régional rend compte de son action à l'assemblée délibérante, chaque année conformément à la Loi, en présentant un **rapport annuel d'activité**^[1] rédigé dans le respect du principe de confidentialité de la médiation. Ce rapport présente le **bilan statistique, les actions spécifiques du médiateur et ses éventuelles recommandations d'amélioration du fonctionnement de l'administration** sur la base des constats observés durant l'année écoulée.

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



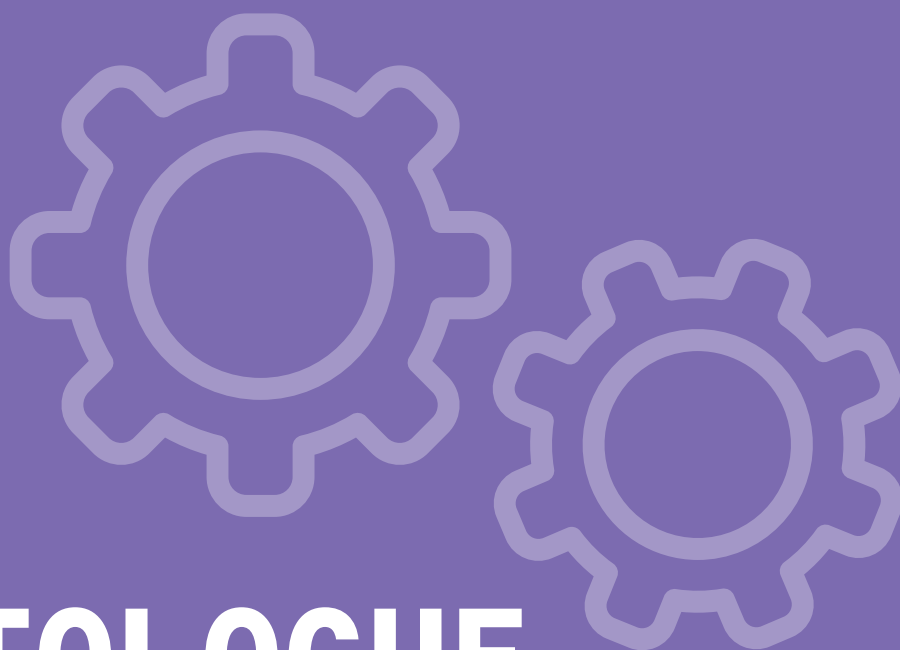
Les principales statistiques pour l'année 2025

En 2025, en plus des échanges téléphoniques réguliers, **le médiateur a traité 151 nouvelles demandes de médiation**. Cela représente une augmentation de 13 % par rapport à 2024 (134 saisines) et confirme la hausse significative (+50 %) par rapport à la moyenne des années précédentes. La culture de médiation et de la prévention des litiges est mieux connue dans la vie citoyenne mais aussi des agents et des directions et services au sein de la Région.

- 80 % des demandes sont formalisées par courriels et 20 % par courriers et téléphone ;
- 87 % des saisines émanent de **personnes physiques** et 13 % émanent de personnes morales (de droit privé : associations ou entreprises ou de droit public : collectivités, organismes publics, institutions) ;
- 80 % des saisines sont dites recevables et 15 % sont réorientées vers un autre organisme ;
- 6 % des saisines relèvent d'un **contentieux en cours** contre la Région, dans lequel **le tribunal administratif** désigne spécifiquement le médiateur régional pour mettre fin au litige de manière amiable ;
- Les demandes d'examen amiable des situations concernent essentiellement les transports régionaux, la formation professionnelle, les dispositifs d'aide à la transition écologique et les demandes d'agents régionaux ;
- Le délai moyen de traitement des saisines recevables est d'environ 2,5 mois.
- + de 60 % des demandes aboutissent à un accord soit par solution médiane, soit par gain de cause du demandeur soit par renoncement à poursuivre une action après explications. 30 % environ des médiations sont dites « sans suite » par renoncement spontané ou par refus d'entrer en médiation.

[1] Le rapport annuel d'activité du médiateur est publié et consultable en intégralité sur le site Internet et Intranet de la Région.

14. DÉONTOLOGUE



Comme chaque année depuis sa mise en place, la Commission de déontologie fait état de ses travaux et réflexions sur la transparence, la prévention des conflits d'intérêts ainsi que sur les chantiers que sont la formation, l'assiduité des élus, les cadeaux et les voyages dans son Rapport annuel d'activité.

En conséquence, chacun pourra retrouver son rapport 2025, publié sur les sites internet et intranet de la Région.



[illegible]



maregionsud.fr

